

2m11.3405.4

Université de Montréal

La décolonisation au Mali et au Sénégal, 1958-1962:
Essai d'explication d'une évolution politique contrastée

par Dominic Dagenais

Département d'histoire
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en histoire

décembre 2005

© Dominic Dagenais, 2005



D

7

U54

2006

v.014

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé:

La décolonisation Mali et au Sénégal, 1958-1962:
Essai d'explication d'une évolution politique contrastée

présenté par

Dominic Dagenais

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

Yakov Rabkin
président-rapporteur

Samir Saul
directeur de recherche

Paul Létourneau
membre du jury

18 AVR. 2006

Résumé

Ce mémoire analyse le processus de décolonisation au Sénégal et au Soudan français à travers les rapports qu'entretiennent les partis de masse au pouvoir (l'Union progressiste sénégalaise et l'Union soudanaise) avec les trois principaux idéaux de la décolonisation africaine, soit l'indépendance, l'unité africaine et le socialisme. L'étude démontre que l'orientation que prennent les régimes postcoloniaux maliens et sénégalais découle directement des difficultés à concilier, durant la période de transition vers l'indépendance, ces trois objectifs communs aux mouvements nationalistes soudanais et sénégalais.

La Fédération du Mali, qui réunit de janvier 1959 à août 1960 le Soudan et le Sénégal et à travers laquelle les deux États accèdent conjointement à l'indépendance, occupe une place privilégiée dans cette étude. Les raisons de son édification et les causes de son échec sont déterminantes dans l'explication de l'évolution contrastée que connaissent les deux territoires au cours de la période étudiée (1958-1962).

Les rapports qu'entretiennent le Sénégal et le Soudan (qui devient le Mali) face à chacun des trois principaux thèmes de la décolonisation africaine sont analysés à l'intérieur de trois chapitres distincts qui démontrent une différenciation marquée dans l'investissement des deux régimes en faveur de la réalisation de ces idéaux. L'étude explique finalement, à travers cette différenciation, les raisons qui ont amené le Mali à s'acheminer vers une décolonisation plus achevée que le Sénégal.

mots clés: Mali, Sénégal, Soudan, décolonisation, indépendance, unité africaine, socialisme, néocolonialisme.

Abstract

This study analyzes the process of decolonization in Senegal and French Sudan through the relationships that the mass parties (Union progressiste sénégalaise and Union soudanaise) sustained with the three main ideals of African decolonization, namely independence, African unity and socialism. The orientation taken by postcolonial Malian and Senegalese regimes is directly linked to the difficulties, during the transition period to independence, to reconcile these three goals shared by Sudanese and Senegalese nationalist movements.

In this study, a privileged place is granted to the Mali Federation that unified Sudan and Senegal from January 1959 to August 1960 and through which the two states jointly attained independence. The reasons for which the Federation was founded and the causes of its failure are determinant factors in the explanation of the contrasting evolution of the two territories during the studied period (1958-1962).

The positions that Senegal and Sudan (which becomes Mali) took regarding the three main themes of African decolonization are analyzed in three distinct chapters that show a marked differentiation in the efforts of the two regimes toward the achievement of these ideals. Finally, the study demonstrates, through this differentiation, the reasons that brought Mali to a more advanced state of decolonization than Senegal.

key words: Mali, Senegal, French Sudan, decolonization, independence, African unity, socialism, neocolonialism.

Table des matières

| | |
|---|----|
| Liste des tableaux | v |
| Liste des abréviations et sigles | vi |
| Introduction | 1 |
| Historiographie | 2 |
| Problématique | 16 |
| Méthodologie et sources | 18 |
| Chapitre 1. Indépendance | 21 |
| Spécificités coloniales | 22 |
| Indépendance immédiate et indépendance à terme | 25 |
| Relations avec la France | 32 |
| Position du Sénégal | 32 |
| Position du Mali | 35 |
| Africanisation des cadres | 38 |
| Décolonisation économique | 40 |
| Chapitre 2. Unité africaine | 48 |
| Engagement envers la réalisation de l'unité africaine | 49 |
| Investissement dans la Fédération du Mali | 56 |
| Relations avec la Guinée | 60 |
| Positions face aux questions africaines | 63 |
| Neutralisme positif | 69 |
| Chapitre 3. Socialisme | 73 |
| Politiques socioéconomiques des régimes | 74 |
| Composition sociale des élites politiques | 80 |
| Participation populaire aux affaires politiques | 82 |

| | |
|--|-----|
| Rapports des forces politiques et sociales avec les régimes en place | 86 |
| Mouvement étudiant et de jeunesse | 87 |
| Mouvement syndical | 89 |
| Mouvement féministe | 93 |
| Organisations politiques | 95 |
| Lutte aux oppressions traditionnelles | 101 |
| Chefferies de canton | 102 |
| Chefferies religieuses | 103 |
| Émancipation féminine | 109 |
| Conclusion | 114 |
| Bibliographie | 125 |
| Annexes | 135 |
| Annexe 1 – Évolution des partis politiques au Sénégal | 135 |
| Annexe 2 – Évolution des partis politiques au Mali | 136 |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1 – Distribution de la députation de l'UPS en fonction de l'occupation professionnelle | 81 |
| Tableau 2 – Distribution de la députation malienne en fonction de l'occupation professionnelle | 82 |

Liste des abréviations et sigles

| | |
|--------|--|
| AEF | Afrique équatoriale française |
| AOF | Afrique occidentale française |
| BDS | Bloc démocratique sénégalais |
| BMS | Bloc des masses sénégalaises |
| BPS | Bloc populaire sénégalais |
| CA | Convention africaine |
| CFA | Communauté financière africaine |
| CGT | Confédération générale du travail |
| CPP | Convention People's Party |
| FLN | Front de libération nationale |
| GPRA | Gouvernement provisoire de la République algérienne |
| MJUPS | Mouvement des jeunes de l'Union progressiste sénégalaise |
| MLN | Mouvement de libération nationale |
| MPS | Mouvement populaire sénégalais |
| MSA | Mouvement socialiste africain |
| MSUS | Mouvement socialiste d'union sénégalaise |
| PAI | Parti africain de l'indépendance |
| PFA | Parti de la fédération africaine |
| PDG | Parti démocratique de Guinée |
| PRA | Parti du regroupement africain |
| PRS | Parti du regroupement soudanais (devenu Parti du rassemblement soudanais) |
| PSAS | Parti sénégalais d'action socialiste |
| PSP | Parti progressiste soudanais |
| PSS | Parti de la solidarité sénégalaise |
| RDA | Rassemblement démocratique africain |
| RJDS | Rassemblement de la jeunesse démocratique sénégalaise |
| SFIO | Section française de l'Internationale ouvrière |
| SODEC | Société de développement économique |
| SOMIEX | Société malienne d'importations et d'exportations |

| | |
|--------|---|
| SUE | Syndicat unique de l'enseignement |
| SYNELS | Syndicat national de l'enseignement laïc du Sénégal |
| UDS | Union démocratique sénégalaise |
| UEA | Union des États africains |
| UGEAO | Union générale des étudiants d'Afrique occidentale |
| UGTAN | Union général des travailleurs d'Afrique noire |
| UGTS | Union général des travailleurs du Sénégal |
| UJBPS | Union des jeunes du Bloc populaire sénégalais |
| UNTS | Union nationale des travailleurs du Sénégal |
| UPS | Union progressiste sénégalaise |
| US | Union soudanaise |
| USB | Union sénégalaise de banque |
| UTS | Union des travailleurs du Sénégal |

Introduction

L'accession à l'indépendance du Mali et du Sénégal constitue le point culminant d'un processus de démocratisation des institutions coloniales entamé près de 15 ans plus tôt. L'indépendance des anciennes colonies françaises d'Afrique s'inscrit dans le contexte international de décolonisation de l'après-guerre qui voit d'abord le jour en Asie, avant de s'étendre ensuite à l'Afrique. Créée en 1895, l'AOF, qui assurait l'unité des huit territoires qui la composaient, se voit démantelée par la loi-cadre Defferre de 1956, qui accorde l'autonomie à chaque territoire. Les réformes démocratiques amenées par l'avènement de la V^e République finissent par accorder aux territoires le droit à l'autodétermination depuis longtemps réclamé par les mouvements nationalistes. Unis à l'intérieur de l'éphémère Fédération du Mali, le Sénégal et le Soudan obtiennent de la France le transfert des compétences communes, accordant l'indépendance à la Fédération, le 20 juin 1960.

Territoires frontaliers économiquement complémentaires, le Sénégal et le Soudan établissent avec la Haute-Volta et le Dahomey – qui vont se retirer presque aussitôt – les bases d'une fédération visant à sauvegarder l'unité des différents territoires, compromise depuis la loi-cadre, afin d'accéder à l'indépendance. Deux mois après que la Fédération du Mali ait acquis sa souveraineté, le Sénégal annonce son retrait et proclame sa propre indépendance. Le Soudan, devant l'évidence, proclame à son tour son indépendance, confirmant la mort de la Fédération, tout en conservant le nom du Mali.

Après avoir œuvré pendant près de deux ans dans un processus de décolonisation commun, le Sénégal et le Mali, sous la conduite de leurs partis de masses respectifs – l'Union progressiste sénégalaise (UPS) et l'Union soudanaise (US) – amorcent un développement postcolonial à travers des orientations politiques nettement divergentes. L'indépendance,

l'unité africaine et le socialisme constituent les trois grands idéaux, interdépendants, qui ont uni les forces nationalistes sénégalaises et soudanaises dans leur lutte anticoloniale. Ainsi, c'est dans la perspective de la défense de l'unité africaine que l'UPS et l'US appellent, non sans hésitation, à voter favorablement au référendum sur la Constitution le 28 septembre 1958, refusant du même coup l'indépendance immédiate, au contraire de la Guinée voisine.

Au-delà des causes restreintes de l'éclatement de la Fédération du Mali, une analyse de l'évolution politique contrastée du Sénégal et du Mali, de la marche conjointe vers l'indépendance à la construction postcoloniale, s'avère pertinente. C'est à travers les raisons profondes de l'investissement de chacun des États et de leurs partis dominants dans l'indépendance, l'unité africaine et le socialisme que cette étude tentera d'expliquer cette évolution.

Historiographie

Réalisée autour de 1960, la décolonisation au Sénégal et au Mali constitue un thème relativement récent pour la discipline historique. L'indépendance et la construction des régimes postcoloniaux au Sénégal et au Mali ont donné lieu à une multitude de publications. Si dans les années suivant l'accession à l'indépendance, quelques ouvrages se consacrent spécifiquement à la Fédération du Mali, l'étude de cette dernière tend par la suite à laisser place à celle de l'histoire politique de chaque État, dont la Fédération n'a constitué qu'un bref épisode. Ainsi, une majorité d'ouvrages se concentre sur l'un ou l'autre des deux États, souvent sans accorder une attention privilégiée à la Fédération du Mali ou établir des éléments de comparaison avec l'État voisin.

Plusieurs publications se consacrent à la décolonisation de l'AOF dans son ensemble, voire à l'Afrique noire francophone. Malgré qu'une place limitée soit accordée à la décolonisation du Sénégal et du Mali, ces ouvrages fournissent à l'historiographie une contribution notable. Aussi, un nombre important d'études ont analysé, particulièrement au cours des années 1960 et 1970, la consolidation, dans une perspective globale, des divers régimes postcoloniaux d'Afrique noire francophone, d'Afrique de l'Ouest ou d'Afrique noire.

Ainsi, peu d'études se concentrent exclusivement sur l'évolution politique du Sénégal et du Mali en ayant comme axe central le processus de décolonisation. L'historiographie de la décolonisation de ces deux pays se compose essentiellement d'un amalgame d'ouvrages à thèmes variés. Cette diversité thématique rend difficile le regroupement de ces études selon des courants théoriques définis. Plusieurs publications fournissent des contributions pertinentes sans pouvoir se confronter mutuellement d'un point de vue théorique, leurs concentrations thématiques étant trop spécifiques. Toutefois, des tendances idéologiques peuvent unir un certain nombre d'études. On pourrait notamment souligner l'existence d'un courant de nature *antinéocolonialiste*, auquel s'y opposerait un autre d'inspiration *coopérationniste*, prônant le maintien de rapports privilégiés avec la France. Il serait cependant excessif de chercher à répertorier l'ensemble des études sur une différenciation aussi marquée, plusieurs ouvrages – particulièrement les plus récents – cherchant à s'approcher d'une analyse objective.

Alors que la décennie 1960 voit paraître* plusieurs ouvrages d'analyse politique sur des événements encore récents, les premières études s'inscrivant véritablement dans la discipline historique voient le jour au cours des années 1970 et surtout 1980. D'importants ouvrages collectifs, souvent issus de colloques, sont notamment publiés sur le thème de la décolonisation africaine à la fin des années 1980 et au début de la décennie suivante, parmi lesquels ceux dirigés par Prosser Gifford et William R. Louis¹ et Charles-Robert Ageron et Marc Michel², qui comportent quelques articles sur l'accession à l'indépendance du Sénégal et du Mali.

L'histoire politique malienne fait indéniablement l'objet d'un moins grand nombre d'ouvrages, tant au niveau des synthèses que des études spécialisées, que celle du Sénégal. L'importance des liens unissant ce dernier à la France, d'où proviennent la majorité des publications, y est sans doute pour quelque chose. C'est à partir des années 1980 que la plupart des ouvrages généraux sont publiés. Parmi ceux-ci, notons la synthèse du Malien

* L'orthographe utilisée dans ce mémoire est conforme à la nouvelle orthographe approuvée et recommandée par l'Office québécois de la langue française (www.orthographe-recommandee.info).

¹ Prosser Gifford et William Roger Louis, *Decolonization and African Independence*, New Haven, Yale University Press, 1988, 651 pages.

² Charles-Robert Ageron et Marc Michel, dir., *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, Paris, CNRS, 1992, 728 pages.

Cheik Oumane Diarrah consacrée au régime de Modibo Keita³. Diarrah y dresse un portrait global du régime, de l'indépendance à son renversement en 1968, sans cacher son admiration pour l'œuvre de Keita. Malgré ce parti pris affiché, l'ouvrage de Diarrah présente tout de même de nombreuses références pertinentes. Toutefois, l'accent est essentiellement mis sur la consolidation du régime de l'Union soudanaise après l'éclatement de la Fédération du Mali. Aussi, en 1990 est publié l'ouvrage de Bintou Sanakoua⁴, consacré, quant à lui, aux dernières années du régime de Keita, à son renversement et à la mise en place du régime de lieutenant Moussa Traoré. Malgré quelques considérations d'intérêt pour les politiques appliquées par le régime de Keita, l'étude ne couvre pratiquement pas le processus de décolonisation ayant assuré la suprématie de l'US. Également, il s'avère pertinent de noter la récente publication, en 1998, de la synthèse générale de Joseph Roger de Benoist sur le Mali⁵. Il s'agit ici sans doute de la principale synthèse sur l'histoire, la culture et la société malienne qui ait été publiée. Mais l'étendue thématique de l'ouvrage limite évidemment la place accordée au processus de transition postcoloniale.

Un nombre incontestablement plus important de publications sont consacrées au Sénégal. Parmi les ouvrages généraux, figurent notamment ceux de Dmitri-Georges Lavroff⁶ et de Gerti Hesseling⁷, tous deux consacrés à l'histoire politique contemporaine du Sénégal, avec une considération particulière accordée à sa dimension institutionnelle. Du côté de l'étude des forces politiques, il est à noter la contribution de Bakary Traoré⁸, auteur d'un chapitre consacré aux partis politiques sénégalais, publié en 1966. Traoré dresse un portrait d'ensemble de l'histoire politique sénégalaise, de la colonisation à la période contemporaine. Le texte de Traoré constitue certainement une des premières synthèses rigoureuses de l'histoire politique sénégalaise.

³ Cheik Oumane Diarrah, *Le Mali de Modibo Keita*, Paris, L'Harmattan, 1986, 187 pages.

⁴ Bintou Sanakoua, *La chute de Modibo Keita*, Paris, Chaka, 1990, 185 pages.

⁵ Joseph Roger de Benoist, *Le Mali*, Paris, L'Harmattan, 1998, 295 pages.

⁶ Dmitri-Georges Lavroff, *La République du Sénégal*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1966, 257 pages.

⁷ Gerti Hesseling, *Histoire politique du Sénégal : Institutions, droit et société*, Paris, Karthala, 1985, 437 pages.

⁸ Bakary Traoré, «L'évolution des partis politiques au Sénégal depuis 1946», dans Bakary Traoré, Mamadou Lô et Jean-Louis Alibert, *Forces politiques en Afrique noire*, Paris, Presses universitaires de France, 1966, pp. 1-104.

Dix ans après l'indépendance du Sénégal, François Zuccarelli publie, quant à lui, une importante synthèse sur l'histoire de l'UPS⁹. En dépit d'une quantité considérable de détails et sur l'histoire interne du parti, l'ouvrage demeure d'un intérêt somme toute limité. Zuccarelli privilégie la trame événementielle et sa sympathie pour le parti réduit la portée de son analyse. D'ailleurs, la préface est signée par Léopold Sédar Senghor, toujours à la tête de l'UPS et de l'État sénégalais.

Il est également à mentionner, dans une approche plus critique, l'ouvrage d'Edward Schumacher¹⁰. Publiée en 1975, l'étude de Schumacher constitue une des plus importantes contributions étatsuniennes sur l'histoire du Sénégal postcolonial. Schumacher analyse le développement de l'État bureaucratique sénégalais et ses rapports avec la population paysanne, largement majoritaire. Il dresse un portrait détaillé de l'évolution de la composition sociale des membres de l'UPS et de la place croissante des fonctionnaires dans la vie politique sénégalaise, en plus de fournir un nombre considérable de données statistiques. Toutefois, couvrant l'ensemble de la période postcoloniale jusqu'au milieu des années 1970, l'analyse de Schumacher accorde une place limitée à la décolonisation. De plus, l'accent est davantage mis sur le développement d'une élite fonctionnarisée dans une perspective sociologique que sur l'évolution politique du régime. Néanmoins, l'ouvrage de Schumacher constitue une contribution majeure à l'étude du Sénégal postcolonial.

La fin des années 1970 voit également la publication d'un texte de Gilles Blanchet consacré à l'étude du pouvoir sénégalais¹¹. Blanchet y traite de l'évolution de l'élite politique sénégalaise sans véritable considération des idéologies l'animant et des politiques appliquées, mais plutôt à travers l'évolution structurelle du gouvernement. Comme Schumacher, Blanchet accorde une place importante à la fonctionnarisation de l'élite politique sénégalaise. D'un point de vue nettement antinéocolonialiste, Abdoulaye Ly publie en 1981 un ouvrage sur la mise en place et la nature du régime senghorien, notamment en ce qui a trait à la répression des forces progressistes¹². Ancien dirigeant du Parti du

⁹ François Zuccarelli, *Un Parti politique africain : L'Union progressiste sénégalaise*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1970, 401 pages.

¹⁰ Edward J. Schumacher, *Politics, Bureaucracy and Rural Development in Senegal*, Berkeley, University of California Press, 1975, 279 pages.

¹¹ Gilles Blanchet, «L'évolution des dirigeants sénégalais de l'indépendance à 1975», *Cahiers d'études africaines*, vol. 18, no 70, 1978, pp. 49-78.

¹² Abdoulaye Ly, *L'Émergence du néocolonialisme au Sénégal*, Dakar, Xamle, 1981, 147 pages.

regroupement africain - Sénégal (PRA-S), Ly produit ici davantage un pamphlet qu'une étude historique. Toutefois, en dépit d'une subjectivité volontaire et de l'implication personnelle de son auteur dans l'histoire politique postcoloniale, l'ouvrage de Ly fournit d'importantes informations et des documents pertinents, notamment de forces de l'opposition.

Sur le thème du néocolonialisme au Sénégal, Boubacar Barry¹³ publie un texte d'intérêt majeur à l'intérieur de l'ouvrage collectif de Gifford et Louis mentionné ci-dessus. L'article de Barry accorde une place importante à l'histoire politique des dernières années de la période coloniale. Pour Barry, le Sénégal est à la fois l'État africain ayant les liens les plus anciens avec la France, mais aussi celui ayant engendré les courants de résistance les plus radicaux. Analysant les causes de l'éclatement de la Fédération du Mali à travers les différences profondes entre le Sénégal et le Mali, Barry considère l'importance des traditions politiques de chaque territoire.

Urban and industrial Senegal, closely dependent on the French economy, contrasted with the Sudan, an agricultural country par excellence without capitalist encroachment. Furthermore, Senegal's reformism and conciliation of imperialism in the political tradition of the Senegalese petite bourgeoisie of the four communes contrasted with the Sudan, where a single mass party organized in the anti-colonial struggle tradition of the RDA controlled a disciplined state seeking national independence.¹⁴

Barry exagère toutefois le caractère urbain du Sénégal, qui demeure en réalité un pays dont la grande majorité de la population vit de l'agriculture, particulièrement de la traite de l'arachide. Néanmoins, le contraste entre les traditions politiques respectives aux deux États est bien réel. Davantage favorable à Senghor, G. Wesley Johnson, dans un article consacré aux élites sénégalaises durant la décolonisation¹⁵, souligne également les contrastes importants entre le Sénégal et le Soudan. Pour Johnson, «le Sénégal, exhorté par Senghor, au lieu de devenir indépendant, opta pour la Fédération du Mali, un mariage de courte durée entre deux partenaires incompatibles.»¹⁶ L'auteur établit la différenciation entre les deux

¹³ Boubacar Barry, «Neocolonialism and Dependence in Senegal, 1960-1980», dans *Decolonization and African Independence*, sous la direction de Prosser Gifford et William Roger Louis, New Haven, Yale University Press, 1988, pp. 271-294.

¹⁴ *Ibid.*, p. 279.

¹⁵ G. Wesley Johnson, «Les élites au Sénégal pendant la période de l'indépendance», dans *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, sous la direction de Charles-Robert Ageron et Marc Michel, Paris, CNRS, 1992, pp. 25-40.

¹⁶ *Ibid.*, p. 36.

territoires essentiellement sur la base de l'assimilation à la France, nettement plus avancée au Sénégal.

Insistant sur la fragilité du pouvoir sénégalais face aux activités de l'opposition indépendantiste radicale, Barry considère pour sa part que le passage du Sénégal dans la Fédération du Mali comme étape transitoire vers l'indépendance fut bénéfique à Senghor et à l'UPS. Ainsi, la Fédération constitue pour Senghor et son parti l'occasion d'amadouer l'opposition réclamant l'indépendance immédiate et d'établir les fondements de son dirigisme, qui trouvera sa justification dans l'éclatement de la Fédération. Comme Barry, Johnson voit dans la Fédération du Mali un compromis pour Senghor et l'UPS. Par contre, il attribue clairement son échec à la menace d'une hégémonie soudanaise sur le Sénégal.

Le style de Modibo Keita et de ses compagnons était plutôt direct. Ils voulaient simplement tout contrôler dans la fédération, alors que Senghor se voyait plutôt comme un de Gaulle, détaché des diverses factions. Quand il devint évident que les Soudanais allaient se saisir du pouvoir, Senghor se ravisa et réagit rapidement et de façon pragmatique. Revêtant le masque africain que ses paysans aimaient tant, il chassa les étrangers et s'arrêta d'évoquer ses nobles rêves d'une fédération encore attachée à la France.¹⁷

Pour Johnson, la fin de la Fédération du Mali entraîne le Sénégal dans la voie d'une véritable indépendance en marquant l'échec d'une politique confédérative de ses dirigeants et dirigeantes, même si en réalité les liens du Sénégal avec son ancienne métropole s'accrurent à la suite de l'éclatement de la Fédération. Cette réalité, Barry n'hésite pas à souligner, mentionnant que l'indépendance force le Sénégal à opérer des transformations dans son économie, qui s'effectueront dans un sens néocolonialiste, à travers le maintien de la monoculture de l'arachide et le développement d'une étroite coopération avec la France. De plus, Barry considère le choix de cette politique comme responsable de la crise qui surviendra en 1967 et 1968, déclenchée par une opposition syndicale et étudiante que le régime, malgré son dirigisme, n'aura pas réussi à contrer. Ainsi, si les thèses de Johnson et Barry se rejoignent en partie au niveau de l'origine de la différenciation entre les élites politiques sénégalaises et maliennes, l'interprétation des orientations politiques de Senghor et de l'UPS lors de la transition vers la période postcoloniale diffère considérablement. Pour Johnson, le caractère néocolonial du régime senghorien n'est pas problématique en soi, puisqu'il ne résulte que de l'assimilation historique du Sénégal à la France.

¹⁷ *Ibid.*, p. 37.

Dans une perspective davantage sociologique, les travaux de Jean Copans¹⁸ sur la confrérie mouride, réalisés dans les années 1970 à partir de données recueillies au cours de la décennie précédente, méritent d'être mentionnés. Même s'ils traitent essentiellement de la portée sociale du maraboutisme, ces deux ouvrages constituent un apport majeur à la compréhension de la réalité sociale sénégalaise. *Les Marabouts de l'arachide : la confrérie mouride et les paysans du Sénégal* est particulièrement pertinent pour l'étude du lobbysme maraboutique et du soutien paysan à l'UPS à travers le processus de décolonisation. D'inspiration marxiste, l'étude de Copans vise essentiellement à analyser la relation entre le marabout et ses fidèles, les talibés. La confrérie mouride, qui regroupait en 1960 près du quart de la population sénégalaise, s'est imposée au même moment que la colonisation de l'intérieur du territoire. Copans met en évidence la dépendance obligée du ou de la talibé face au marabout: «Le marabout est un intermédiaire *nécessaire* entre le fidèle et Dieu. C'est pourquoi le lien de dépendance et son contenu religieux forment un *tout donné* et il est arbitraire de séparer ces deux aspects.»¹⁹ Cette relation distingue le mouridisme du tidjanisme, confrérie regroupant deux fois plus de fidèles (soit la moitié de la population sénégalaise), pour laquelle le recours à un marabout est facultatif, la pratique des cinq piliers de l'islam étant suffisante. Même si elle n'occupe qu'une place limitée dans l'étude de Copans, l'analyse des liens entre le maraboutisme et l'État s'avère ici particulièrement pertinente. Copans souligne l'importance de la confrérie mouride, responsable de la majeure partie de la traite de l'arachide, pour le pouvoir sénégalais: «l'État colonial, puis néo-colonial demandait aux paysans de se soumettre aux impératifs de la production et de l'ordre établi ; le contrôle maraboutique servait de relais et jouait parfaitement son rôle d'administration indirecte.»²⁰ Ainsi, les travaux de Copans démontrent avec une rigueur considérable un aspect souvent négligé dans l'historiographie de la décolonisation sénégalaise. Même si le mouridisme ne regroupe qu'une fraction de la population sénégalaise, la pression exercée par les marabouts sur les leader-e-s politiques constitue pourtant un thème majeur dans l'étude de l'orientation politique de l'UPS et l'évolution de sa position face à l'indépendance.

¹⁸ Jean Copans, *Doctrine économique et pratique du travail chez les Mourides*, Paris, Éditions de l'OSTROM, 1972, 274 pages. et *Les Marabouts de l'arachide : la confrérie mouride et les paysans du Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 1988 [1980], 279 pages.

¹⁹ Copans, *Les Marabouts de l'arachide...*, p. 174.

²⁰ *Ibid.*, pp. 248-249.

La Fédération du Mali constitue le principal thème des ouvrages portant exclusivement sur la décolonisation du Sénégal et du Mali. Si Paule Brasseur²¹ affirme que le sujet a donné lieu à une abondante littérature, elle semble en réalité somme toute limitée. Paru en 1992, l'article de Brasseur constitue sans doute la publication la plus récente sur le sujet, qui, à l'exception de la thèse de droit de Guédel N'Diaye²², fils du ministre de l'Intérieur sénégalais, publiée en 1980, n'a engendré des études que pour les années suivant les événements. L'ouvrage de N'Diaye, par l'accent mis sur la dimension juridique du sujet et par le parti pris indéniable en faveur des dirigeants sénégalais, est d'un intérêt limité. Alain Gandolfi produit quelques semaines après les événements un article qui inaugure l'historiographie²³. Mais l'immédiateté des événements traités limite la portée de l'étude. À l'instar de N'Diaye, Gandolfi se concentre essentiellement sur la dimension juridique de l'éclatement de la Fédération du Mali. Mais il consacre néanmoins quelques passages au volet politique, en dénonçant ouvertement l'attitude des leader-e-s de l'Union soudanaise.

D'un point de vue tendant davantage vers une certaine objectivité, l'étude de William Jay Foltz²⁴, parue en 1965, constitue incontestablement un ouvrage-clé sur le sujet. Il s'agit d'ailleurs de la seule monographie consacrée à la Fédération (bien que les premiers chapitres couvrent l'ensemble de l'AOF). Même si Foltz est manifestement moins hostile au Mali de Modibo Keita et de l'US que Paule Brasseur, cette dernière reconnaît tout de même l'ouvrage de Foltz comme étant encore en 1992 le plus pertinent. Dans une approche similaire, le long article de Pierre Gam²⁵, paru en 1966, constitue probablement la seconde publication en importance sur la Fédération.

Gam est sans doute l'auteur qui insiste le plus sur l'importance de l'unité dans la lutte pour l'émancipation africaine. Il considère ainsi l'indépendance et l'unité comme deux idéaux interdépendants au sein de l'anticolonialisme africain. Gam exagère cependant

²¹ Paule Brasseur, «L'éclatement de la Fédération du Mali (19-20 août 1960)», dans *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, sous la direction de Charles-Robert Ageron et Marc Michel, Paris, CNRS, 1992, pp. 401-409.

²² Guédel N'Diaye, *L'Échec de la Fédération du Mali*, Dakar, Les Nouvelles Éditions africaines, 1980, 194 pages.

²³ Alain Gandolfi, «Naissance et mort sur le plan international d'un État éphémère : la Fédération du Mali», *Annuaire français de droit international*, 1960, no 6, pp. 880-906.

²⁴ William Jay Foltz, *From French West Africa to the Mali Federation*, New Haven, Yale University Press, 1965, 235 pages.

²⁵ Pierre Gam, «Les causes de l'éclatement de la Fédération du Mali», *Revue juridique et politique. Indépendance et coopération*, 1966, no 20, pp. 411-470.

l'importance de l'unité africaine pour les dirigeants sénégalais, affirmant: «Le facteur d'union était trouvé dans l'idéal commun de l'Unité Africaine. Le Sénégal et le Soudan étaient animés d'une même volonté de faire les Etats-Unis d'Afrique.»²⁶

Après une genèse de la Fédération du Mali, Gam se penche sur les causes directes et indirectes de son échec. Pour lui, l'éclatement de la Fédération est le résultat de contradictions profondes entre les deux territoires et leurs populations, amplifiées par des rivalités personnelles. Ainsi, bien qu'il reconnaisse l'existence d'une différenciation économique et sociale marquée, soulignant notamment le caractère plus brutal de la colonisation française au Soudan par rapport au Sénégal, Gam attribue une part importante de l'échec de la Fédération au conflit de personnalités. Il va jusqu'à affirmer que ce conflit entre les dirigeants et dirigeantes des deux territoires ne relevait pas d'un conflit idéologique.

Généralement, les fins que poursuivent les deux groupes politiques sont identiques. C'est uniquement dans le choix des méthodes susceptibles d'y conduire que l'on décèle des différences, celles-ci étant explicables par le tempérament des acteurs.

On pourrait s'inscrire en faux contre l'idée exprimée par M. Senghor et selon laquelle les divergences entre les dirigeants soudanais et les dirigeants sénégalais sont idéologiques.²⁷

Et d'affirmer plus loin: «Le Mali aurait pu durer si des questions de personnes n'étaient venues s'interposer entre les dirigeants.»²⁸ Cette position fort contestable est également partagée par Gandolfi qui considère lui aussi que «les différences entre Sénégalais et Soudanais ne se situent pas tellement au niveau de l'idéologie, mais de la méthode.»²⁹ Mais Gandolfi insiste moins sur le conflit de personnalités que sur les tempéraments culturels des deux peuples. Ainsi, dans une description teintée de préjugés raciaux, Gandolfi affirme:

Il est vrai que les Sénégalais sont moins nombreux et intellectuellement plus en avance: on compte parmi eux la plus grande proportion d'universitaires de toute l'Afrique Noire ; l'élite de la Fédération réside au Sénégal. [...] le peuple soudanais, plus rustique, est plus enclin à se grouper en de vastes mouvements de masse homogènes, cohérents, aveuglément soumis au Pouvoir. Les Sénégalais sont plus individualistes, moins disciplinés, plus attachés aux principes... et même à certaines des tares de la démocratie classique.³⁰

²⁶ *Ibid.*, pp. 458-459.

²⁷ *Ibid.*, p. 457.

²⁸ *Ibid.*, p. 468.

²⁹ Gandolfi, *loc. cit.*, p. 893.

³⁰ *Ibid.*

Même s'il considère que les divergences entre les deux groupes ne sont pas d'ordre idéologique, Gandolfi souligne cependant davantage que Gam la profondeur des différences sociales entre les deux territoires.

Contrairement à Gandolfi et Gam, Foltz et Brasseur reconnaissent un rôle important à l'idéologie dans le conflit entre les deux groupes dirigeants ayant mené à l'éclatement de la Fédération du Mali. Selon Foltz, la Fédération constituait pour les deux camps un compromis idéologique sur la question de l'indépendance.

For the Senegalese leaders, maintenance of good relations with France was obviously an important point, as much for economic and political reasons as for sentimental ones. [...] But for the Sudanese leaders formal independence was a primary goal and the only compromise possible was with regard to the timing. In addition, they felt that the political considerations should dictate policy in other domains.³¹

Ainsi, une fois l'indépendance acquise, l'unité entre les deux groupes ne put trouver d'idéal commun pour assurer son maintien. Foltz souligne ainsi le compromis que constituait la Fédération par rapport aux conceptions d'indépendance défendues par chacun des groupes: «If, for the Sudanese, African unity was a way of guaranteeing independence, federation, for the Senegalese, was a way of making true interdependence possible.»³² Contrairement à Gandolfi et à Gam, pour Foltz, le clivage entre l'US et l'UPS dépasse largement ses têtes dirigeantes. S'il put effectivement y avoir eu un certain conflit de personnalités à l'intérieur du gouvernement fédéral, il ne constituait qu'une facette d'un conflit idéologique social profond. Foltz est sans doute l'auteur qui accorde le plus d'importance à la question de la chefferie coutumière et religieuse et au rôle des marabouts dans la position de Senghor et de ses alliés de l'UPS au référendum de 1958, suite à l'alliance tacite établie en 1951. Pour Foltz, l'existence d'une chefferie traditionnelle puissante au Sénégal, contrairement au Soudan, constitue un facteur majeur dans la compréhension des divergences politiques des populations des deux territoires.

The general discrediting of rural elites that led to their elimination in Sudanese politics did not take place in Senegal, where they have been able to function within the confines of a modern mass party. In addition, the rural elites provided a natural and convenient link between the masses and the modern urban politicians.³³

³¹ Foltz, *op. cit.*, p. 164.

³² *Ibid.*, p. 146.

³³ *Ibid.*, p. 135.

Ainsi, pour Foltz, la responsabilité de l'orientation politique prise par le Soudan dépasse le choix personnel d'un groupe de dirigeants et de dirigeantes. Cette position est partagée également par Paule Brasseur qui affirme même que Modibo Keita était confronté à la base de son parti, qui poussait vers un plus grand radicalisme vis-à-vis de l'accession à l'indépendance et du rapprochement avec la Guinée.

Brasseur rejoint cependant Gandolfi quant à l'attribution à l'Union soudanaise de l'éclatement de la Fédération. Gandolfi, comme Brasseur, blâme les tentatives de l'US – présentées comme une agression – de faire de la Fédération un État unitaire dans lequel le Sénégal n'aurait constitué qu'une province et salue la décision du Sénégal de s'en retirer. Ainsi, malgré une interprétation différente de l'importance de l'idéologie dans le clivage au sein de la Fédération du Mali, Gandolfi et Brasseur partagent la même position quant au centralisme de l'US, affichant un parti pris évident pour les dirigeants sénégalais³⁴. Également divisés quant à la place accordée à l'idéologie, Foltz et Gam partagent cependant une sympathie plus grande, mais modérée, à l'endroit de l'US et de son orientation politique.

Une dernière tendance de l'historiographie est incarnée par des ouvrages consacrés à l'étude comparative des systèmes politiques mis en place lors de l'accession aux indépendances. Cette approche fut principalement adoptée à la fin des années 1960. L'étendue thématique de ces études réduit souvent la portée de l'analyse, qui couvre plusieurs États ne partageant pas une histoire commune. Seul l'ouvrage, en deux volumes, de Majhemout Diop³⁵, publié en 1971, se concentre exclusivement sur le Sénégal et le Mali. Diop, ancien secrétaire général du Parti africain de l'indépendance (PAI), analyse rigoureusement, à travers une grille marxisante, les classes sociales dans chacun des deux États. En dépit d'une implication directe comme acteur de l'histoire politique sénégalaise et dissident du régime senghorien, Diop livre une importante contribution à l'historiographie. Son ouvrage, essentiellement sociologique, fournit de nombreuses données sur la

³⁴ En référence au texte de Gam, Brasseur conclut son article: «Certes, le droit à la sécession n'avait pas été inscrit dans la Constitution du Mali, mais il est piquant de lire en 1990 qu'il l'est dans la Constitution fédérale de l'URSS et que les États fédérés ne l'ont jamais utilisé. Le Sénégal a bien fait de ne pas attendre que la lumière vienne de l'Est et de prendre trente années d'avance!», p. 408.

³⁵ *Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'ouest : 1. Le Mali*, Paris, François Maspero, 1971, 260 pages et *Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'ouest : 2. Le Sénégal*, Paris, François Maspero, 1971, 277 pages.

composition des sociétés sénégalaises et maliennes dans les années suivant l'indépendance. Toutefois, Diop accorde une place très marginale à l'histoire politique des deux pays.

L'étude d'Aristide Zolberg³⁶ constitue sans doute un des principaux ouvrages consacrés aux régimes postcoloniaux d'Afrique de l'Ouest. Zolberg traite principalement de l'imposition des partis de masse et de la construction des systèmes politiques issus des indépendances. L'auteur souligne l'exploit réalisé par l'Union soudanaise en se consolidant comme un parti de masse, regroupant jusqu'à un cinquième de la population, dans un pays sous-développé où les communications étaient déficientes. Pour Zolberg, l'immense popularité de l'US témoigne d'un long travail de terrain exercé par les militants et militantes depuis le milieu des années 1940. Dans les quelques passages consacrés à la Fédération du Mali, Zolberg se distingue de Gandolfi et Gam dans l'interprétation qu'il fait du poids de l'idéologie dans le clivage entre l'UPS et l'US.

In the early part of 1960, there were already tensions between Senegal and Sudan in terms of both interests and over-all ideological concerns ; it is therefore significant that in speaking of democratic unified parties Keita included Sudan and Guinea, but left out Sudan's partner in the PFA, the dominant party in Senegal.³⁷

Ainsi, Zolberg fait remarquer déjà un certain rapprochement entre le Soudan et la Guinée, avant même la rupture d'avec le Sénégal. Pour Zolberg, cette rupture est attribuable à plusieurs éléments, dont un des principaux est l'incompatibilité du concept de fédération avec la tendance unitaire du parti unique. Le Parti de la fédération africaine (PFA), parti fédéral né en décembre 1958 et ayant mis sur pied la Fédération, constituait pourtant un parti divisé, avec l'US et l'UPS comme sections locales.

Dans un chapitre d'un ouvrage collectif consacré aux régimes africains, Albert Mabileau³⁸ analyse la spécificité africaine des systèmes mis en place lors de la décolonisation en Afrique noire francophone. Traitant de plusieurs États à la fois, Mabileau souligne la quasi-absence de l'idéologie au sein des nouveaux régimes: «on observe en Afrique noire une certaine confusion idéologique qui s'accommode fort bien d'emprunts

³⁶ Aristide R. Zolberg, *Creating Political Order : The One Party-States of West Africa*, Chicago, Rand McNally, 1966, 168 pages.

³⁷ *Ibid.*, p. 53.

³⁸ Albert Mabileau, «L'indépendance et les problèmes d'un "régime africain"», dans *Décolonisation et régimes politiques en Afrique noire*, Albert Mabileau et Jean Meyriat, Paris, Armand Colin, 1967, pp. 37-67.

étrangers ; mais l'idéologie ne paraît pas avoir d'influence notable sur le régime.»³⁹ Toutefois, Mabileau reconnaît que le Mali fait figure d'exception dans son analyse, et à un degré nettement moindre, le Sénégal.

De tous les partis africains, seule l'Union soudanaise s'est forgé une véritable doctrine et peut être qualifiée de parti idéologique. [...] La situation est différente au Sénégal, où les interprètes du socialisme sénégalais sont beaucoup plus les hommes du gouvernement que les membres de l'U.P.S. en tant que telle. [...] Le problème d'une contribution idéologique au régime ne se pose donc pratiquement qu'au Sénégal et au Mali.⁴⁰

Ainsi, pour Mabileau, le Sénégal et le Mali constituent les deux seules exceptions à l'analyse globale qu'il fait des régimes postcoloniaux africains. Il est cependant étonnant de constater que Mabileau ne considère pas le Parti démocratique de Guinée (PDG) comme un parti idéologique. Malgré qu'il reconnaisse que son analyse générale s'applique peu au Sénégal et encore moins au Mali, l'étude de Mabileau s'avère somme toute pertinente, ne serait-ce qu'à travers cette reconnaissance d'un caractère distinctif des régimes maliens et sénégalais.

Sur le thème des idéologies des régimes postcoloniaux, l'étude très détaillée d'Yves Bénot⁴¹, parue en 1969, mérite également d'être soulignée. D'orientation marxiste, Bénot analyse l'ensemble des mouvements de décolonisation d'Afrique noire et la nature de leurs projets d'émancipation. Sans traiter conjointement du Sénégal et du Mali, l'auteur se penche sur les projets politiques des deux États et de leurs partis de masses. Il critique sévèrement le socialisme-négritude de Senghor, qui puise ses racines dans la société traditionnelle africaine et le catholicisme et son application.

Dans la pratique, au Sénégal, [...] la théorie signifiera que le secteur moderne de l'économie restera entre les mains des sociétés étrangères, tandis que les masses africaines resteront confinées dans le secteur agricole, d'où l'on pourra extraire, grâce à son bas niveau de vie, une main d'œuvre urbaine limitée en nombre et à très bon marché.⁴²

Bénot considère même le régime de Senghor comme étant près de celui de Félix Houphouët-Boigny, mais à la différence que ce dernier ne se réclame pas officiellement du socialisme. Mais Bénot traite peu des causes expliquant l'arrivée au pouvoir et la popularité indéniable de Senghor et de l'UPS au Sénégal. Dans son analyse du régime malien de Modibo Keita et

³⁹ *Ibid.*, p. 38.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Yves Bénot, *Idéologies des indépendances africaines*, Paris, Cahiers libres, François Maspero, 1969, 427 pages.

⁴² *Ibid.*, p. 179.

de l'US, Bénot souligne les similitudes et différences avec l'expérience guinéenne. Au contraire de la Guinée, les intérêts du grand capital français étaient somme toute faibles au Soudan, territoire moins convoité, ce qui a facilité la rupture avec la France et la consolidation du régime après l'éclatement de la Fédération du Mali. Pour Bénot, l'échec de l'unification africaine constitue une des principales tares qu'a connue le Mali dans sa quête d'indépendance économique, en dépit d'une implication populaire considérable.

Il faut pourtant rappeler que les difficultés du socialisme malien ont, plus qu'ailleurs, un rapport étroit avec les échecs de l'unification africaine, en raison de sa situation géographique. Par ailleurs, l'opinion publique y paraît plus éveillée, mieux formée qu'en d'autres pays. Elle a pu imposer des remaniements ministériels et certaines modifications.⁴³

En 1966, Claude Welch publie un important ouvrage consacré aux démarches en faveur de l'unité africaine en Afrique de l'ouest⁴⁴. C'est davantage pour l'étude du Mali que du Sénégal que la contribution de Welch s'avère pertinente ici. Étonnamment, l'auteur ne traite pratiquement pas de la Fédération du Mali. Par contre, une part importante de l'ouvrage est consacrée à l'Union des États africains (UEA), ayant regroupé le Mali, la Guinée et le Ghana. Welch souligne que c'est dans la perspective de l'unité africaine que Modibo Keita et l'US optent pour le «oui» au référendum de 1958. Pour Welch, le retrait du Sénégal de la Fédération du Mali n'amène pas Keita à abandonner ses ambitions panafricanistes, mais développe chez lui une réticence dans le choix de partenaires qui maintiennent des liens étroits avec leur ancienne métropole:

Even after Senegal seceded from Mali, Keita maintained his stand for political union among African states. In fact, his suspicious of French complicity in the collapse of the Mali Federation made him more anxious than before to eliminate foreign influence through political unity.⁴⁵

Welch souligne ainsi le rapprochement, presque aussitôt après l'éclatement de la Fédération, du Mali avec la Guinée et le Ghana, les deux États ayant acquis la plus grande indépendance politique dans la région. Mais l'inefficacité de l'UEA est attribuable, selon Welch, aux différences historiques, liées au colonialisme, qui ont imprégné l'évolution politique et sociale des trois États, rendant très difficile une cohésion fédérale.

⁴³ *Ibid.*, p. 263.

⁴⁴ Claude E. Welch, *Dream of Unity : Pan-Africanism and Political Unification in West Africa*, Ithaca (NY), Cornell University Press, 1966, 396 pages.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 296.

Problématique

L'historiographie de la décolonisation du Sénégal et du Mali s'avère ainsi très éclectique. En dehors des études portant sur la Fédération du Mali, il n'y a pratiquement pas d'ouvrages consacrés exclusivement à la décolonisation des deux territoires. Plusieurs monographies ou articles de périodiques portent sur l'un ou l'autre des deux États, sans considération particulière pour son voisin. Les études traitant tant du Mali que du Sénégal s'étendent généralement aussi à d'autres territoires de l'AOF. De plus, la période de transition vers l'indépendance constitue souvent la fin ou le début d'une étude, mais rarement son centre. Ainsi, il ne semble pas exister d'études consacrées exclusivement à l'évolution politique du Mali et du Sénégal de la fin de la période coloniale à l'établissement des régimes postcoloniaux.

Le Sénégal et le Mali ont une histoire politique et sociale marquée par des différences profondes. Toutefois, au-delà de la seule question de leur participation conjointe à la Fédération du Mali, les deux États possèdent aussi d'importantes caractéristiques communes. Regroupés pendant plus d'un an au sein de la Fédération, à travers laquelle ils ont accédé à l'indépendance, le Sénégal et le Mali se sont orientés, après la rupture, vers des modèles de développement nettement différenciés. Cette rapide évolution, à la fois similaire et contrastée, composera donc le centre de cette étude. Tout en considérant l'ensemble de la période coloniale et ses empreintes politiques et sociales, l'analyse se concentrera sur les années 1958 à 1962, pour lesquelles l'essentiel de la transition s'est effectué.

En offrant aux populations des colonies la possibilité d'avaliser ou de rejeter le projet de Communauté, intégré à la nouvelle Constitution, l'avènement de la V^e République en 1958 marque ainsi une réforme majeure du colonialisme qui entrainera rapidement l'irréversible processus de décolonisation. Rassemblés jusqu'en 1958 sous la bannière de l'anticolonialisme, les mouvements nationalistes soudanais et sénégalais partageaient, jusqu'à des degrés différents, les mêmes grandes revendications: indépendance, socialisme et unité africaine. Ces idéaux sont aussi communs aux autres luttes anticolonialistes qui sont menées à la même époque à l'échelle du continent.

Ces trois idéaux de la décolonisation africaine constitueront donc le cadre de l'analyse. Du référendum de septembre 1958 à la consolidation des nouveaux régimes dans les mois suivant l'éclatement de la Fédération du Mali, les positions adoptées par les partis dominants au Sénégal et au Mali vis-à-vis de ces trois thèmes ainsi que leurs répercussions sociopolitiques seront plus spécifiquement étudiées. Aussi, les similarités et les divergences de l'évolution des deux États, par l'orientation des partis de masse dominants, seront analysées en considération des legs coloniaux et des caractéristiques sociales de chaque territoire. Il s'agira donc d'expliquer comment et pourquoi les idéaux de la décolonisation africaine, partagés par les partis de masse des deux pays, se sont imposés davantage au Mali qu'au Sénégal.

Évidemment, une attention particulière sera portée sur la période durant laquelle le Sénégal et le Soudan furent rassemblés à l'intérieur de la Fédération du Mali. Cette période est d'un intérêt capital puisque c'est à l'intérieur de celle-ci que, d'une part, les deux États furent le plus étroitement liés et que, d'autre part, ils accédèrent, conjointement, à l'indépendance. C'est aussi lors de l'éclatement de la Fédération que l'antagonisme entre l'US et l'UPS – et leurs massifs appuis populaires respectifs – s'est manifesté le plus clairement. Ainsi, au lendemain du retrait du Sénégal de la Fédération, il apparaît clair que celle-ci incarnait en réalité l'expression de projets politiques divergents, entrés en confrontation directe dans la nuit du 19 au 20 août 1960.

Au-delà des circonstances et causes particulières entourant l'éclatement de la Fédération du Mali, il s'avère pertinent d'analyser les causes profondes de l'antagonisme entre les deux partis de masse dominants et les populations dont ils se réclamaient. Il est aussi primordial à ce niveau de souligner l'appui considérable des populations sénégalaises et maliennes envers leurs partis de masses respectifs. S'il est vrai que dans les deux États, à des degrés toutefois divers, il existait des forces d'opposition, il reste que la majorité des citoyens et citoyennes s'est rangée derrière le parti dominant. En dépit de l'autoritarisme des deux régimes, les dirigeants et dirigeantes du Sénégal comme du Mali durent toujours composer avec les positions des masses. Il est intéressant à ce niveau de souligner la modération des positions de Modibo Keita dans ses déclarations prononcées lors de ses tournées en territoire sénégalais.

Les positions politiques des leader-e-s de l'US et de l'UPS semblent avoir pratiquement toujours été divergentes, mais à plusieurs moments contenues afin de préserver l'unité, de l'AOF d'abord, mais surtout du Mali. Ainsi, l'unité semble avoir constitué un terrain de compromis pour les ambitions des deux groupes face à l'indépendance et au socialisme, plus prononcées au Mali qu'au Sénégal. Ce compromis a toutefois présenté ses limites, d'autant plus que le Sénégal était encore une fois moins enclin à s'y investir ; une unité véritable aurait dirigé le Sénégal, inférieur démographiquement, vers une rupture avec la France et un socialisme trop accentués pour ses ambitions. Et pour le Soudan, le maintien du système fédératif initial – accordant le même poids au Sénégal dans les décisions politiques – constituait un frein pour ses projets de décolonisation économique et de révolution sociale. Ainsi, une fois la Fédération démantelée, les deux États, pour la première fois complètement indépendants l'un de l'autre, ne connurent plus de contraintes modérant leurs ambitions politiques profondes. L'indépendance définitivement acquise pour chaque pays et l'unité abandonnée pour le Sénégal et mise en veilleuse pour le Mali, les deux États purent dès lors s'investir plus librement dans la mise en place de modèles socioéconomiques de développement relevant de leurs aspirations véritables.

Méthodologie et sources

Le corpus de sources utilisées est principalement composé d'articles de journaux. L'inaccessibilité des archives nationales sénégalaises et maliennes sur la période ici traitée nous incite à nous concentrer sur la contribution de la presse, nationale et étrangère, pour la cueillette de renseignements. *L'Unité*, devenue par la suite *L'Unité africaine*, organe du Bloc démocratique sénégalais (BPS), puis de l'UPS, publiée à Dakar, constitue une des principales sources en ce qui a trait à la politique sénégalaise. Malgré son parti pris affiché, le journal fournit tout de même de nombreux éléments indispensables à l'étude de la décolonisation sénégalaise. Dans la même lignée, la consultation de *L'Essor* de Bamako, organe officiel de l'Union soudanaise, apporte un éclairage sur l'évolution politique du Mali et des positions de son parti de masse. Aussi subjectif que *L'Unité africaine* quant au traitement des réalisations du Parti, *L'Essor* se distingue cependant par son contenu. Journal de propagande, *L'Essor* est aussi un journal d'information, plus que *L'Unité africaine* qui se concentre essentiellement sur l'œuvre de l'UPS et la vie politique sénégalaise, et accorde une place importante à l'actualité internationale. Cette double fonction de *L'Essor* s'explique en grande partie par l'absence d'autres journaux nationaux maliens. Bien qu'il ne soit pas ici

question d'une analyse du traitement de l'information par les principaux organes de presse des deux pays, il n'en demeure pas moins pertinent de considérer les positions de l'UPS et de l'US, à travers le traitement de l'actualité effectué par leurs journaux officiels. La considération des positions, implicites ou explicites, des deux organes officiels sur les mêmes événements permet certainement une meilleure compréhension de la nature des deux régimes qui s'établissent dans les deux pays.

Autre important journal partisan d'AOF, *Fraternité* de Treichville, l'organe officiel du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), section locale du RDA, fut également consulté. Toutefois, malgré un traitement important accordé à l'actualité panafricaine, *Fraternité* offre une couverture très limitée des événements sénégalais et maliens. Une certaine animosité à l'endroit des deux États qui ont mis sur pied la Fédération du Mali semble expliquer en partie ce silence, une attention nettement supérieure étant portée aux membres du Conseil de l'Entente et aux anciennes colonies britanniques voisines.

La consultation de quotidiens d'information fournit également de nombreux éléments pertinents sur le sujet. *Paris-Dakar*, imprimé à Dakar, constitue le seul journal d'information des deux États étudiés ici. Quoique plutôt favorable au régime sénégalais, *Paris-Dakar* demeure néanmoins fort pertinent pour son riche traitement de l'actualité sénégalaise et celle des autres États d'Afrique francophone. *Le Monde*, pour la place considérable accordée aux nouvelles d'Afrique, francophone surtout, constitue le principal quotidien français consulté pour cette analyse. D'autres périodiques français furent également, à un moindre degré, considérés, parmi lesquels *Présence africaine* et *La Semaine en AOF*.

Aussi, furent consultées plusieurs sources citées à l'intérieur de monographies, d'ouvrages de contemporains et d'essais. Certains de ces documents fournissent de précieuses sources, souvent pratiquement indisponibles autrement, notamment en ce qui a trait aux oppositions et à leurs positions face au régime en place. Ces publications permettent souvent également un accès à des données empiriques d'importance.

L'objectif de l'analyse étant essentiellement de nature qualitative, les diverses sources mentionnées seront consultées dans cette même perspective. Ainsi, les informations

recueillies laissent place à une plus large interprétation, ne constituant pas en elles-mêmes des données absolues. Toutefois, les éléments factuels et incontestables imposent des limites à cette interprétation qui, bien que qualitative, s'effectuera à travers un cadre d'analyse rigoureux. Il s'agit de repérer, à travers les documents mentionnés, sélectionnés selon la fiabilité des renseignements qu'ils fournissent, les diverses démonstrations de l'évolution politique du Sénégal et du Mali, de la fin de la période coloniale à la consolidation des régimes postcoloniaux, à travers les trois grands thèmes de la décolonisation: l'indépendance, l'unité africaine et le socialisme.

CHAPITRE 1

Indépendance

L'indépendance constitue sans conteste l'axe central de la décolonisation, en Afrique comme ailleurs. C'est à travers elle que les partis de masse au pouvoir organisent la décolonisation d'un point de vue politique, économique et social. La question de la nature de l'autodétermination à réclamer à la France n'a cessé de susciter débats et clivages à l'intérieur des divers mouvements nationalistes soudanais et sénégalais au cours des années précédant l'accession de la Fédération du Mali à l'indépendance. Après le transfert des pouvoirs, la relation avec la France constitue encore un des points de discorde majeurs entre l'Union soudanaise et l'Union progressiste sénégalaise et qui amèneront le Sénégal à se retirer de la Fédération.

Ni l'US ni l'UPS n'ont été d'ardents partisans de l'indépendance immédiate, réclamée par les groupes plus radicaux, et marginaux, tels le Parti africain de l'indépendance (PAI), la section sénégalaise du Parti du regroupement africain (PRA) ou le Mouvement de libération nationale (MLN). Néanmoins, avant l'avènement de la IV^e République en France et la présidence de Charles de Gaulle, l'US et le Bloc populaire sénégalais (principale formation à l'origine de l'UPS) réclament avec ardeur l'abolition du système colonial. Mais cette revendication vise moins l'accession à l'indépendance que l'autodétermination dans le cadre d'un statut d'autonomie. C'est pourquoi la loi-cadre de 1956, malgré le démembrement de l'AOF qui lui est conséquent, et surtout le projet de Communauté proposé par de Gaulle en 1958 satisfait en partie les aspirations nationalistes des partis dominants. L'indépendance à terme s'impose alors au Soudan et au Sénégal. Mais les pouvoirs obtenus progressivement par les territoires devenus autonomes amèneront les deux États – qui mènent

parallèlement une démarche d'union – vers une quasi-indépendance *de facto*. Malgré les réticences de certaines factions, particulièrement au sein de l'UPS, l'indépendance apparaît, à la fin de 1959, inéluctable.

Au-delà du seul transfert des compétences, le Sénégal et le Soudan, à travers leurs partis de masse dominants, ont adopté des positions différenciées sur la définition de nouveaux liens politiques et économiques avec la France et l'établissement de nouvelles relations internationales. Après l'éclatement de la Fédération du Mali, ces orientations, n'étant plus retenues par le compromis fédératif, s'affirmeront davantage. Les trajectoires distinctes empruntées par le Sénégal et le Mali postcoloniaux quant à la question de la rupture d'avec l'ancienne métropole puisent indéniablement leurs racines dans la nature même du colonialisme propre à chacun des deux territoires. L'appui populaire manifeste dont jouissent l'US et l'UPS témoigne de la solidité des divergences de vues entre les sociétés sénégalaises et soudanaises dans leur généralité. Ainsi, ces divergences, souvent contenues aux fins de la lutte anticoloniale et de l'unité africaine, trouvent en grande partie leurs sources dans une histoire coloniale distincte.

Spécificités coloniales

Au lendemain de l'éclatement de la Fédération du Mali, le président sénégalais Léopold Sédar Senghor souligne en conférence de presse le rôle du colonialisme dans le clivage idéologique opposant les deux États.

Les divergences entre Sénégalais et Soudanais proviennent, en réalité, plus profondément, de deux conceptions politiques différentes. Ces conceptions traduisent des réalités sociologiques différentes. La colonisation a été plus brutale, plus dure au Soudan qu'au Sénégal. D'où un certain radicalisme soudanais.¹

La nature distincte du colonialisme français dans chacun des deux territoires fait l'unanimité au sein de l'historiographie. Confronté à la présence française depuis le milieu du XVII^e siècle, le Sénégal, avec sa façade atlantique, est depuis longtemps pénétré par l'impérialisme français au moment où les troupes d'Archinard, poursuivant l'œuvre de Faidherbe et Gallieni, achèvent la guerre de conquête du Soudan en 1898. Alors que l'implantation du colonialisme s'est effectuée progressivement au Sénégal, à travers l'établissement des comptoirs

¹ *L'Unité africaine*, 27 octobre 1960, p. 5.

marchands et la construction de villes portuaires (Gorée, Saint-Louis, Dakar), la conquête du Soudan s'est réalisée par une intervention militaire qui dut faire face à une résistance acharnée des populations locales, conduites notamment par El-Hadj Omar. Ainsi, au moment où le mouvement national en faveur de la décolonisation prend véritablement son essor dans les deux territoires, après la Seconde Guerre mondiale, le Soudan est soumis à l'occupation étrangère depuis un demi-siècle, comparativement à quatre siècles pour les territoires côtiers du Sénégal, qui regroupent la majorité de la population. Le souvenir de la période précoloniale et de la réalité brutale de la conquête française est alors encore frais dans la mémoire collective des populations soudanaises.

Les politiques françaises d'assimilation s'appliquent beaucoup plus tôt au Sénégal, où les populations des quatre communes (Saint-Louis, Gorée, Dakar, Rufisque) obtiennent dès 1916 la pleine citoyenneté française. Elles resteront les seules de toutes les colonies françaises d'Afrique noire à jouir de ce privilège jusqu'à l'adoption de la loi Lamine Guèye en 1946. Le Sénégal s'initie tôt au système parlementaire français et voit apparaître sur son sol des sections locales des principaux partis politiques métropolitains. Celle de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) dominera largement la vie politique sénégalaise jusqu'à la séparation d'une faction dissidente, sous la direction de Senghor, donnant naissance au Bloc démocratique sénégalais en 1945.

Si le Sénégal demeure, à la fin de la période coloniale, majoritairement musulman, l'Église catholique a su convertir une importante partie de la population des zones urbanisées de la côte, dont Senghor est issu. Cette réalité socioreligieuse contraste avec celle du Soudan où les missions catholiques, arrivées en 1895 avec les troupes françaises, ont connu un succès marginal. Ainsi, à la veille de l'indépendance, sur une population de 1 275 000 individus, le diocèse de Bamako, capitale politique et économique du Soudan, compte moins de 10 000 catholiques².

Alors qu'à l'époque précoloniale, les activités commerciales du Sénégal étaient orientées vers l'intérieur du continent, essentiellement la vallée du fleuve Niger, le colonialisme français impose d'importantes transformations à l'économie de la région, en

² *Le Monde*, 15 janvier 1960, p. 5.

faisant du Sénégal le principal point de départ des exportations de l'Afrique de l'Ouest. La production agricole du Soudan, est alors expédiée vers le port de Dakar, pour ensuite s'embarquer vers la métropole. Le Soudan ne constitue alors plus qu'un marché vers lequel s'acheminent les produits manufacturés issus des usines de la péninsule du Cap Vert ainsi que des biens de consommation français ayant transité par le Sénégal. C'est ce qui amène le président malien Modibo Keita à affirmer au lendemain de l'éclatement de la Fédération du Mali: «Jusqu'à ce jour, le Soudan était un marché et le Sénégal un relais. Maintenant nous nous refusons à être seulement un marché et nous chercherons ailleurs un autre relais.»³

La restructuration de l'économie ouest-africaine opérée par le capitalisme colonial français engendre un développement industriel important autour du port de Dakar, principalement lié à la transformation et l'exportation de l'arachide et de ses produits dérivés. À la fin de la période coloniale, le Sénégal possède la zone industrielle la plus développée de l'Afrique noire française, alors que le Soudan s'en trouve pratiquement dépourvu. Le Sénégal voit sans cesse s'accroître sur son territoire les investissements métropolitains ainsi que l'implantation et le développement d'entreprises françaises. Sur le plan agricole, si le Soudan connaît au cours de l'occupation coloniale un accroissement de sa production rizicole, destinée à l'exportation, son agriculture demeure néanmoins largement plus diversifiée que celle du Sénégal, caractérisée par la monoculture de l'arachide.

À la fin de la période coloniale, le Sénégal se retrouve ainsi nettement plus dépendant que le Soudan du lien économique l'unissant à la métropole, l'économie sénégalaise s'étant essentiellement développée autour des activités portuaires de Dakar et de la monoculture arachidière. Le Sénégal constitue donc une colonie qui est depuis longtemps en grande partie assimilée à l'économie, la politique et, à un moindre niveau, la culture françaises. Bien que profondément affecté par les transformations socioéconomiques imposées par la colonisation, le Soudan de son côté demeure beaucoup plus près de son passé précolonial, encore très récent. Le développement d'infrastructures civiles d'importance est pratiquement absent au Soudan, contrairement au Sénégal qui bénéficie des nombreux avantages socioculturels que lui confère son statut de pivot de l'AOF. Ainsi, les tares du colonialisme relèvent d'une plus grande évidence pour les populations soudanaises, pour qui la présence française se traduit

³ *Le Monde*, 27 août 1960, p. 3.

surtout par une occupation militaire répressive. Il va de soi que l'hostilité populaire à l'égard du colonialisme français soit plus répandue au Soudan qu'au Sénégal.

Indépendance immédiate et indépendance à terme

Les positions des principales organisations politiques soudanaises et sénégalaises face à l'indépendance ont considérablement évolué dans les dernières années de la période coloniale. Si toutes réclament la fin du colonialisme, l'indépendance intégrale n'est défendue essentiellement que par des groupes radicaux marginalisés. Pour les autres, c'est surtout à une réforme profonde des liens avec la métropole dans un cadre fédératif qu'ils aspirent. Avant l'avènement de la V^e République et l'adoption d'une nouvelle constitution, si l'indépendance n'est pas tant réclamée, c'est souvent par réalisme politique. La France se fait intransigeante sur la question et la répression exercée à l'endroit des indépendantistes dissuade plusieurs de leurs partisans et partisanses. Nombre de militants et militantes de l'Union soudanaise, dont Modibo Keita lui-même, ont passé par les geôles coloniales pour leurs activités nationalistes. Si sous la IV^e République les aspirations à l'indépendance sont présentes, mais contenues par pragmatisme, l'arrivée de la V^e République et des réformes coloniales qui en découlent calme les ardeurs. Le système confédéral apparaît alors viable pour les principaux groupes nationalistes.

Mais l'autonomie croissante concédée aux territoires africains les rapproche de plus en plus d'une indépendance vers laquelle leurs aspirations les plus profondes les orientaient depuis longtemps. Par leur nouveau statut découlant de leur adhésion à la Communauté, les territoires français d'Afrique se retrouvent ainsi pratiquement indépendants *de facto*. L'appétit de l'autonomie et le constat de la trajectoire historique empruntée par les autres colonies africaines au cours des mois précédents, avec les accessions successives à l'indépendance de la Tunisie (1956), du Maroc (1956), du Ghana (1957) et de la Guinée (1958), finira par rallier à l'idée de l'indépendance des factions des mouvements nationalistes sénégalais et soudanais qui y étaient réticentes peu de temps auparavant. Ainsi, même le dirigeant ivoirien Félix Houphouët-Boigny, antiindépendantiste s'il en est, finit, devant l'évidence, par adhérer à l'idée. Mais malgré ce consensus général, bien que tardif, la conception de l'indépendance demeure variable selon les groupes, voire même à l'intérieur de ceux-ci.

En janvier 1957, soit quelques mois avant l'application de la loi-cadre votée l'automne précédent au congrès constitutif de la Convention africaine (CA, parti fédéral auquel a adhéré le Bloc populaire sénégalais), qui se tient à Dakar, le leader sénégalais Mamadou Dia réclame une révision du titre VIII de la Constitution (portant sur l'Union française) et se prononce en faveur d'un système fédéral sur le modèle du Commonwealth britannique: «Ce que réclament les territoires d'outre-mer, c'est, *étant réservé leur droit à l'indépendance*, la possibilité de jouir dans l'immédiat d'une autonomie interne la plus large possible.»⁴ Pour Dia, une autonomie dans un cadre fédératif apparaît ainsi comme la revendication la plus envisageable auprès d'une IV^e République hostile à toute forme de sécession. Mais cette prudence n'empêche pas l'expression des intentions profondes qui se trouvent derrière la stratégie adoptée. Ainsi, Abdoulaye Guèye écrit-il en mai de la même année dans *L'Unité*, organe officiel du BPS: «Les membres du Conseil de gouvernement doivent être avant tout des hommes politiques lucides, leur action doit être étroitement liée à la lutte générale du BPS pour la liquidation de toute forme de survie du système colonial, pour la conquête totale du pouvoir politique.»⁵

À l'approche du référendum sur la Communauté, qui se tient le 28 septembre 1958, l'essentiel des discussions au congrès constitutif du Parti du regroupement africain (PRA)⁶, du 25 au 27 juillet à Cotonou, porte sur l'indépendance dans le cadre de l'unité africaine et de la voie africaine du socialisme. Après de multiples débats, l'option de l'indépendance immédiate finit par s'imposer. Il est résolu

[Que le PRA,] CONSIDÉRANT que l'avant-projet de Constitution ne tient pas compte, d'après les communiqués du Gouvernement et les informations de presse, de la volonté des peuples d'Outre-Mer et qu'il a causé une profonde déception en Afrique Noire, ADOPTE le mot d'ordre d'indépendance immédiate et décide de prendre toutes les mesures nécessaires pour mobiliser les masses africaines autour de ce mot d'ordre et de traduire dans les faits cette volonté d'indépendance.⁷

⁴ *Le Monde*, 15 janvier 1957, p. 4.

⁵ *L'Unité*, 11 mai 1957, p. 1.

⁶ Créé en 1958, le PRA est un parti fédératif visant un rapprochement avec le Rassemblement démocratique africain (RDA) (dirigé par Houphouët-Boigny et auquel est liée l'US). Essentiellement basé au Sénégal et au Dahomey, il regroupe notamment l'UPS, coalition formée la même année et composée de l'ancien BPS, du Mouvement socialiste d'union sénégalaise (MSUS) et de quelques sous-sections du Mouvement populaire sénégalais (MPS). Voir le schéma de l'évolution des partis politiques sénégalais à l'annexe 1.

⁷ Abdoulaye Ly, *L'Émergence du néocolonialisme au Sénégal*, Dakar, Xamle, 1981, p. 36.

Ainsi, à deux mois du référendum, le PRA choisit de s'engager dans la même voie que le Parti démocratique de Guinée (PDG) et de refuser le projet de Communauté offert par de Gaulle. Mais en dépit de l'adoption de ce mot d'ordre, l'exécutif du PRA se positionnera finalement en faveur du «oui» dans les semaines suivantes. Plus tard, Senghor justifiera la position initiale du PRA comme un bluff politique.

C'est parce que l'avant-projet de Constitution omettait le droit à l'indépendance que le PRA à Cotonou a lancé le «mot d'ordre d'indépendance immédiate». C'était une réaction de désespoir. [...] Il s'agit d'un mot d'ordre pour sensibiliser les masses africaines en vue de la préparation et de l'organisation de l'indépendance. Le congrès de Cotonou a donc adopté un mot d'ordre, il n'a pas demandé l'indépendance immédiate. [...] Notre souhait est que la Communauté, animée d'un dynamisme interne, se transforme peu à peu en confédération [...]. Si elle figeait, alors, en accord avec la France, nous demanderions l'indépendance dans l'association. Qu'il soit entendu, une fois pour toutes, que nous sommes opposés résolument à toute rupture avec la France.⁸

Le 22 septembre, l'UPS adopte une motion excluant du parti «tous les militants qui auront fait campagne pour le "non" et ceux qui, ayant adhéré au Comité pour le soutien de l'action du général de Gaulle, n'auront pas remis leur démission dans un délai de trois jours.»⁹ C'est au cours de cette même réunion de l'UPS, qui se tient à Dakar, que des affrontements surviennent, au parc des Sports, après qu'une foule composée essentiellement de jeunes déshérités scandant «*Momsarev!*»¹⁰ eut été violemment chassée des gradins par les autorités municipales. Les membres de l'UPS restés fidèles à l'indépendance immédiate, parmi lesquels l'ancien ministre Abdoulaye Ly et l'ex conseiller territorial Assane Seck, se regroupent alors sous la bannière du PRA-Sénégal (PRA-S), créé le 24 septembre. Le PRA-S restera longtemps l'une des principales oppositions au régime senghorien.

La volteface de l'UPS en faveur de la Communauté, et du PRA, s'explique en partie par la pression exercée par l'autorité des marabouts, qui jouissent d'une influence immense sur leurs *taalibes* et qui avaient tous appelés à voter «oui». Le 3 septembre, alors qu'il rentrait de France, le premier ministre Mamadou Dia s'était rendu non pas à Dakar, mais

⁸ Joseph-Roger de Benoist, «L'évolution des partis fédéraux (RDA, PRA, PFA) vers l'indépendance (1957-1960), dans *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, sous la direction de Charles-Robert Ageron et Marc Michel, Paris, CNRS, 1992, pp. 149-150.

⁹ *Le Monde*, 23 septembre 1958, p. 2.

¹⁰ «Indépendance» en wolof.

plutôt à Touba, capitale mouride, afin d'y rencontrer le calife général de la confrérie, El Hadj Falilou M'Backé¹¹. L'exécutif de l'UPS, initialement en faveur de l'indépendance, se voit ainsi contraint de tenir compte de l'opinion publique des masses conservatrices de la région de l'arachide, pour préserver l'appui massif dont jouit alors l'UPS et éviter une dissension qui profiterait au Parti de la Solidarité sénégalaise, derrière lequel se rallient les éléments les plus conservateurs, dont quelques marabouts. Mais dans une lettre au *Monde*, en réponse à un article d'André Blanchet sur le vote conservateur au Sénégal au référendum, Mamadou Dia défend plutôt la stratégie préconisée par sa formation par la valeur que représente l'indépendance à terme.

Nous persistons à croire que l'indépendance octroyée, que nous donnerait un vote négatif au référendum, est comme un cadeau qu'on jette à la face, sans valeur, sans portée. Nous avons choisi la voie plus rude d'une indépendance négociée, conquise sur des bases réelles, mais qui amènera seule une véritable libération des hommes d'Afrique.¹²

Faisant fit de l'abandon du mot d'ordre du congrès de Cotonou, Dia présente ainsi la position de l'UPS comme faisant foi d'un plus grand courage qu'une campagne pour le «non», malgré que ce soit parmi les appuis au «oui» que se trouvaient les plus grandes figures d'autorité de la société sénégalaise.

La considération de l'influence des chefs coutumiers et religieux entraîne également la direction de l'Union soudanaise à remettre en question la promotion de l'indépendance immédiate et à se rallier finalement au «oui». Dans sa résolution générale du 17 août, l'US demande que la Constitution mentionne explicitement le droit à l'autodétermination et à l'indépendance pour les territoires d'outre-mer, rappelle que la Fédération avec la France sera effective si elle est basée sur la solidarité et l'unité africaines et demande que le vote des territoires d'outre-mer au référendum soit uniquement sur la nature des liens avec la France¹³. Mais malgré son immense popularité auprès des masses rurales, l'US demeure craintive quant à l'influence de certaines autorités traditionnelles. À la veille du référendum, des tensions persistent toujours face à certains chefs tribaux de la région saharienne ainsi qu'au puissant cadi de Tombouctou, fermement attaché à la France. De plus, de nombreux officiers français exercent une pression directe à l'endroit de vétérans des troupes coloniales. C'est

¹¹ *Le Monde*, 26 septembre 1958, p. 7.

¹² *Le Monde*, 2 octobre 1958, p. 2.

¹³ William Jay Foltz, *From French West Africa to the Mali Federation*, New Haven, Yale University Press, 1965, p. 94.

ainsi plus par dépit que par volonté profonde, et non sans susciter les vives protestations des jeunes cadres du parti, que l'US choisit, à l'instar de l'UPS, de promouvoir le «oui» au référendum.

Le 28 septembre, les populations du Sénégal et du Soudan répondent à l'appel des partis de masse dominants. Dans les deux territoires, le «oui» obtient un vote massif de plus de 97%. Dans une conférence de presse conjointe tenue en mai 1959, les présidents Keita et Senghor justifient leur position au référendum de septembre 1958 par leur souci de préserver l'unité africaine: «Certains estimaient que l'unité ne pouvait se réaliser que dans l'indépendance, nous fîmes campagne pour le "OUI" parce que nous pensions au contraire, que la Communauté n'empêcherait pas l'unité.»¹⁴ Le désir de préserver l'unité africaine, sérieusement compromise depuis l'éclatement de l'AOF suite à la loi-cadre de 1956, constitue certainement un facteur déterminant dans la position adoptée au référendum. Toutefois, cette explication est sans doute plus valable du côté de l'Union soudanaise que de l'UPS. En juillet 1959, au congrès constitutif du Parti de la fédération africaine (PFA), qui unit pour la première fois l'US et l'UPS, déjà engagées dans la Fédération du Mali, devenue effective le 17 janvier 1959, les discussions portent une fois de plus sur l'indépendance dans la préservation de l'unité africaine. L'envoyé spécial du *Monde*, André Blanchet, souligne les compromis faits par les deux parties, dans cette perspective.

C'est au nom de cet idéal de l'unité que les concessions essentielles furent consenties de part et d'autre, le Soudan acceptant que son association avec le Sénégal retarde sa marche à l'indépendance, le Sénégal ayant conscience qu'il sera amené par le Soudan à l'indépendance plus tôt qu'il ne l'eût souhaité.¹⁵

Ainsi, pour le Soudan, l'union avec le Sénégal, et idéalement, avec d'autres territoires de l'ex-AOF¹⁶, justifie le report de quelques mois de la marche vers l'indépendance, à laquelle la base de l'US aspire depuis longtemps. Par contre, pour le Sénégal, qui est nettement moins enclin à réclamer l'indépendance, le compromis de l'unité africaine constitue sans doute une

¹⁴ *L'Unité africaine*, 1^{er} juin 1959, p. 11.

¹⁵ *Le Monde*, 5-6 juillet 1959, p. 5.

¹⁶ La Fédération du Mali visait originellement à regrouper le plus grand nombre de territoires possible de l'ancienne AOF. Lors de la conférence fédéraliste de Bamako du 29 et 30 décembre 1958, les délégations du Sénégal, du Soudan, de la Haute-Volta et du Dahomey décident de créer la Fédération du Mali. La Fédération prend forme à la fin janvier, par la mise en place d'une assemblée constituante, puis l'adoption d'une constitution. La Haute-Volta et le Dahomey s'en retirent un mois plus tard pour se rallier au projet fédératif de Houphouët-Boigny qui mènera au Conseil de l'Entente.

concession de moins grande importance puisqu'il était déjà moins intéressé par un vote négatif au référendum comme en témoignent les déclarations de ses leaders, Senghor en tête.

Alors que se poursuivent les pourparlers menant à la création du PFA, en juillet 1959, Senghor rejette en conférence de presse l'indépendance immédiate.

Le général de Gaulle nous l'a offerte le 28 septembre. Nous ne l'avons pas prise. Ayons la logique et le courage de notre choix. Nous continuons de penser que la Communauté, parce que la Constitution du 4 octobre la prévoit dynamique, est le cadre idéal et le moyen d'une association. Il n'est pas nécessaire que nous sortions de la Communauté pour concevoir une telle association.¹⁷

Ainsi, Senghor n'envisage toujours pas, alors même que le PFA se constitue, que le Sénégal quitte la Communauté. L'indépendance à laquelle Senghor aspire encore à ce moment-là se situe en réalité dans un cadre fédératif, la France détenant les leviers de la Communauté. Senghor multiplie les déclarations contradictoires où il évoque de prochaines négociations vers l'indépendance, tout en manifestant son désir de conserver les liens unissant le Sénégal à la France, à l'intérieur d'une Communauté renouée. Alors que la Fédération du Mali se consolide, la position de Senghor demeure la même.

La Constitution du 5 octobre 1958 offre deux voies pour l'accession à l'indépendance des États. L'une est le référendum – c'est la voie qu'a choisie la Guinée pour prendre son indépendance le 28 septembre 1958, en dehors de la Communauté – l'autre est une voie amicale, c'est le transfert des compétences communes aux États du Mali, par des accords négociés. C'est celle-ci qu'a choisie le PFA parce qu'il tient profondément à maintenir l'amitié avec le peuple de France.¹⁸

L'appartenance à la Communauté demeure ainsi, un an après le référendum, une priorité dans les négociations que mènera le PFA en faveur du transfert des compétences vers la Fédération du Mali.

À l'automne 1959, l'Union soudanaise, face à l'éventualité d'un échec des négociations sur le transfert des compétences qu'entreprend alors la Fédération avec la France, brandit la menace du recours à un référendum pour accéder à l'indépendance.

¹⁷ *Le Monde*, 3 juillet 1959, p. 5.

¹⁸ *Paris-Dakar*, 26 septembre 1959, p. 1.

Mamadou Aw, le ministre fédéral des Travaux publics, député de l'US, exprime néanmoins sa confiance quant au succès des négociations.

Si la France refusait le transfert en bloc des compétences communes, nous organiserions un référendum. Mais cela paraît peu probable, et tout le monde a compris en France, sauf la droite, mais elle pense surtout à l'Algérie, que nous voulions devenir indépendants dans l'amitié avec la France.¹⁹

Bien qu'il ne soit pas exclu, le référendum demeure un ultime recours. L'US, qui veut maintenir des relations cordiales avec la France, craint qu'une telle démarche déclenche une campagne référendaire à caractère antifrançais et incite la population à considérer que l'indépendance ait été obtenue contre la France. Alors que les négociations vont bon train, Modibo Keita réaffirme, en entrevue au *Monde*, ses positions assouplies en ce qui a trait au maintien de liens étroits avec la France.

Quant à l'évolution du Mali vers l'indépendance dans le cadre de l'association avec la France, je suis optimiste. Au cours de l'entretien que notre délégation a eu avec le général de Gaulle et M. Debré il m'a semblé que nos interlocuteurs ne voyaient aucun obstacle à un transfert de compétences au Mali. Nous sommes décidés à rester liés à la France, qui de son côté n'a aucun désir de compromettre le capital de confiance et d'amitié existant entre elle et ses anciennes colonies.²⁰

Dans son souci d'unité avec l'UPS, l'Union soudanaise va jusqu'à entériner des mesures répressives destinées à contrer les éléments indépendantistes radicaux. Le 5 décembre 1959, afin de s'assurer du bon déroulement de la visite de de Gaulle à Dakar, et ainsi éviter la répétition des événements de la Place Protet d'août 1958, où de violents affrontements eurent lieu après qu'un cortège de protestataires réclamant l'indépendance avait suivi de Gaulle tout au long de son parcours, l'Assemblée fédérale du Mali vote une loi d'exception applicable jusqu'au 31 décembre (la visite du président français a lieu le 13). La loi soumet à d'importantes peines quiconque manifeste publiquement, que ce soit à travers des écrits, affiches graffitis, drapeaux, bannières, «des appels de nature à créer de l'effervescence» ou affiche tout symbole politique autre que ceux des États membres de la Communauté²¹. Plusieurs militants du PAI seront inculpés dans les jours suivants,

¹⁹ *Le Monde*, 2 octobre 1959, p. 1.

²⁰ *Le Monde*, 10 décembre 1959, p. 1.

²¹ *Paris-Dakar*, 7 décembre 1959, p. 1.

notamment à Rufisque et à Dakar, dont ses principaux leaders, Mahjemout Diop et Mané Babacar.

Si la position de l'Union soudanaise sur l'indépendance s'est assouplie à la veille du transfert des compétences au Mali, c'est, d'une part, par souci de retirer le maximum des négociations, qui se déroulent dans un climat serein, mais c'est aussi dû en bonne partie à l'influence modératrice exercée par les dirigeants de l'UPS, Senghor et Dia en tête. C'est sous leur influence que l'US s'est résignée à abandonner la stratégie référendaire qu'elle avait initialement préconisée, pour se rallier à la thèse sénégalaise du transfert négocié des compétences²².

Relations avec la France

De la fin de la période coloniale jusqu'aux premières années d'indépendance, le Sénégal et le Soudan, puis Mali, entretiennent des rapports variables avec la France. L'avènement de la V^e République, avec ses perspectives de réforme du lien colonial, tend à favoriser, au Sénégal comme au Soudan, l'établissement de relations cordiales, malgré la persistance de quelques appréhensions. Mais l'accession à l'indépendance et surtout le divorce entre le Sénégal et le Soudan engendrent des divergences majeures dans les positions que prennent les deux États, désormais indépendants et affranchis de tout compromis visant à préserver l'unité africaine, quant à leur relation avec la France.

Position du Sénégal

Au congrès constitutif du PRA à Cotonou en juillet 1958, certaines dissensions se manifestent au sein de l'UPS. Le président du conseil du gouvernement sénégalais, Mamadou Dia, affiche, au nom de son parti, certaines réticences au sujet de l'enthousiasme de son confrère Senghor pour les réformes promises par le nouveau régime français.

Senghor fait preuve d'un certain optimisme à l'égard du Gouvernement de Gaulle, l'U.P.S. n'est pas d'accord. Du respect que nous lui devons, ne découle pas forcément la confiance. Le Gouvernement nous amène à poser le problème de l'indépendance. Nous ne le posons pas en excités mais en matière coloniale, la France est toujours en retard d'une réforme. Il n'y a de

²² Philippe Decraene, «Le Mali au seuil de l'indépendance : la démocratie sénégalaise à l'épreuve», *Le Monde*, 16 janvier 1961, p. 5.

référendum qui mérite notre soutien que celui reconnaissant le fait colonial de l'indépendance.²³

Mais Dia se rallie vite à la position de Senghor, qui reconnaît certains mérites à l'œuvre colonisatrice française. Ainsi, en conférence de presse, alors que les négociations sur le transfert des compétences à la Fédération du Mali sont entamées, Senghor cherche à calmer les critiques dirigées contre le colonialisme français, qui est déjà selon lui chose du passé.

Cessons de vitupérer le colonialisme ; c'est facile et négatif. Le fait colonial est derrière nous. À côté des aspects négatifs, il compte des réalisations positives: culture française, assistance technique, fond d'aide et de coopération. Il ne s'agit pas d'abolir le fait colonial, il s'agit de la dépasser.²⁴

Lors de la cérémonie d'indépendance de la Fédération du Mali, Senghor rendra hommage à la France, en excusant la réalité du colonialisme: «Malgré les erreurs et les tares de la colonisation que l'histoire jugera comme un moment naturel, le peuple de France n'a jamais renié complètement l'héritage de la grande révolution de 1789.»²⁵

L'interprétation que fait l'UPS du colonialisme diffère des nombreux appels à la liquidation du système colonial que diffusait le BPS, notamment dans *L'Unité*, avant le congrès de Cotonou. À la veille de l'indépendance de la Fédération du Mali, Dia fait part de la nécessité de préserver les liens étroits qui unissent le Mali à la France, qui seuls peuvent garantir à ses yeux le succès de l'indépendance. Ainsi affirme-t-il au cours d'un voyage dans le cercle de Kédouyou: «Pourquoi rompre avec un vieil ami avec lequel nous avons toujours marché jusqu'à maintenant? À quoi bon être indépendant si vous autres, nos frères, ne trouvez pas de quoi vous nourrir?»²⁶ Ainsi, l'indépendance, selon l'analyse de Dia, ne doit consister en aucun cas en une rupture avec la France, qui est depuis longtemps garante de la qualité de vie des populations sous sa tutelle. Ces propos de Dia, reformulés à maintes reprises par la haute direction de l'UPS, témoignent clairement de la contradiction que représente l'indépendance dans la définition des rapports postcoloniaux que devront entretenir la Fédération, ou le Sénégal, avec l'ancienne métropole, après l'indépendance. En

²³ Pierre Gam, «Les causes de l'éclatement de la Fédération du Mali», *Revue juridique et politique. Indépendance et coopération*, 1966, no 20, p. 412.

²⁴ *Paris-Dakar*, 25 septembre 1959, pp. 1-2.

²⁵ *Le Monde*, 21 juin 1960, p. 5.

²⁶ *Paris-Dakar*, 19 février 1960, p. 1.

soulignant ainsi la dépendance immuable du Sénégal à la France, l'UPS admet et avalise implicitement l'établissement, après le transfert des compétences, de rapports néocoloniaux.

À moins de quatre mois de l'accession de la Fédération du Mali à l'indépendance, Senghor réitère, devant la presse étrangère, la nécessité de préserver des liens politiques privilégiés avec la France et affirme sa confiance envers la Communauté.

Nous serons au terme des négociations franco-maliennes, qui se déroulent de façon satisfaisante, aussi indépendants que les dominions du Commonwealth, mais aussi solidaires de notre ancienne Métropole. Car la Communauté fédérale aura été transformée en Communauté confédérale, en Commonwealth à la française.²⁷

La référence au Commonwealth britannique est maintes fois répétée par l'UPS. Cependant, la Communauté ne pourra jamais s'édifier en confédération. Elle mourra d'elle-même peu après le retrait des États membres du Conseil de l'Entente. Pour Senghor, le maintien de liens de coopération entre la France et la Fédération du Mali procure des avantages pour les deux parties. Ainsi, invité de l'Association Europe-Afrique au Neubourg, Senghor vante les bénéfices que retirera la France et, par extension, la Communauté économique européenne, de la coopération avec la Fédération du Mali.

Que serait la position de la France dans le monde sans l'Afrique? Que serait-elle sans la base militaire de Dakar et sans les sources d'approvisionnement qu'elle trouve sur le continent noir? Je pense que la politique libérale que la France, sous l'impulsion du Général de Gaulle, a suivie en Afrique, est très payante. Une fois devenue indépendante, la Fédération du Mali a l'intention de coopérer franchement avec la France et, par l'intermédiaire de la France, avec l'Europe.²⁸

Les accords de coopération signés entre le Sénégal et la France après l'éclatement de la Fédération du Mali accentuent l'alignement du Sénégal sur la France, aux niveaux politique, économique et culturel. Soulignant la présence multiforme de la France sur le territoire du Sénégal indépendant, le politologue Albert Bourgi considère que nul plus que Senghor «ne peut se targuer d'avoir mieux servi la cause de la France en Afrique Noire, en prônant tout à la fois la transformation et le renforcement des liens entre colonisateur et

²⁷ *L'Unité africaine*, 5 mars 1960, p. 3.

²⁸ *Paris-Dakar*, 21 mars 1960, p. 1.

colonisé.»²⁹ L'accroissement des liens entre la France et le Sénégal, après l'éclatement du Mali, suscite un vif mécontentement au sein des forces progressistes sénégalaises. Le 20 juillet 1961, Majhemout Diop, leader du PAI (interdit au Sénégal depuis juin 1960 et proche de l'US depuis le démembrement de la Fédération) vilipende, lors de sa comparution devant le tribunal de Saint-Louis, après un an de détention, la politique étrangère menée depuis près d'un an par le gouvernement sénégalais.

Notre alignement est aligné sans équivoque sur la politique impérialiste, accrochés aux basques de la vieille Europe par des accords de défense avec la France, l'octroi sur notre sol national de bases militaires, nous sommes devenus de plus en plus dépendants. Or, nous devons chercher et trouver la solution au reflux de la soldatesque colonialiste sur le sol de la patrie.³⁰

Ainsi, la rupture avec le Mali entraîne le Sénégal, de plus en plus isolé en Afrique, à s'orienter davantage vers la France. Pour le Mali, l'éclatement de la Fédération aura l'effet inverse.

Position du Mali

La politique du gouvernement de l'Union soudanaise à l'égard de la France se fait plutôt conciliante durant les négociations sur le transfert des compétences. Les négociations se déroulant de manière passablement satisfaisante, le parti cherche à préserver l'harmonie régnante afin d'en tirer le maximum d'avantages. De plus, le Soudan, qui tente d'acheminer la Fédération du Mali vers une indépendance véritable, doit composer avec les réticences de son voisin sénégalais. Alors qu'il effectue une tournée à travers le Sénégal, le président de la Fédération, Modibo Keita, explique, devant un auditoire de la région du Siné-Saloum, comment le gouvernement fédéral envisage l'évolution des rapports avec la France et rend alors plusieurs fois hommage à l'œuvre colonisatrice française, soulignant qu'elle comporte des aspects positifs³¹. Il est à penser que Keita, peu enclin à de telles déclarations, n'aurait émis pareils propos s'il ne s'était pas retrouvé au cœur de la région de l'arachide, en pays mouride, farouchement hostile à une rupture avec la France. Le discours de Keita au Siné-Saloum témoigne de sa recherche de souplesse visant à réussir à amener le Soudan et le Sénégal, unis, à l'indépendance.

²⁹ Albert Bourgi, *La Politique française de la coopération en Afrique : le cas du Sénégal*, Paris, Nouvelles éditions africaines, 1979, p. 55.

³⁰ *L'Essor*, 3 août 1961, p. 3.

³¹ *Le Monde*, 11 décembre 1959, p. 2.

Les accords de transfert de compétences et les accords de coopération finalisés, à l'approche de l'indépendance, le discours de l'US tend à se faire plus nuancé. La relation envisagée avec la France diffère peu de celle que l'US souhaite voir la Fédération du Mali établir avec les autres États. Ainsi, le président de l'Assemblée législative soudanaise, Mahamane Haïdara, déclare dans les jours suivant la signature d'un accord de coopération avec la France:

Nous sommes décidés à respecter l'accord de coopération que nous avons signé avec la France [le 1^{er} avril], dans l'intérêt des deux pays. Nous essaierons d'harmoniser notre politique dans le meilleur du possible. Si celle du Mali ne correspond pas à celle de la France, nous appliquerons la nôtre. Mais il n'y aura pas de prise de position en faveur de tel ou tel pays. Nous aurons le plus d'amis possible qui accepteront d'apporter leur aide à la politique nous avons nous-mêmes définie dans l'intérêt de notre pays.³²

Haïdara affiche déjà, en avril 1960, l'aspiration du Mali au neutralisme positif. Bien qu'il parle au nom du gouvernement fédéral, il ne fait pas de doute qu'une telle position soit essentiellement répandue au sein de l'Union soudanaise.

Les événements entourant le retrait du Sénégal de la Fédération du Mali, dans la nuit du 19 au 20 août 1960, soit deux mois jour pour jour après l'accession de la Fédération à l'indépendance, amènent l'Union soudanaise à se distancier de la France, accusée de complicité. Dans son interprétation de l'implication de la France dans le retrait du Sénégal de la Fédération, Modibo Keita adresse de sévères reproches à l'ancienne métropole, accusée de vouloir miner le projet politique défendu par le Soudan: «Notre position sur le problème algérien, notre détermination à construire un véritable socialisme, notre volonté de réaliser avant toute association une véritable communauté africaine, ont déterminé certains responsables français à conduire les dirigeants sénégalais à la sécession.»³³ Puis de souligner «l'aveu du premier ministre de la République de son action, en décembre dernier, auprès de MM. Senghor et Mamadou Dia pour qu'ils transforment la Fédération du Mali en confédération.»³⁴

³² *Paris-Dakar*, 8 avril 1960, p. 1.

³³ *Le Monde*, 24 septembre 1960, p. 7.

³⁴ *Ibid.*

Se résignant à reconnaître la fin de la Fédération, le Soudan proclame à son tour sa propre indépendance, tout en conservant le nom du Mali³⁵ et demande à être admis à l'ONU. La France offre alors son parrainage, ce qui irrite le gouvernement malien, qui préfère choisir celui de la Tunisie. Dans un virulent discours à l'Assemblée générale des Nations unies, le chef de la délégation malienne, Mamadou Aw, dénonce haut et fort les tentatives françaises de parrainage imposé. Il rappelle que la position du Soudan à l'égard de la guerre d'Algérie est une cause directe de l'éclatement de la Fédération du Mali et réitère la solidarité de son gouvernement avec la rébellion algérienne.

Les sacrifices des patriotes algériens, après les sacrifices des patriotes vietnamiens, sont à l'origine du processus de décolonisation auquel les États africains doivent leur indépendance. La guerre d'Algérie est à elle seule une raison suffisante pour la rupture entre la France et les États africains.³⁶

Aw accuse de plus la France de génocide à l'endroit du peuple algérien. Il annonce aussi que, les accords passés entre la France et le Mali étant caducs depuis l'éclatement de la Fédération, le Mali se sent désormais dégagé de tous liens avec la France. Aw dénonce finalement le néocolonialisme en soulignant que les nouveaux États sont conscients de la menace que constitue une aide extérieure assortie de conditions politiques. L'hostilité à l'égard de la France dans le discours de Mamadou Aw à l'ONU contraste ainsi nettement avec les propos véhiculés par les leader-e-s de l'US avant le retrait du Sénégal de la Fédération.

Les semaines suivantes ne verront pas la tension s'apaiser. Le 19 novembre 1960, à la suite d'une déclaration du ministre français des Armées, Pierre Messmer, sur la défense de l'Afrique, l'Union soudanaise publie un communiqué dans lequel elle rappelle notamment «que la République du Mali n'est liée à la République française par aucun accord, à plus forte raison de défense.»³⁷ Les accords de coopération militaire étant les seuls véritables liens unissant encore le Mali à la France, l'US cherchera à y mettre un terme. Ainsi, en janvier 1961, Modibo Keita informe officiellement le corps diplomatique français de l'intention de son gouvernement de voir la France évacuer les bases militaires de Bamako, Kati, Gao et

³⁵ Le Mali évoque le brillant empire du même nom ayant régné du XIII^e au XV^e siècle sur un territoire correspondant essentiellement à celui du Mali, excepté sa partie septentrionale, du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée-Bissau et qui débordait sur les parties limitrophes des actuels Mauritanie, Guinée et Burkina Faso.

³⁶ *Le Monde*, 30 septembre 1960, p. 2.

³⁷ *Le Monde*, 20-21 septembre 1960, p. 16.

Tessalit³⁸. Malgré des tentatives de sauvegarde de sa présence, la France se voit contrainte d'obtempérer à la demande des autorités maliennes. Le 8 juin, la base de Kati est remise à l'armée nationale malienne; le 8 juillet, celle de Tessalit; le 3 août, celle de Gao; et le 5 septembre, celle de Bamako, «qui depuis 1888 se trouve entre les mains de l'Armée de conquête coloniale.»³⁹

Africanisation des cadres

Avant même leur accession à l'indépendance, le Sénégal et le Soudan, comme les autres territoires français d'Afrique, cherchent à modifier la composition du personnel administratif afin d'accorder une plus grande place à la population locale. Les réformes introduites par le gouvernement de la V^e République accordent aux territoires d'outre-mer une plus large autonomie et leur permettent de se constituer en Républiques membres de la Communauté. Les gouvernements ainsi formés tentent alors, à divers degrés, de réaliser l'«africanisation des cadres» depuis longtemps réclamée au sein de la mouvance nationaliste. Le personnel français est peu à peu remplacé par des cadres locaux, dont beaucoup viennent d'être formés.

Dès les semaines suivant sa création, la République soudanaise se distingue par l'ampleur de l'africanisation qu'elle met en pratique. Même Amadou Lamine Daffe, dans *L'Unité africaine*, organe de l'UPS, admet l'avance que connaît le Soudan face au Sénégal.

De tous les États autonomes, le Soudan semble être celui qui s'est engagé avec le plus d'audace dans cette voie. En effet sur dix-sept cercles, deux ou trois seulement ne sont pas encore sous commandement africain. Toutes les subdivisions et la quasi-totalité des services sont dirigées par des autochtones à la plus grande satisfaction de tous.⁴⁰

À la fin de l'année 1959, l'africanisation des cadres apparaît pratiquement achevée au Soudan. Envoyé spécial du *Monde* à Bamako, Philippe Decraene souligne en décembre 1959:

[...] l'africanisation des cadres a sans doute été poussée ici plus que nulle part ailleurs en Afrique. Vingt commandants de cercle sur vingt et un sont Africains. L'adjoint au

³⁸ *L'Essor*, 21 janvier 1961, p. 1.

³⁹ Extrait de discours de Modibo Keita lors de la cérémonie marquant l'achèvement du retrait de la présence militaire française, *L'Essor*, 6 septembre 1961, p. 1.

⁴⁰ *L'Unité africaine*, 22 août 1959, p. 3.

commandant de la garde républicaine, l'adjoint au chef de la sûreté, tous les commissaires de police, tous les chefs de subdivision, tous les chefs de poste, sont Africains.⁴¹

Ainsi, il ne fait pas de doute qu'au moment où la Fédération du Mali s'apprête à accéder à l'indépendance, l'africanisation des cadres, particulièrement exigée de la population soudanaise, se retrouve au Soudan plus que n'importe où ailleurs en Afrique française, accomplie.

L'UPS promet également une africanisation des cadres peu de temps après la mise en place de la République soudanaise. Toutefois, la réalisation concrète de cet engagement tarde à s'effectuer. À son congrès constitutif en août 1959, le Mouvement des Jeunes de l'UPS (MJUPS) adopte une motion dans laquelle il affirme regretter la lenteur du gouvernement sénégalais à réaliser l'africanisation des cadres et «demande l'africanisation rationnelle dans les plus brefs délais de: l'encadrement politique, Cabinets ministériels, de l'encadrement administratif, chefs de subdivision, commandants de cercle, des parquets et justices de paix.»⁴² Le gouvernement sénégalais avait pourtant décidé qu'à partir de juillet 1959, tous les titulaires d'un poste de commandement seraient africains⁴³. Au début de l'année suivante, tous les administrateurs nommés le sont, à l'exception de Jean Collin, ancien administrateur de la France d'outre-mer, nommé gouverneur de la province du Cap-Vert, qui englobe Dakar. Réagissant aux critiques, Senghor défendra la nomination d'un Français à la gouvernance de la province la plus importante du Sénégal par les qualités personnelle de Collin.

Les gouverneurs nommés le 3 mars dernier [Jean Collin à Dakar et Kane Cheikh à Thiès] sont tous Africains. Je dis bien tous sans exception. Comment, direz-vous, soutenir que M. Jean Collin, administrateur de la F.O.M., né en France, citoyen français de race blanche, est Africain. La réponse est simple. L'africanisation des cadres ne signifie pas la négrofication des cadres. [...] Pour nous, la qualité d'Africain ne se définit pas par la dose de mélanine que recèle un individu. [...] Son domaine c'est le cœur, l'esprit, les actes quotidiens aussi bien du régime ancien que du nouveau.⁴⁴

La politique sénégalaise d'africanisation des cadres irrite l'Union soudanaise qui aspire à ce que l'ensemble de la Fédération du Mali atteigne le degré d'africanisation de la République soudanaise. Après l'éclatement de la Fédération, Modibo Keita reproche à

⁴¹ *Le Monde*, 8 décembre 1959, p. 16.

⁴² *L'Unité africaine*, 8 août 1959, p. 9.

⁴³ *Le Monde diplomatique*, avril 1960, p. 8.

⁴⁴ *L'Unité africaine*, 26 mars 1960, p. 5.

Senghor et ses collègues de ne pas avoir voulu réformer les structures dans le sens d'un véritable socialisme africain, d'avoir cherché à africaniser les Blancs alors que le Sénégal avait des cadres parmi la population locale qui demeuraient inemployés ou sous-employés⁴⁵. De son côté, l'UPS reproche, dans un article de *L'Unité africaine*, à Keita d'avoir voulu accorder des promotions aux fonctionnaires membres du PRA-S, au détriment de certains ministres sénégalais fédéraux qui furent contraints de démissionner. Selon l'UPS, «la politique des Ministres soudanais était d'écarter les cadres sénégalais les plus qualifiés qui servaient à leurs Ministères. Voilà comment ils entendaient l'africanisation des cadres.»⁴⁶ Ainsi, dans l'analyse de l'UPS, l'Union soudanaise, qui aspirait à ce que le Mali devienne ultimement un État unitaire, est accusée d'avoir voulu assurer sa domination au sein du gouvernement fédéral. La population soudanaise étant de presque deux fois supérieure à celle du Sénégal, l'UPS s'est toujours montrée hostile à une fusion des deux territoires.

Si, au moment de la crise de la nuit du 19 au 20 août 1960, l'africanisation des cadres est depuis longtemps achevée au Soudan, elle demeurera pour encore quelques années à accomplir au Sénégal. Le nombre de cadres étrangers sur le territoire sénégalais se situe, dans les premières années de l'indépendance, parmi les plus élevés des États indépendants d'Afrique. À la demande de Senghor et Dia, la France continue de fournir 1 500 fonctionnaires, techniciens et techniciennes au gouvernement sénégalais en 1961⁴⁷. Un certain nombre occupe de hautes fonctions, leur conférant un pouvoir politique indéniable, dont André Peytavin, qui est ministre des Finances. En 1963, 5% des postes de fonctionnaires au Sénégal sont encore occupés par des Français et Françaises⁴⁸. Il s'agit pour la plupart de techniciens hautement qualifiés.

Décolonisation économique

Le projet d'indépendance politique qui s'inscrit dans l'idéologie de la décolonisation, en Afrique comme ailleurs, est intrinsèquement lié à celui de l'indépendance économique. L'accession des élites locales au pouvoir politique, jusque-là confié à des éléments étrangers, s'accompagne dans la majorité des cas d'une volonté d'accaparement des leviers

⁴⁵ *Le Monde*, 27 août 1960, p. 3.

⁴⁶ *L'Unité africaine*, 3 septembre 1960, p. 4.

⁴⁷ *L'Essor*, 6 avril 1961, p. 3.

⁴⁸ Albert Mabileau, «L'indépendance et les problèmes d'un "régime africain"», dans *Décolonisation et régimes politiques en Afrique noire*, Albert Mabileau et Jean Meyriat, Paris, Armand Colin, 1967, p. 65.

économiques. Une fois les indépendances acquises, le problème du néocolonialisme se pose comme l'enjeu principal du nationalisme africain. Au-delà des conceptions divergentes de la voie africaine du socialisme, à laquelle aspirent officiellement tant l'US que l'UPS, la volonté de décoloniser les structures économiques, orientées vers les besoins de la métropole, diffère manifestement du Sénégal au Mali et constitue une des causes profondes de la rupture opérée entre les deux États.

La monoculture de l'arachide, développée au XIX^e siècle par l'administration coloniale de concert avec la confrérie mouride, constitue pour les élites nationalistes sénégalaises une contrainte économique dont elles ne s'affranchiront pas à travers leur projet d'indépendance politique. Le poids de l'économie arachidière fut déterminant dans l'orientation définitive prise par l'UPS au référendum sur la Communauté. Lors d'une réunion publique à Louga à l'approche du référendum, Senghor procède à une longue analyse de la Constitution qu'il conclut par une mise en garde frénétiquement applaudie: «L'indépendance, c'est la cacahuète achetée aux cours mondiaux, soit 15 francs le kilo!»⁴⁹ Les 800 000 tonnes d'arachides produites annuellement par le Sénégal ont certainement pesé lourd dans le choix de l'UPS, mais aussi d'une importante partie de la population dont la subsistance dépend directement de la production arachidière.

L'orientation économique prise par les élites politiques sénégalaises ne découle cependant pas exclusivement du carcan de la monoculture arachidière. À l'approche de l'accession de la Fédération du Mali à l'indépendance, le discours de l'UPS cherche à rassurer les milieux d'affaires français ayant des activités au Mali. Ainsi, lors d'une conférence de presse tenue en septembre 1959, Senghor affirme: «Ils doivent savoir que la voie africaine du socialisme ne saurait signifier nationalisation de leurs entreprises ou aliénation de leurs libertés.»⁵⁰ Puis, en février 1960, devant la presse étrangère:

La politique d'avenir du Mali est d'abord de renforcer notre démocratie et plus précisément d'élaborer une voie africaine du socialisme. Notre socialisme est un humanisme. [...] J'allais oublier de vous dire que nous n'avons pas l'intention de nationaliser les capitaux non maliens. Nous sommes réalistes.⁵¹

⁴⁹ *Le Monde*, 26 septembre 1958, p. 1.

⁵⁰ *Paris-Dakar*, 26 septembre 1959, p. 1.

⁵¹ *Paris-Dakar*, 17 février 1960, p. 2.

Le Sénégal s'engage non seulement à ne pas entraver les investissements étrangers déjà existants, mais il cherche aussi à inciter de nouvelles entreprises à s'implanter sur son territoire. Ainsi, en mars 1960, le gouvernement sénégalais supprime, pour la loi 60-027, le droit proportionnel d'apports en sociétés en ce qui concerne les actes de transfert au Sénégal du siège social d'entreprises étrangères dépendant de la zone franc⁵². Sous le régime fiscal antérieur, le transfert de sièges sociaux entraînait la création d'une personnalité morale nouvelle ainsi que la perception du droit proportionnel d'enregistrement du 1% du capital social. Cette réforme survient au moment où de nombreuses entreprises françaises envisagent de transférer leur siège social du Maroc, de la Guinée et du Cameroun notamment.

Avant la rupture d'août 1960, l'Union soudanaise et l'UPS connaissent des divergences croissantes quant à l'adoption de réformes nationalistes de l'économie. L'US, qui s'était jusque-là surtout contentée de s'assurer du bon déroulement des négociations menant au transfert des compétences, se fait de plus en plus nationaliste à la veille de l'indépendance et durant les deux mois d'existence de la Fédération du Mali indépendante. C'est durant ce bref épisode que, lors d'une déclaration officielle à Monrovia, le président de la Fédération, Modibo Keita, exprime nettement sa volonté de doter le Mali dans les jours à venir d'une monnaie nationale⁵³. Cette déclaration lui sera reprochée par l'UPS qui y verra une violation du pacte constitutionnel. À la suite de l'éclatement de la Fédération malienne, Keita dénonce le Sénégal, et plus particulièrement Senghor et ses collègues, parce qu'ils n'ont pas cherché de débouchés aux produits maliens en dehors de la zone franc et ainsi atteint un équilibre de la balance des devises. L'US manifeste donc, à l'intérieur de la Fédération du Mali, sa volonté d'établir davantage de nouvelles relations commerciales internationales et sortir du réseau de dépendance économique hérité du colonialisme français. C'est alors que s'exprime aussi la volonté du Soudan d'être autre chose qu'un marché pour lequel le Sénégal constitue un relai. Après l'éclatement de la Fédération, le Soudan se retrouve délié de tout compromis visant la conciliation avec le Sénégal. De plus, par la rupture même des liens économiques entre les deux États, le Soudan se retrouve dès lors obligé de procéder à d'importantes réorientations dans ses échanges économiques.

⁵² *L'Unité africaine*, 5 mars 1960, p. 3.

⁵³ Gam, *loc. cit.*, p. 459.

Le Congrès extraordinaire de l'Union soudanaise du 22 septembre 1960 constitue un point tournant dans l'histoire malienne, car il fixe l'orientation socioéconomique que suivra le Mali pour les années à venir. Le plan quinquennal qui y est adopté s'inscrit en rupture avec la politique conciliatrice défendue par la Fédération du Mali. Un mois après sa rupture d'avec le Sénégal, le Soudan, désormais sous le nom de Mali, élabore pour la première fois son propre projet de décolonisation. Ainsi, le Congrès du 22 septembre 1960 donne comme premier mandat à la direction politique et au gouvernement: «de s'attaquer immédiatement et vigoureusement à la décolonisation économique.»⁵⁴ Le Congrès adopte alors une série d'engagements en faveur de la mise en place d'une économie planifiée visant la satisfaction des besoins populaires nationaux. Le rapport du Congrès résume clairement la voie que suivra dès lors l'Union soudanaise.

Ainsi, soucieuse de pousser jusqu'au bout la décolonisation économique, la République du Mali a-t-elle opté pour un *développement autocentré*.

Ceci signifie qu'elle assigne comme buts ultimes à sa politique de croissance, la consolidation des bases économiques de son indépendance et l'élévation du niveau de vie de sa population à l'aide d'un développement diversifié de son économie interne.

Ces buts s'opposent nettement à ceux des plans coloniaux traditionnels, fondés sur l'expansion des productions primaires exportables à bas prix ou dans des conditions de sécurité particulières vers les Métropoles.⁵⁵

Les diverses réformes adoptées au Congrès ne tardent généralement pas à être mises en application. Dans les semaines suivant le Congrès, des taxes sont créées sur les articles d'importation, en vue de promouvoir la production locale⁵⁶. Cette mesure protectionniste vise ainsi à mettre fin à la dépendance envers les produits manufacturés français héritée du pacte colonial. Est également mise sur pied la Société malienne d'importations et d'exportations (SOMIEX), qui organise désormais tout le commerce extérieur du pays. Sa création a suscité de vives réactions au sein des entreprises privées étrangères. Afin d'accroître son contrôle sur l'économie, le gouvernement malien crée également la Banque populaire du Mali, banque nationale qui n'émet toutefois pas encore de monnaie.

⁵⁴ *L'Essor hebdomadaire*, 15 janvier 1962, p. 4.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *L'Essor*, 23 janvier 1961, p. 7.

En entrevue à l'agence yougoslave Tanjug, lors de la visite du maréchal Tito au Mali en mars 1961, Modibo Keita fait part de son analyse sur les deux grandes orientations adoptées par les États africains nouvellement indépendants.

[...] les conceptions sont très diverses, mais on peut les regrouper en deux doctrines principales:

La première conception, celle qui, hélas, réunit le plus grand nombre d'États africains se résume en la continuité de l'impulsion donnée à ces États (alors qu'ils étaient colonisés) par leur métropole.

Ces États laissent subsister les structures économiques du régime capitaliste essentiellement caractérisé – on l'oublie trop souvent – par la possession des leviers économiques du pays par les ressortissants étrangers. [...]

La deuxième conception, c'est celle de quelques États africains indépendants qui pensent qu'il n'est pas possible de poursuivre le développement économique de pays jeunes (anciennes colonies) sans modifier fondamentalement les structures économiques mises en place dans le régime colonial.

La politique de ces États est donc dominée par l'organisation coopérative à tous les niveaux et dans tous les secteurs, et la création, l'extension du secteur économique de l'État. [...]

De sorte que la dépendance économique de ces États africains à leurs anciennes métropoles et d'une façon générale au monde extérieur, se trouve réduite au strict minimum.⁵⁷

Keita déplore ainsi l'orientation néocoloniale prise par une majorité d'États, parmi lesquels figure certainement, bien qu'il ne le mentionne pas explicitement, le Sénégal. Pour Keita, le Mali appartient donc au groupe d'États (composé pour lors essentiellement du Ghana et de la Guinée) qui ont entrepris d'achever leur décolonisation en transformant les structures économiques héritées du système colonial. Cette orientation contraste manifestement avec celle suivie par le Sénégal dont l'économie dépend encore pleinement de la France. Ainsi, la récolte d'arachides du Sénégal, qui constitue 85% de ses exportations, est encore, en avril 1961, achetée en totalité par la France, à un taux préférentiel par rapport à celui du cours mondial⁵⁸. De plus, la France continue de fournir au Sénégal une aide économique et technique à grande échelle et contribue directement au budget national, en plus de fournir une partie du salaire des professeur-e-s qu'elle y déploie.

En septembre 1961, le gouvernement sénégalais et le Crédit lyonnais signent un protocole annonçant la création de l'Union sénégalaise de banque pour le commerce et l'industrie (USB), une société mixte au capital de 500 millions de francs CFA dont 51% sont détenus par le gouvernement sénégalais et 49% par le Crédit lyonnais⁵⁹. L'USB qui devient effective le 1^{er} décembre vient remplacer le Crédit lyonnais sur le territoire sénégalais. Si le

⁵⁷ *L'Essor*, 28 mars 1961, p. 3.

⁵⁸ *L'Essor*, 6 avril 1961, p. 3.

⁵⁹ *L'Unité africaine*, 28 novembre 1961, p. 7.

gouvernement sénégalais est actionnaire majoritaire, près de la moitié du capital de la société demeure propriété d'une banque française. Aussi, il faut attendre le 1^{er} janvier 1962 avant que le Sénégal gère désormais lui-même son Trésor, jusque-là confié à l'assistance technique française⁶⁰. Dans les mois suivant son indépendance, le Sénégal s'engage ainsi dans une timide quête d'autonomie économique. La place qu'occupe alors la France, et son personnel technique, dans l'économie sénégalaise demeure encore considérable, plus que dans toute autre ancienne colonie d'Afrique.

Alors qu'il en avait évoqué l'idée avant même l'éclatement de la Fédération, c'est à partir du 1^{er} juillet 1962 que le Mali, sans toutefois quitter la zone franc, émet désormais sa propre monnaie, le franc malien. Dans son discours inaugurant l'adoption de la nouvelle monnaie, le président Modibo Keita souligne, malgré les initiatives entreprises jusqu'alors afin de réaliser la décolonisation économique, la place trop importante qu'occupe encore la France dans l'économie malienne.

Pouvoir politique et pouvoir monétaire ne sont donc, à dire vrai, que les aspects d'une seule et même réalité: la souveraineté nationale.

Or, vous savez comme moi que malgré son accession à l'indépendance, le Mali se trouve encore dans une position d'étroite dépendance économique vis-à-vis de l'ex-puissance coloniale.

Faut-il rappeler que nos importations en provenance de la France représentent encore 80% de l'ensemble? Faut-il rappeler aussi que le solde de notre balance commerciale reste très largement débiteur sur la France?⁶¹

Pour l'US, l'émission d'une monnaie nationale constitue donc un impératif à la difficile réalisation de l'indépendance économique à laquelle elle aspire clairement depuis le Congrès du 22 septembre 1960. L'initiative monétaire malienne est cependant décriée au Sénégal, où l'on accuse le Mali de saboter l'unité économique de l'Afrique de l'Ouest.

La volonté du gouvernement malien de s'affranchir de sa dépendance vis-à-vis de son ancienne métropole l'amène à établir de nouvelles relations économiques internationales. Adhérent officiellement au neutralisme positif, le Mali affirme son intention de développer des relations avec tous les pays du monde, sans exclusivité aucune. Dès son indépendance, il établit des liens de coopération avec de nombreux pays du tiers-monde émergent, mais aussi

⁶⁰ *L'Unité africaine*, 9 janvier 1962, p. 5.

⁶¹ *L'Essor*, 3 juillet 1962, p. 1.

des deux blocs, dont les États-Unis. Mais malgré cette ouverture à l'ensemble des États du monde, le Mali, en cherchant à se distancier de la France, tend à s'approcher de l'URSS et des pays de l'Est. La proximité idéologique du camp soviétique, alors que le Mali s'engage progressivement dans la voie du socialisme, justifie certainement un tel rapprochement.

Bien qu'il soit sans doute exagéré d'affirmer qu'à la dépendance à la France succède celle au Bloc de l'Est, il reste que le Mali reçoit, à partir de 1961, une aide importante des pays du camp socialiste, qui contribue considérablement à la consolidation des nouvelles structures économiques qu'il entreprend de mettre en place. En mars 1961, le Mali et l'URSS signent des accords de coopération d'ordre économique et technique, commercial et culturel. L'accord de coopération économique et technique octroie à la République malienne un crédit à long terme de 40 millions de roubles à des conditions de faveur⁶². L'URSS s'engage, par ce crédit, à accorder son concours à l'organisation de travaux de prospection de pétrole, d'or, de diamants, de matières premières à ciment et schistes, la construction de cimenterie, l'organisation des travaux visant l'amélioration de la navigation sur le Niger, la construction d'un stade à Bamako, l'établissement de projets de construction d'une ligne de chemin de fer, ainsi que l'aménagement d'un centre de formation de cadres nationaux. L'accord commercial prévoit l'importation par le Mali de machines et biens d'équipement, de ciment, de produits pétroliers, d'engrais chimiques, de papier, d'étoffes, de sucre et de denrées alimentaires ; et l'exportation d'arachides, de coton, de laine, de graines oléagineuses et d'articles de production artisanale. Ainsi, il ne fait nul doute que le Mali sort nettement avantagé de la signature de ces accords de coopération.

Bien que moins important que les accords soviéto-maliens, un important accord de coopération est signé en juin de la même année entre le Mali et la Tchécoslovaquie. L'accord engage la Tchécoslovaquie à accorder au Mali des installations pour un combinat textile, un hôpital et des laboratoires, des installations de minoteries, ainsi que des camions⁶³. Le Mali livrera en retour des produits agricoles, en particulier des arachides. Même si la culture de l'arachide occupe une place moins importante dans l'économie malienne que dans celle du Sénégal, les accords signés avec l'URSS et la Tchécoslovaquie tendent à perpétuer, dans une certaine mesure, la production d'une agriculture d'exportation, héritée du pacte colonial.

⁶² *L'Essor*, 21 mars 1961, p. 1.

⁶³ *L'Essor*, 16 juin 1961, p. 3.

Les liens importants établis entre le Mali et les États socialistes sont empreints d'affinités idéologiques qui les distinguent de ceux que le Mali entretient avec les États de l'Ouest. Alors que le discours de l'Union soudanaise prône l'adoption par le peuple malien d'une voie africaine du socialisme, la proximité du camp soviétique entraîne par moments quelques excès. Ainsi, quelques semaines après la signature des accords soviéto-maliens, l'ambassadeur malien à Moscou, Mamadou Fadiala Keita déclare au président Brejnev: «Le génial, l'immortel Lénine, après avoir enrichi le marxisme, a imposé au monde le miracle du socialisme... d'utopie, de rêve d'avenir, le socialisme est devenu une réalité sur un tiers du globe.»⁶⁴

⁶⁴ *L'Essor hebdomadaire*, 10 avril 1961, p. 3.

CHAPITRE 2

Unité africaine

La décolonisation est en Afrique, plus que nulle part ailleurs, intimement liée à l'objectif de l'intégration continentale. Le colonialisme ayant imposé un découpage arbitraire de frontières, sans considération pour les réalités tribales et nationales du continent, les divers mouvements nationalistes du milieu du XX^e siècle ont tous exprimé, à des degrés divers, leur souhait d'unir le continent. Si le panafricanisme fut originellement pensé au sein de l'intelligentsia noire des États-Unis et visait d'abord à promouvoir une émigration vers la mère patrie, c'est à travers les communautés africaines installées dans les capitales métropolitaines, et principalement les milieux estudiantins, que l'idée a gagné l'Afrique. La proximité artificielle engendrée par les regroupements territoriaux sous une même bannière européenne a d'abord favorisé les initiatives unitaires à l'intérieur de ces mêmes domaines coloniaux. C'est surtout après leur accession à l'indépendance que les divers mouvements politiques, portés au pouvoir, tentent d'entreprendre un rapprochement avec les États formés par d'autres empires coloniaux. L'engagement du Ghana, première République décolonisée d'Afrique noire, et de son président Kwame Nkrumah, en faveur de l'unité africaine constituera certainement le principal pôle d'attraction pour le courant maximaliste du panafricanisme de la période des indépendances.

Ainsi, c'est d'abord à l'intérieur de l'Afrique occidentale française que les mouvements nationalistes soudanais et sénégalais tentent de réaliser les premières démarches d'unité. Le démembrement de l'AOF, par la loi-cadre Defferre de 1956, mise en application à partir de l'année suivante, catalyse les ardeurs panafricanistes au sein des diverses organisations politiques de l'ancienne entité régionale. Si l'Union soudanaise est depuis ses

débuts affiliée à un parti fédératif, le Rassemblement démocratique africain (RDA), c'est en 1958 que le Bloc populaire sénégalais (BPS), en voie de constituer l'Union progressiste sénégalaise, jette les bases d'un nouveau parti interterritorial prônant l'unité africaine, le Parti du regroupement africain (PRA). Tout en demeurant affilié au RDA, qui a pris depuis quelques années déjà un virage modéré, tant face à l'indépendance qu'à l'unité africaine, l'US choisit en 1958 de s'approcher du Sénégal, de la Haute-Volta et du Dahomey en mettant sur pied le Parti de la fédération africaine (PFA). La création du PFA vise alors l'indépendance à terme dans la préservation d'une unité territoriale maximale. C'est ainsi que la Fédération du Mali, devenue effective le 17 janvier 1959, s'inscrit dans une perspective à la fois indépendantiste et panafricaniste.

C'est à travers la mise en œuvre de la Fédération du Mali que les différentes conceptions de l'unité africaine propres à chacun des deux partis de masse impliqués se consolident. Ces positions différées, tant sur la conception même de la Fédération que sur l'orientation de celle-ci dans la géopolitique du continent, entraîneront des dissensions qui seront en partie responsables de l'éclatement de la Fédération. Une fois la rupture consumée, le transfert des compétences étant déjà acquis, le Sénégal et le Mali affirmeront plus fermement leurs positions divergentes vis-à-vis de l'unité africaine. C'est ainsi que le Sénégal se distancie des projets fédératifs en intensifiant ses liens avec la France et en se joignant au groupe de Monrovia, alors que le Mali se rapproche de la Guinée et du Ghana, intègre le groupe de Casablanca et manifeste maintes fois sa solidarité à l'endroit des peuples encore en lutte contre le colonialisme.

Engagement envers la réalisation de l'unité africaine

Dès l'élaboration de la loi-cadre, l'ensemble des partis nationalistes, bien que réjouis de l'autonomie concédée, prennent position contre le morcèlement de l'AOF. Réuni en congrès à Kaolack, le 2 mai 1956, le Bloc démocratique sénégalais vote une motion de politique générale dans laquelle il réaffirme son attachement au fédéralisme, se félicite de la loi-cadre pour les territoires d'outre-mer, mais «s'élève avec force contre la confusion qui s'instaure entre décentralisation et balkanisation.»¹ Alors que le démembrement de l'AOF devient effectif, le BDS fusionne avec une kyrielle de petites formations pour créer le Bloc

¹ *Le Monde*, 29 mai 1956, p. 4.

populaire sénégalais. Au congrès constitutif du BPS qui se tient à Dakar du 22 au 25 février 1957, Léopold Sédar Senghor s'insurge contre l'éclatement de l'AOF imposé par le gouvernement socialiste français et va jusqu'à lancer un appel à la résistance: «Camarades, je vous convie à vous considérer désormais comme en état de résistance légale. Nous devons, nous Sénégalais, être désormais à la pointe du combat, tout en étant prêts à sacrifier nos places sur l'autel de l'unité africaine.»² L'unité africaine, du moins à l'intérieur des entités régionales créées par la France, constitue alors la première priorité du BPS qui vient tout juste de se former.

C'est aussi en réaction au démantèlement de l'AOF que s'entament les démarches en vue de former le Parti du regroupement africain, qui aspire à se constituer en parti de masse à travers l'ensemble des territoires de l'Afrique de l'Ouest française. À l'approche de sa constitution officielle, le PRA décide de former un front commun avec le RDA, comme première étape à l'unification des masses. Dans un texte publié dans *L'Unité africaine* et faisant état de la formation du nouveau parti fédératif auquel adhère le BPS, Abdoulaye Gueye écrit: «Une fois de plus les colonialistes devront se rendre compte de la vanité de leurs calculs et de leurs manœuvres de division devant l'irrésistible courant unitaire qui anime les masses africaines.»³ À son congrès constitutif de juillet 1958 à Cotonou, le PRA adopte une résolution de politique générale réitérant son engagement en faveur de la réalisation de l'unité africaine dans laquelle il propose «la négociation avec la France en vue de l'institution d'une Confédération multinationale de peuples libres et égaux, sans pour autant renoncer à la volonté africaine de fédérer en États-Unis d'Afrique, toutes les anciennes colonies.»⁴ Le PRA évoque donc ici pour une des rares fois au sein des mouvements nationalistes d'Afrique française l'idée d'unir les anciennes colonies de différentes métropoles.

De plus, bien qu'il appelle à une réforme du lien colonial, l'unité africaine semble être placée devant l'indépendance dans les priorités du PRA. C'est d'ailleurs ainsi que sa direction justifiera sa volteface en faveur du «oui» au référendum du 28 septembre. Au lendemain de la consultation, Senghor défend ainsi le choix du «oui»: «Notre "oui" n'est pas un "oui" au régime colonial. C'est exactement le contraire. C'est d'abord un "oui" à l'unité

² *Le Monde*, 26 février 1957, p. 2.

³ *L'Unité africaine*, 29 mars 1958, p. 1.

⁴ Abdoulaye Ly, *L'Émergence du néocolonialisme au Sénégal*, Dakar, Xamle, 1981, pp. 36-37.

africaine qu'il s'agira de reconstruire en deux États fédéraux d'A.-O.F. et d'A.-E.F. C'est aussi un "oui" à l'indépendance africaine dans l'unité retrouvée.»⁵ Pour Senghor, l'unité africaine promue s'inscrit donc dans les limites des deux regroupements régionaux d'Afrique française. En adhérant à la Communauté, les territoires français, à l'exception de la Guinée, préservent ainsi leur attachement les uns vis-à-vis des autres. Toutefois, cette option perpétue l'éloignement face aux territoires des autres métropoles, notamment ceux de la Grande-Bretagne, en train d'acquiescer leur indépendance. En défendant l'unité de l'ex-AOF, la direction de l'UPS-PRA et celle de l'US-RDA, qui aussi opte finalement pour le «oui» à la Communauté, se refusent de construire l'unité africaine avec les autres États frontaliers, parmi lesquels le Ghana, la Gambie, la Sierra Leone, le Libéria et le Nigeria, en plus de s'aliéner leur ancien allié guinéen.

Alors que vient de se constituer la Fédération du Mali, qui regroupe encore la Haute-Volta et le Dahomey, Modibo Keita dément les thèses voulant que la création de la Fédération vise à quitter en bloc la Communauté.

D'aucuns ont affirmé que si nous constituons une fédération primaire c'était pour grouper des États afin qu'ensemble nous quittions la Communauté. Je ne pense pas que ce soit un problème qui doive être posé, la constitution de la Communauté prévoyant pour tous les États membres la possibilité de s'en détacher.⁶

Le discours de Keita, avant la signature des accords de transfert des compétences, demeure ainsi prudent et modéré. L'Union soudanaise cherche à préserver la confiance du gouvernement français et de ses partenaires africains, moins attirés par l'indépendance véritable que par la constitution d'une fédération ouest-africaine. Malgré le retrait rapide de la Haute-Volta et du Dahomey, Senghor réitère sa position quant aux objectifs de la Fédération du Mali, lors du congrès constitutif du Parti de la fédération africaine, en juillet 1959: «[l'objectif du PFA] est l'édification d'une nation négro-africaine de l'Ouest, à laquelle répondrait une nation d'Afrique centrale, car la nation est la première réalité du vingtième siècle.»⁷ Senghor aspire encore à ce que soient reconstitués les ensembles régionaux d'AOF et d'AEF, brimés par la loi-cadre de 1956, tout en manifestant son souhait que découle de ces entités une nouvelle identité nationale. L'US, dans l'éditorial de *L'Essor* du 14 août 1959,

⁵ *Le Monde*, 1^{er} octobre 1958, p. 2.

⁶ *Le Monde*, 20 janvier 1959, p. 5.

⁷ *Le Monde*, 3 juillet 1959, p. 5.

affirme que sans la colonisation, les peuples africains seraient alors en train d'achever la constitution de leurs nations, ajoutant que la solution est désormais de conquérir la cause afin de freiner ses effets et leur prolongation, c'est-à-dire de réaliser la décolonisation. Au même congrès du PFA, Keita fait également part de ses objectifs, affirmant: «Notre but, en formant le P.F.A. est la réalisation d'une unité et de l'indépendance africaine dans le cadre d'une République fédérale, dont la Fédération du Mali constitue la première étape.»⁸ Ainsi, pour Keita et l'US, le Mali constitue alors le point de jonction entre l'unité africaine, qu'il souhaite plus étendue, et l'indépendance.

À l'approche de la conclusion des accords de transfert des compétences à la Fédération du Mali, Senghor affiche son pessimisme face à la réalisation d'une unité africaine élargie, déplorant le double discours de certains dirigeants, qu'il ne nomme cependant pas.

Je pense comme le président [tunisien] Bourguiba que les États-Unis d'Afrique ne sont pas pour demain, pas même la coopération interafricaine. Pourquoi? Parce que nombre d'États africains, promis à l'indépendance, tournent le dos à cette coopération tout en la prêchant coram populo... on ne travaille pas à la coopération interafricaine quand on ne respecte pas l'intégrité de ses voisins...⁹

Toutefois, le Sénégal demeure en grande partie orienté vers la France et ce n'est qu'avec le Soudan, en Afrique, qu'il entretient des relations étroites. Dans le discours de l'UPS, l'unité africaine reste intimement liée à la coopération avec la France, ce qui lui impose forcément certaines limites. En mars 1960, Senghor explique à la presse étrangère les deux volets de la solidarité qu'il conçoit pour la Fédération du Mali.

Solidarité verticale non pas par rupture, mais transformation, sur un pied d'égalité, de nos rapports avec la France. Il ne s'agit pas d'abolir le fait colonial ; il s'agit de le transcender, de transformer le mal en bien. Mais solidarité horizontale avec les autres États d'Afrique et d'abord avec les États de l'ancienne A.O.F.¹⁰

Ainsi, Senghor met encore une fois l'accent sur l'unité entre les territoires de l'ancienne AOF, qui demeurent liés, par la Communauté. Or, la Guinée, un des principaux voisins du Sénégal et qui est particulièrement favorable au panafricanisme, a refusé d'adhérer à la

⁸ Pierre Gam, «Les causes de l'éclatement de la Fédération du Mali», *Revue juridique et politique. Indépendance et coopération*, 1966, no 20, p. 431.

⁹ *Le Monde*, 18 février 1960, p. 2.

¹⁰ *L'Unité africaine*, 5 mars 1960, p. 3.

Communauté. Senghor manifeste de plus une certaine appréhension vis-à-vis du neutralisme positif, vers lequel s'orientent de plus en plus d'États décolonisés d'Afrique et de l'ensemble du tiers-monde émergeant.

La tentation croissante de l'US vers le neutralisme positif et le panafricanisme maximaliste, une fois les pouvoirs transférés, entre en conflit avec la conception des relations internationales défendue par l'UPS et contribue certainement en partie à la décision du Sénégal de quitter la Fédération du Mali. À son congrès extraordinaire qui se tient à Bamako le 22 septembre 1960, soit un mois après le retrait du Sénégal, l'US redéfinit l'orientation politique du Mali. Modibo Keita fait alors part de ses appréhensions quant à la réalisation de l'unité africaine, maintenant que les États acquièrent successivement leur indépendance: «Les chances de réalisation de l'unité sont très aléatoires pour des États accédant à l'indépendance car, devenus souverains, ils affirment leur personnalité aussi bien sur le plan intérieur que sur le plan extérieur.»¹¹ L'accession à l'indépendance amène effectivement plusieurs gouvernements initialement défenseurs de l'unité africaine à se complaire dans un nouveau statut d'État souverain, qui la première fois leur accorde une aussi large marge de manœuvre et les incite à édifier une nouvelle identité nationale.

Le congrès du 22 septembre adopte néanmoins une résolution d'ordre économique dans laquelle l'US s'affirme en faveur d'un développement autocentré par la mise sur pied d'un marché commun africain:

Fidèle à sa ligne politique traditionnelle, l'Union Soudanaise R.D.A. affirme une fois de plus sa solidarité avec tous les peuples africains.

En conséquence, le Congrès insiste pour la création avec tous les États frères d'un grand marché commun africain pouvant faire face avec efficacité à ceux des autres continents;

– Propose comme corollaire de ce marché commun, et cela pour la facilité des changes, la création d'une zone monétaire avec tous les peuples africains à quelques expressions qu'ils appartiennent.¹²

Détaché du Sénégal, le Mali s'ouvre ainsi à de nouveaux partenaires sur le continent, y compris les anciennes colonies britanniques et belges, en train d'acquérir elles aussi leur indépendance. Alors qu'il dépend toujours du franc CFA, le Mali envisage de plus la

¹¹ Gouvernement de la République du Mali, *Congrès extraordinaire de l'U.S.-R.D.A., 22 septembre 1960: Le Mali continue...*, Bamako, Imprimerie du Gouvernement, 1960, p.15.

¹² *L'Essor hebdomadaire*, 14 aout 1961, p. 1.

création d'une monnaie panafricaine commune, qui dépasserait les limites des ex-empires coloniaux. Le gouvernement réitère sa position en faveur de la création d'une union politique et économique panafricaine lors du discours fracassant prononcé par Mamadou Aw aux Nations Unies la semaine suivante. Faisant référence à la récente partition du Congo par le groupe de Moïse Tshombé, Aw met en garde l'Assemblée contre le danger d'une «katangisation» de l'Afrique télécommandée par le néocolonialisme et ajoute que «seul un regroupement de caractère politique, puis de caractère économique, peut sauver l'Afrique.»¹³ Tout juste séparé du Sénégal, le Mali affiche ainsi déjà sur diverses tribunes son désir d'édifier une union politique et économique avec les autres États africains.

De son côté, le Sénégal tisse des liens avec le courant minimaliste du panafricanisme. Du 15 au 19 décembre 1960, il participe à la Conférence des chefs d'États africains d'expression française qui se tient à Brazzaville et regroupe les représentants de 12 pays. Promouvant la coopération entre les États signataires, le communiqué final met essentiellement l'accent sur la sécurité commune et la non-ingérence dans les affaires intérieures. S'opposant à la construction d'une unité politique panafricaine, le document stipule que: «doit être considéré comme sacré le respect des frontières qui sont celles des États au moment de leur accession à l'indépendance.»¹⁴ Le Sénégal se désengage ainsi de la réalisation de toute éventuelle union territoriale. Le Sénégal participe également, en mai 1961, à la Conférence de Monrovia, qui consolide le camp minimaliste, qui s'imposera désormais sur le continent. À l'instar de la Conférence de Brazzaville, la Conférence de Monrovia, qui regroupe 19 pays d'expressions diverses, adopte essentiellement des résolutions promouvant la non-ingérence dans les affaires intérieures des États participants, le bon voisinage et la condamnation de foyers de subversion entretenus par des États indépendants. Est également adoptée une résolution stipulant que: «L'unité visée en ce moment n'est pas l'intégration politique des États Africains souverains mais l'unité des aspirations et des actions considérées au point de vue de l'identité de la solidarité sociale et politique africaine.»¹⁵ Le Sénégal réitère ainsi clairement son opposition à l'intégration d'une union politique avec d'autres États africains. L'idéal de l'unité africaine et de la

¹³ *Le Monde*, 30 septembre 1960, p. 2.

¹⁴ *L'Unité africaine*, 20 décembre 1960, p. 7.

¹⁵ *L'Unité africaine*, 23 mai 1961, p. 5.

construction des États-Unis d'Afrique, défendu avec par l'UPS dans les dernières années de la tutelle française, est désormais bel et bien abandonné.

Alors que le Sénégal s'allie au groupe minimaliste, le Mali, après avoir affirmé ses intentions de créer un regroupement politique et économique, participe en janvier 1961 à la Conférence de Casablanca, aux côtés du Maroc, du Ghana, de la Guinée, de la Tunisie, de la République arabe unie, de la Libye, du Soudan et de l'Éthiopie. Sans mettre sur pied une organisation structurée, la Conférence de Casablanca permet aux États plus radicaux, issus de passés coloniaux distincts, d'établir entre eux de premiers contacts à travers l'affirmation d'une volonté panafricaniste commune. La Conférence ne donnera toutefois pas de résultats tangibles si ce n'est la constitution officieuse du groupe maximaliste.

Toutefois, afin de donner suite à son engagement en faveur d'une intégration politique et économique, le Mali se joint, en avril 1961, à l'Union Ghana-Guinée, déjà en place depuis 1958, qui prend alors le nom évocateur d'Union des États africains (UEA). Le Ghana et la Guinée, premiers États décolonisés d'Afrique noire, entretiennent des liens étroits depuis l'indépendance de la Guinée et sa marginalisation sur le continent. Cette alliance politique, en dépit de l'absence d'une frontière commune, relève d'une profonde affinité idéologique entre le Parti démocratique de Guinée (PDG) et le Convention People's Party (CPP) ainsi que d'une amitié personnelle entre leurs dirigeants charismatiques, Sékou Touré et Kwame Nkrumah. Selon sa Charte, adoptée à Accra le 29 avril 1961, l'Union des États africains «se considère comme un embryon des États-Unis d'Afrique, elle est ouverte à tout État ou Fédération d'États d'Afrique qui en accepte les buts et les objectifs.»¹⁶ Parmi ces objectifs figure notamment celui «d'œuvrer pour la liquidation complète de l'impérialisme, du colonialisme et du néo-colonialisme en Afrique et pour l'édification de l'Unité africaine.»¹⁷

L'UEA vise également l'achèvement de la décolonisation économique par la mise sur pied d'une planification économique coordonnée, en promulguant la «définition d'une orientation commune des directives sur la planification économique visant à la décolonisation complète des structures héritées du régime colonial et [l'] organisation de l'exploitation des

¹⁶ *L'Essor*, 3 mai 1961, p. 1.

¹⁷ *Ibid.*

richesses des pays dans l'intérêt des populations.»¹⁸ Bien que l'UEA ne deviendra jamais pleinement effective, constituant avant tout une alliance de principe, l'adhésion du Mali à l'Union témoigne néanmoins de sa volonté de concrétiser ses vœux en faveur de l'unité africaine et de la mise sur pied des États-Unis d'Afrique. En dépit de ses limites considérables, attribuables en grande partie à l'orientation spécifique des structures économiques coloniales de chaque État et au détachement géographique du Ghana, l'Union des États africains constitue tout de même en 1961 l'unique regroupement d'États indépendants visant la réalisation de l'unité africaine. Devant les réticences de la majorité des régimes africains à l'idée panafricaniste maximaliste, le Ghana et la Guinée constituaient certainement pour le Mali les meilleurs, voire les seuls, candidats avec qui il pouvait être envisageable de construire les États-Unis d'Afrique.

Investissement dans la Fédération du Mali

Partenaires pendant plus d'un an et demi à l'intérieur de la Fédération du Mali, qui visait à réaliser sinon à préserver à un certain niveau l'unité africaine, le Sénégal et le Soudan, en quête de leur indépendance commune, s'investissent différemment dans le projet fédératif. Suite au retrait de la Haute-Volta et du Dahomey, le Sénégal et le Soudan procèdent à une révision de la constitution de la Fédération. Dans son nouveau préambule, celle-ci affirme sa fidélité «à la réalisation de l'unité africaine sur une base nationale, garante de la cohésion et de la pérennité de la communauté.»¹⁹ La Fédération du Mali aspire ainsi explicitement à l'origine à réaliser l'unité africaine, sans toutefois envisager se retirer de la Communauté. Les négociations en vue d'un éventuel transfert des compétences ne sont à ce moment pas entamées. Malgré la mise en place d'institutions fédérales, les infrastructures économiques sénégalaises, plus développées que celles du Soudan, parmi lesquelles le port de Dakar, demeurent propriété exclusive de la République sénégalaise. Les premières divergences de vues entre les deux partenaires relèvent en grande partie de ces questions économiques. Le Sénégal, qui avait mis sur pied, avant la mise en forme de la Fédération du Mali, son propre plan de développement de 25 ans se retrouve embarrassé par son adhésion à l'union avec le Soudan, qui compromet la réalisation de son plan.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Le Monde*, 7 avril 1959, p. 3.

Au moment de la création du PFA, Modibo Keita explique les buts du Parti, en faisant de l'indépendance et de l'unité africaine un objectif commun. «Notre but, en formant le P.F.A., est la réalisation de l'Unité et de l'indépendance africaine dans le cadre d'une République fédérale dont la Fédération du Mali constitue la première étape.»²⁰ Pour Keita, la Fédération du Mali constitue donc le point de jonction pour la réalisation de l'indépendance et de l'unité africaine. De plus, il exprime son souhait, non sans optimisme, de la voir éventuellement élargie à d'autres États. Senghor, quant à lui, se réserve d'associer l'unité africaine à l'indépendance dans la consolidation de la Fédération du Mali. Lors d'une conférence de presse en septembre 1959 dans laquelle il défend la thèse de l'indépendance négociée, Senghor conclut son allocution en exprimant sa confiance en la Fédération du Mali: «Pour ma part j'attache au maintien du Mali plus d'importance encore qu'à l'accession à l'indépendance. En aucun cas le Mali n'éclatera.»²¹ Mais contrairement à Keita, Senghor ne manifeste pas le désir de voir le Mali regrouper de nouveaux membres.

Si les causes de l'échec de la Fédération sont aussi diverses que complexes et touchent d'abord la question de la présidence, la volonté des leader-e-s soudanais et soudanaises de faire du Mali un État unitaire et les démarches entreprises en ce sens constituent certainement la raison fondamentale du retrait sénégalais. Le Sénégal, près de deux fois moins peuplé, s'est toujours montré hostile à une union complète avec le Soudan dans laquelle les thèses soudanaises, jugées souvent trop radicales, finiraient toujours par l'emporter sur les positions de l'UPS et de la majorité de la population sénégalaise. Peu avant l'éclatement, des contacts sont établis entre les dirigeants et dirigeantes de l'US et des leader-e-s de l'opposition sénégalaise en vue d'organiser, avec les Soudanais et Soudanaises en poste à Dakar, une tentative de prise de pouvoir²². Après avoir réussi, suite à un long travail de mobilisation, à s'imposer sur l'ensemble du Soudan, l'US cherche ainsi, après le transfert des pouvoirs, le 20 juin 1960, à s'assurer le contrôle du Sénégal, aux prises avec un gouvernement trop peu favorable à ses thèses unitaristes. Au cours des deux mois de vie de la Fédération du Mali indépendante, la méfiance de l'UPS à l'endroit de la direction soudanaise, suspectée de s'apprêter à s'imposer en territoire sénégalais, s'accroît. À une semaine de la crise de la nuit du 19 au 20 août, le président sénégalais, Mamadou Dia,

²⁰ *L'Unité africaine*, 15 juillet 1959, p. 2.

²¹ *Paris-Dakar*, 26 septembre 1959, p. 1.

²² Alain Gandolfi, «Naissance et mort sur le plan international d'un État éphémère : la Fédération du Mali», *Annuaire français de droit international*, 1960, no 6, p. 895.

participe aux cérémonies de clôture du Grand Magal de Touba, de la confrérie mouride. Invité du calife général des mourides, El Hadj Falilou M'Backé, Dia, accompagné de Senghor et de plusieurs ministres sénégalais, prononce un discours dans lequel il loue l'apport de l'œuvre maraboutique dans la société sénégalaise et défend la personnalité du Sénégal face au Soudan:

Quand un pays existe et possède de grands hommes dans les domaines spirituels et religieux, sans parler du domaine temporel, ce pays a le devoir de s'efforcer de travailler. Nous devons maintenant veiller à ce que, après la libération des mains des colonisateurs, il n'y ait pas de place pour d'autres colonisateurs. [...] Il faut d'abord penser au Sénégal.²³

Ainsi, à la veille des manœuvres du président Keita – licenciant notamment Dia de son poste de vice-président fédéral – qui mèneront au retrait du Sénégal de la Fédération, Dia cherche déjà à ce que le Sénégal prenne ses distances par rapport au Soudan.

Dans une conférence de presse sur les raisons profondes de la crise qui a mené à la sécession du Sénégal, Senghor évoque avec lucidité les différences sociologiques des deux territoires desquelles découlent les divergences politiques responsables de la crise. Et sur la conception de l'unité à l'intérieur de la Fédération, d'ajouter: « [...] je dirai que nos divergences se sont révélées d'une façon brutale à l'occasion des discussions sur la Constitution fédérale. Les Soudanais rêvaient d'un État unitaire, où ils nous auraient dominés grâce à leur nombre et à leur discipline ; nous voulions d'un État fédéral très souple.»²⁴ Ainsi, de l'aveu même de Dia et de Senghor, le refus sénégalais à s'engager dans le projet d'unité maximaliste souhaité et entrepris par les dirigeants et dirigeantes de Bamako est à l'origine du retrait du Sénégal, fortement attaché à sa propre indépendance. Pour l'Union soudanaise, l'indépendance étant désormais acquise, la consolidation du Mali et sa transformation en un État unitaire et ouvert à l'intégration de nouveaux membres répondent au vieil idéal de l'unité africaine, auquel elle est demeurée fidèle.

Après la rupture, Modibo Keita reconnaît les difficultés posées par le compromis idéologique garant de l'unité de la Fédération et ne cache pas avoir souhaité un renversement de régime au Sénégal: «Nous étions obligés de travailler contre notre conscience et nos convictions. Nous avons pensé que le peuple du Sénégal allait pouvoir liquider Senghor qui,

²³ *L'Unité africaine*, 20 août 1960, p. 6.

²⁴ *L'Unité africaine*, 27 août 1960, p. 5.

comme chacun le sait, est plus Français que les plus français des Français.»²⁵ Les propos de Keita expliquent clairement les raisons du virage idéologique – tant en matière de relations avec la France, d’unité africaine et de socialisme – entrepris par le Mali après le retrait du Sénégal. Malgré que le Mali n’existe plus en tant que fédération, Keita demeure optimiste quant à son élargissement dans une perspective de réalisation de l’unité africaine. Ainsi déclare-t-il au congrès extraordinaire de l’US à Bamako le 22 septembre 1960:

La République du Mali est née. La Fédération en tant qu’entité territoriale n’existe plus. Le mot «Mali» continuera à résonner comme un gong sur la conscience de tous ceux qui ont contribué à l’éclatement de la Fédération ou se sont réjouis de cet éclatement. Nous restons mobilisés pour l’idée de fédération. Nous avons perdu une manche mais nous gagnerons la partie.²⁶

À la suite de l’éclatement de la Fédération, l’UPS purge de ses rangs les membres ayant accepté de collaborer avec l’US en vue de remanier la direction du régime sénégalais. Parmi les principaux militants purgés, figurent Doudou Guèye, qui s’enfuit au Mali ; Boubacar Guèye, le seul ministre fédéral sénégalais à avoir participé à la réunion ministérielle du 19 aout; et Patrice Diouf, directeur de cabinet de Lamine Guèye²⁷.

Suite à la naissance de la République malienne, qui met officiellement un terme à la Fédération, le Sénégal tente un certain rapprochement avec son ancien partenaire. Le 27 septembre, le Sénégal propose une réunion à Abidjan d’une Commission paritaire en vue du rétablissement des relations commerciales, financières, ferroviaires, postales et diplomatiques interrompues depuis le retrait du Sénégal²⁸. La communication propose également une association souple basée sur la coopération entre les États de l’ancienne AOF. Le Mali repousse toutefois la proposition sénégalaise et accepte seulement l’envoi à Dakar d’une commission chargée de la liquidation des biens de la Fédération.

²⁵ Gam, *loc. cit.*, p. 467.

²⁶ *Le Monde*, 24 septembre 1960, p. 7.

²⁷ William Jay Foltz, *From French West Africa to the Mali Federation*, New Haven, Yale University Press, 1965, p. 183.

²⁸ Gandolfi, *loc. cit.*, p. 898.

Relations avec la Guinée

Depuis la nette victoire du «non» guinéen au référendum sur la Communauté, le 28 septembre 1958, qui a conduit moins d'une semaine plus tard le pays à l'indépendance, les relations qu'entretiennent le Sénégal et le Soudan avec leur ancien partenaire d'AOF constituent un élément central dans leur conception de l'unité africaine. Frontalière aux deux États, la Guinée, par l'orientation qu'elle prend sous la conduite du PDG et de son chef Sékou Touré, constitue une exception au sein de l'ancienne AOF. Désireuse de réaliser sa libération nationale, la Guinée préfère payer le prix de l'indépendance immédiate à une adhésion à la Communauté. Isolé de la France et de ses anciens partenaires d'AOF, le pays tente d'entreprendre, avec l'aide de nouveaux alliés, notamment le Ghana et l'URSS, la réalisation d'une décolonisation radicale, alternative aux orientations modérées, voire néocoloniales, des autres États d'Afrique occidentale française. Sans rompre avec la Guinée, le Sénégal et le Soudan, entretiennent avec celle-ci des rapports distincts, qui illustrent leurs divergences idéologiques, et qui s'accroîtront après l'indépendance et surtout l'éclatement de la Fédération du Mali.

Malgré que le Sénégal ait été moins tenté que le Soudan de voter «non» au référendum de 1958, au moment où s'apprête à voir le jour la Fédération du Mali, Senghor n'exclut pas, en cas d'échec du projet fédératif, un rapprochement du Sénégal avec la Guinée. Ainsi, au lendemain de la Conférence fédéraliste de Bamako, il affirme en entrevue au *Monde*:

Ce qui conduirait à la sécession [d'avec la France], c'est la balkanisation. Si par exemple, la fédération primaire ne se faisait pas il n'y aurait aucune raison pour le Sénégal de ne pas demander son indépendance pour s'associer avec la Guinée. La fédération primaire est donc exactement le contraire d'un encouragement à la sécession.²⁹

L'idée d'une éventuelle association avec la Guinée constitue cependant davantage pour Senghor une forme de bluff visant à démontrer son engagement envers l'unité africaine. En dissociant de la sorte la fédération de la sécession, Senghor ne fait en réalité qu'afficher son peu d'intérêt pour l'idée d'une accession à l'indépendance en rupture avec la France.

²⁹ *Le Monde*, 3 janvier 1959, p. 5.

Du côté soudanais, où la tentation de l'indépendance immédiate fut plus grande qu'au Sénégal, tant au sein du Parti que de la population, les leader-e-s de l'US n'ont jamais caché leurs sympathies pour le régime de Sékou Touré. Lors du congrès constitutif du PFA, tenu à Dakar, Modibo Keita affiche les intentions de la Fédération à accéder à une indépendance lui permettant de préserver des liens étroits avec la France, sans pour autant s'empêcher de s'associer avec la Guinée: «Pour construire cette Nation [négro-africaine], l'indépendance nominale nous permettra de négocier librement et de consolider des liens d'associations confédérales avec la République Française, y compris la Guinée qui doit demeurer un des objectifs majeurs du P.F.A.»³⁰ Tout en défendant la Communauté et en démontrant une certaine modération quant au futur des relations avec la France, la direction de l'Union soudanaise, en plusieurs occasions, ne tarit pas d'éloges à l'endroit du régime guinéen. Ainsi lors du congrès du PFA, le ministre soudanais de l'Intérieur, Madeira Keita, adresse une déclaration aux observateurs et observatrices du PDG.

[...] nous assistons au spectacle grandiose, exaltant d'un peuple décidé à construire son destin, nous sommes les témoins de la réussite complète et éclatante de l'expérience que vous avez entreprise dès le 28 septembre 1958.

[...] Camarades du P.D.G., votre réussite indique la voie à suivre aux États africains encore dépendants. Un fait est certain, le bonheur des populations est conditionné par l'accession à la pleine souveraineté. [...]

Peuple de Guinée, le P.F.A. conscient de la volonté des masses africaines, conduira rapidement le Mali à l'indépendance. Il est clair que la confiance que vous nous témoignez nous pousse à maintenir et à affirmer les rapports de solidarité et d'amitié qui nous lient en attendant le jour prochain où jouissant de notre pleine souveraineté nous pourrions définir les formes d'unions qui se situeront dans le sens de la réalisation d'une Communauté africaine qui est et demeure l'objectif essentiel.³¹

Madeira Keita exprime ainsi également son vœu, au nom du PFA, de voir naître une Communauté africaine dont la Guinée ferait partie. Keita fut d'ailleurs un des fondateurs du PDG, après la guerre. Ayant vécu longtemps en Guinée où il connut de nombreux séjours en prison, il fut secrétaire général du Parti jusqu'en 1952, cédant alors la place à Sékou Touré. Si l'Union soudanaise entretient des liens d'amitié particuliers à l'endroit de la Guinée et du PDG, ceux-ci sont d'autant plus forts pour Madeira Keita. Alors que la Fédération du Mali n'a pas encore demandé à la France la tenue de négociations en vue du transfert des compétences, Madeira Keita affiche ainsi son désir de voir le Mali accéder rapidement à

³⁰ Gam, *loc. cit.*, p. 431.

³¹ *Paris-Dakar*, 19 septembre 1959, p. 3.

l'indépendance et construire une Communauté africaine, qui se substituerait sans doute à la Communauté de de Gaulle, à laquelle la Guinée a refusé d'adhérer.

Toutefois, malgré ces diverses manifestations d'appui à la Guinée, les relations économiques entre le Soudan et la Guinée demeurent limitées. En conférence de presse à Paris, l'ancien ministre et principale figure de l'opposition soudanaise désormais fort réduite, Hammadoun Dicko, déclare: «Certains dirigeants soudanais pensent que Konakry est le troisième port du Soudan [après Dakar et Abidjan]. Cela est faux. Il n'y a entre le Soudan et la Guinée, aucune liaison permanente, même pas la poste qui est coupée quatre mois par an.»³² Les relations entre le Soudan et la Guinée sont en 1959 encore limitées essentiellement à une solidarité de principe. Par contre, s'il y eut absence de liaison économique entre le Soudan et la Guinée au cours de la période coloniale, les populations soudanaises s'alimentent depuis longtemps des thèses du Parti démocratique de Guinée et de l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN), qui tient son siège à Conakry. Envoyé spécial du *Monde* au Soudan, Philippe Decraene constate même une sympathie plus forte à l'endroit du régime guinéen chez la population qu'au sein de la direction de l'US. Ainsi souligne-t-il en janvier 1960:

[...] si la Guinée et surtout son chef conservent du prestige parmi les masses soudanaises on peut déceler à ce sujet également un décalage entre les populations et leurs leaders. La sympathie de ceux-ci à l'égard de M. Sekou Touré s'est muée depuis six mois, semble-t-il, en méfiance et en jalousie. M. Modibo Keita a lui-même tenu à mettre les choses au clair. Le 29 septembre dernier il déclarait devant la troisième conférence de l'Union soudanaise: «*S'il y a des camarades dont le corps est ici et le cœur en Guinée, nous leur disons loyalement: emportez votre corps là où est votre cœur.*»³³

Le rappel à l'ordre de Keita demeure somme toute modeste et ne saurait démontrer une quelconque distanciation face au régime guinéen. Si l'appui à la Guinée est plus fort parmi les masses soudanaises qu'au sein de la haute direction de l'US, cette dernière entretient néanmoins des relations amicales avec Conakry, envoyant d'ailleurs des délégué-e-s au congrès du PDG. En revanche, les relations entre la Guinée et le Sénégal sont certainement plus tendues. Le radicalisme du régime guinéen a toujours été perçu avec une grande méfiance par la direction de l'UPS, qui déplore une rupture trop brutale des relations avec la France et une dérive communiste à caractère totalitaire. De son côté, le régime guinéen

³² *Fraternité*, 23 octobre 1959, p. 8.

³³ *Le Monde*, 15 janvier 1960, p. 5.

cherche à exercer une certaine pression à l'endroit du Sénégal pour l'inciter à acquérir une indépendance pleine et entière et établir de nouvelles relations avec ses voisins. De l'aveu d'Abdoulaye Ly, du PRA-S, la Guinée fournit une aide aux militants et militantes de son parti en Casamance, le long de la frontière guinéenne, leur distribuant des révolvers et en entraînant un certain nombre au maniement de la mitraillette³⁴.

Après l'indépendance de la Fédération du Mali et son éclatement, les relations entre le Sénégal et la Guinée demeurent aussi froides. Isolé du Mali et de la Guinée, le Sénégal s'oriente essentiellement vers la France et certains États non frontaliers de l'ancienne Afrique française. Quant au Mali, les liens déjà étroits ne font que s'accroître. Amorçant un virage en faveur d'une décolonisation plus radicale, le Mali a tout intérêt à se rapprocher de son voisin guinéen. Lors d'une visite de Sékou Touré au Mali, en février 1961, *L'Essor* écrit:

La longue lutte menée conjointement par les peuples guinéen et malien contre le système colonial, dans le passé, contre toute forme de néo-colonialisme ou d'impérialisme dans le présent, l'interpénétration profonde du P.D.G. et de l'Union Soudanaise et de leurs dirigeants ont renforcé les liens de solidarité qui ont toujours uni les populations guinéennes et maliennes au cours de l'histoire.³⁵

Cette solidarité populaire semble bel et bien réelle à en considérer l'ampleur de la foule mobilisée pour l'occasion. En effet, 130 000 Maliens et Maliennes se déplacent pour accueillir Sékou Touré le 3 février à Bamako. La visite de la délégation guinéenne s'achève par la signature d'importants accords financiers et commerciaux. Les règlements entre les deux pays s'effectueront désormais par l'intermédiaire de comptes tenus en francs guinéens et en francs maliens (qui sont encore virtuels) sur une base d'une parité absolue, sans frais ni intérêts. Les deux gouvernements s'accordent également un traitement mutuel privilégié dans l'octroi d'autorisations d'importations et d'exportations³⁶. Ces ententes constituent une prémisses à la création de l'Union des États africains, quelques semaines plus tard, qui accentuera encore le rapprochement du Mali vers la Guinée, et le Ghana.

Positions face aux questions africaines

Les diverses crises que connaît l'Afrique au tournant des indépendances incitent les gouvernements sénégalais et maliens à se positionner ouvertement. Ces prises de position

³⁴ *Le Monde*, 16 janvier 1960, p. 5.

³⁵ *L'Essor*, 2 février 1961, p. 1.

³⁶ *L'Essor*, 10 février 1961, p. 1.

témoignent d'une certaine orientation idéologique à l'endroit de l'unité africaine et plus particulièrement de la solidarité envers les autres peuples africains qui anime en théorie tant l'UPS que l'US. Ici encore, les positions du Sénégal diffèrent en plusieurs occasions de celles du Soudan, mais surtout, après l'indépendance, de celles de la République du Mali. Selon l'analyse de l'US, ce clivage serait même en partie à l'origine du retrait du Sénégal de la Fédération du Mali.

Avant l'avènement de la V^e République française, un certain consensus existe au sein de l'ensemble des forces nationalistes d'Afrique française dans la promotion de l'émancipation des peuples africains du joug colonial. Lors de son congrès constitutif, le Bloc populaire sénégalais affirme sa solidarité avec le Ghana qui vient d'acquiescer son indépendance. En des termes sans équivoque, le BPS

salue la naissance du nouvel état surgit du mouvement général de libération des peuples de l'Afrique noire [...], affirme à cette occasion sa foi inébranlable en l'issue victorieuse de la lutte dans laquelle le peuple sénégalais est engagé avec tous les autres peuples d'Afrique Noire pour la conquête de la liberté et du mieux-être, par l'autonomie la plus large possible et par l'auto-détermination [et] engage tous les militants du BPS et le peuple sénégalais à fêter chaleureusement l'indépendance d'une nation négro-africaine.³⁷

Cette prise de position tranchée du BPS en faveur de la solidarité anticolonialiste panafricaine contraste avec celles, nettement plus réservées, que prendra le gouvernement de l'UPS avant comme après l'indépendance sénégalaise sur les principales luttes d'émancipation encore en cours sur le continent et les crises qu'elles généreront.

La guerre d'indépendance d'Algérie occupe une place centrale dans l'actualité africaine, et particulièrement en Afrique francophone, au tournant de la décennie. Depuis son déclenchement en 1954, la lutte menée par le Front de libération nationale (FLN) a suscité l'appui unanime de l'ensemble des forces nationalistes d'Afrique noire. Mais le virage que connaît le conflit avec l'arrivée de de Gaulle à la présidence française tempère les prises de position des diverses formations nationalistes, qui sont à leur tour impliquées dans le processus de décolonisation. En septembre 1959, le président du conseil du Sénégal et vice-président de la Fédération du Mali, Mamadou Dia exprime son désir que soit offerte à la population algérienne la possibilité de choisir sa destinée.

³⁷ *L'Unité*, 5 mars 1957, p. 7.

Le principe de l'autodétermination accordée aux Algériens me paraît un événement fondamental, révolutionnaire. Marx, Engels, Lénine, si l'on veut se référer à eux, ne demandaient pas autre chose. Les Algériens eux-mêmes ne semblaient rien souhaiter d'autre. [...] Il va de soi que cette offre d'autodétermination ne doit, ne peut exclure aucune option, pas même celle de l'indépendance. Il faudrait que les Algériens soient en mesure de choisir comme nous l'avons été nous-mêmes.³⁸

La déclaration de Dia, malgré ses étonnantes allusions à Marx, Engels et Lénine, se fait somme toute prudente. Dia se contente d'afficher ses convictions démocrates, sans pour autant exprimer sa solidarité envers le FLN, derrière lequel la majorité de la population algérienne est rangée. Tout au long de la période précédant le transfert des pouvoirs à la Fédération du Mali, qui partage une frontière commune avec l'Algérie, ses leader-e-s se limitent à des prises de position contenues, qui font tout au plus appel au respect du droit à l'autodétermination.

Après la scission du Mali, Modibo Keita affirme avoir envisagé que la Fédération reconnaisse le gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA). Il déplore les réticences de l'UPS qui ont empêché l'adoption d'une prise de position commune: «Nous avons trop tardé à prendre position sur le problème algérien. Comment voulez-vous que, nous qui avons été colonisés, qui nous sommes battus pour notre indépendance, nous demeurerions muets devant la lutte héroïque que mène un peuple colonisé, un peuple subjugué.»³⁹ Après le retrait du Sénégal, le Mali exprime alors ouvertement sa solidarité avec la rébellion algérienne sur diverses tribunes. C'est ainsi qu'en septembre 1960, Mamadou Aw affirme devant l'Assemblée des Nations Unies que la guerre coloniale livrée à l'Algérie constitue à elle seule une raison suffisante pour les nations africaines de rompre avec la France⁴⁰. Les propos tenus à l'ONU du côté sénégalais tendent de leur côté plutôt vers la conciliation et un règlement pacifique du conflit. Dans un long article anonyme intitulé «La politique de Senghor et de Dia tourne le dos aux intérêts de l'Afrique», *L'Essor* y va d'une sévère diatribe à l'endroit du régime sénégalais.

Il suffit de rappeler que Mamadou Dia et Gabriel d'Arboussier, à l'O.N.U., se sont faits les défenseurs des thèses françaises sur le règlement de la guerre d'Algérie. Nous pensons qu'après les événements d'Évian, M. Mamadou Dia doit s'interroger... en toute conscience et

³⁸ *Le Monde*, 13-14 septembre 1959, p. 3.

³⁹ Gam, *loc. cit.*, p. 450.

⁴⁰ *Le Monde*, 30 septembre 1960, p. 2.

se demander ce qu'a rapporté aux peuples de France et d'Algérie, sa servilité aux intérêts des forces impérialistes rétrogrades.⁴¹

C'est le 17 février 1961 que le bureau politique national de l'US reconnaît officiellement le GPRA. La République du Mali prend alors la décision:

- 1) de reconnaître comme seul gouvernement représentatif du peuple algérien le gouvernement provisoire algérien ;
- 2) d'établir des relations diplomatiques avec ce gouvernement ;
- 3) de lui apporter son soutien sans réserve dans sa lutte de libération nationale.⁴²

Le soutien qu'apportera le Mali au GPRA n'en sera cependant qu'un de principe, les combats armés n'ayant de toute façon plus cours à cette date. Néanmoins, le régime malien continue en de multiples occasions d'afficher clairement sa solidarité avec la lutte de libération algérienne. Le 1^{er} novembre 1961, de multiples manifestations de solidarité sont organisées dans plusieurs villes maliennes pour commémorer le 7^e anniversaire de l'insurrection algérienne et condamner l'impérialisme français⁴³.

Quelques mois plus tôt, Modibo Keita avait adressé des télégrammes aux présidents algérien Ferhat Abbas et tunisien Habib Bourguiba dans lequel il affirma: «Le Mali se trouve à vos côtés.»⁴⁴ Alors que l'affaire de la base militaire française de Bizerte envenime les relations franco-tunisiennes, Keita conclut son télégramme à Bourguiba en soulignant la nécessité de «liquider le colonialisme sous toutes ses formes et dans les meilleurs délais.»⁴⁵ En dépit du vote de l'Assemblée générale de l'ONU en faveur de la Tunisie auquel le Sénégal, non sans hésitations, finit par se rallier, il accorde néanmoins un certain appui à la France en refusant de signer la motion afro-asiatique condamnant l'obstination française à conserver un pied à terre en Tunisie⁴⁶. Les positions malienne et sénégalaise se trouvent ainsi en opposition en ce qui concerne la crise de Bizerte qui fait pratiquement consensus chez les États africains indépendants.

⁴¹ *L'Essor*, 6 avril 1961, p. 3.

⁴² *L'Essor*, 21 février 1961, p. 1.

⁴³ *L'Essor*, 3 novembre 1961, p. 1.

⁴⁴ *L'Essor*, 22 juillet 1961, p. 1.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ *L'Essor*, 5 septembre 1961, p. 3.

La crise que connaît l'ex Congo belge au tournant de 1961 constitue, à l'instar de la guerre d'Algérie, un des principaux enjeux de l'Afrique des indépendances. La sécession du Katanga, la mise à l'écart du premier ministre Patrice Lumumba, vers lequel les espoirs panafricanistes étaient portés, avec la collaboration de mercenaires européens, puis son assassinat suscitent de vives polémiques sur la scène politique africaine. Les positions du Sénégal et du Mali diffèrent une fois de plus. Le Sénégal compte sur l'ONU pour résoudre la crise. Lors de la Conférence des chefs d'États africains d'expression française, qui se tient à Brazzaville et à laquelle participe le Sénégal, les délégués adoptent une déclaration qui salue les efforts de l'ONU pour sauver le Congo du chaos. La déclaration signée par le Sénégal dénonce l'implication d'États étrangers, mais condamne explicitement le soutien accordé par certains États tiers-mondistes au camp lumumbiste: «Malheureusement, les blocs rivaux ont tenté et tentent encore de recoloniser le Congo-Léopoldville soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de certains États asiatiques et africains.»⁴⁷ La non-ingérence dans les affaires intérieures des États indépendants constitue alors le credo des chefs d'États réunis à Brazzaville. De plus, à l'ONU, le Sénégal vote, contrairement au Mali, du côté de la Belgique et de la France sur la question congolaise⁴⁸.

Alors que la situation de Patrice Lumumba demeure incertaine, Modibo Keita donne une conférence de presse dans laquelle il dénonce la collusion de l'impérialisme franco-belge, décidé à liquider le premier ministre congolais⁴⁹. Keita lance un appel à l'ONU afin que soit rétabli le gouvernement légal de Lumumba.

Le peuple et le gouvernement du Mali alertent une fois de plus l'O.N.U. sur les graves conséquences d'une détention prolongée des nationalistes congolais et plus précisément de Lumumba et lui demandent, si elle veut conserver encore un peu de crédit auprès des pays indépendants de l'Afrique, de tout mettre en œuvre pour le rétablissement de la légalité au Congo. C'est-à-dire le fonctionnement normal du parlement et la liberté d'action du gouvernement légal présidé par Lumumba.⁵⁰

C'est d'ailleurs à la demande du Mali que la question du Congo est examinée au Conseil de sécurité de l'ONU dans les jours suivants. Mais le sort de Lumumba est déjà scellé. Après

⁴⁷ *L'Unité africaine*, 20 décembre 1960, p. 7.

⁴⁸ *L'Essor*, 5 septembre 1961, p. 3.

⁴⁹ Keita affirme notamment qu'afin de liquider Lumumba, la Belgique prévoit cotiser à Paris 800 000 F belges qui seront virés à Brazzaville, d'où ils seront introduit au Congo-Léopoldville pour finalement parvenir à des tueurs à gage.

⁵⁰ *L'Essor*, 19 janvier 1961, p. 1.

l'annonce officielle de l'assassinat de Lumumba, le président Keita adresse un télégramme de protestation au secrétaire général des Nations Unies, Dag Hammarskjöld, dans lequel il blâme sévèrement l'organisation.

Profondément indigné par lâche assassinat Président Patrice Lumumba Gouvernement République Mali vous adresse ses protestations formelles pour la complicité manifeste que l'Organisation des Nations Unies a apportée dans cette macabre machination – Stop – Ce deuil historique qui frappe aujourd'hui l'Afrique africaine et consciente n'est pas le fait des traîtres Tschombé, Kasavubu et Mobutu, il est l'aboutissement de la trahison par l'O.N.U. de la mission que des États de bonne foi lui avaient confiée [...].⁵¹

Suite à l'annonce de la mort de Lumumba, le gouvernement malien décrète, pour le 14 février une journée de deuil national, où toutes les activités normales sont suspendues et la journée, chômée et payée. De nombreuses manifestations et commémorations sont organisées à travers le pays. Dans son allocution prononcée la veille, Modibo Keita conclut: «Donc, mardi 14 février, pas d'autres manifestations, pas de cinémas. Il faut que toute la République du Mali, plongée dans le deuil, se recueille pour ceux qui sont déjà tombés ou qui tomberont demain dans la lutte anticolonialiste et anti-impérialiste.»⁵² Le 17, le bureau politique national de l'Union soudanaise décide de donner le nom de Patrice Lumumba au square situé après le pont, à l'entrée de Bamako, sur la rive gauche du Niger. Le régime malien manifeste ainsi un attachement immense en la personne de Patrice Lumumba qu'il insiste à inscrire dans le cadre de la lutte anticolonialiste et panafricaniste. Keita adresse également le même jour un télégramme à Antoine Gizenga dans lequel il réaffirme la reconnaissance, par la République malienne, de son gouvernement, établi à Stanleyville, comme seul gouvernement légitime du Congo. La question congolaise illustre ainsi pour l'US la nécessité d'unir les forces progressistes africaines afin de combattre et d'éradiquer l'impérialisme sur le continent.

Au Sénégal, les autorités se font nettement plus réservées sur la mort de Lumumba. Des manifestations spontanées, regroupant principalement des étudiants et étudiantes, ont eu lieu afin de commémorer l'œuvre de Lumumba et protester contre le silence gouvernemental. Le 17 février, des centaines de personnes sont réunies devant le parlement, à Dakar, et font face à une imposante présence policière qui procède à plusieurs arrestations⁵³. Alors qu'à

⁵¹ *L'Essor*, 16 février 1961, p. 1.

⁵² *L'Essor*, 14 février 1961, p. 1.

⁵³ *L'Essor*, 18 février 1961, p. 1.

Bamako on appuie le gouvernement de Gizenga, le Sénégal de son côté promet, à la conférence de Yaoundé, une aide matérielle et militaire à Mobutu et à Kasavubu, impliqués dans l'élimination de Lumumba⁵⁴.

En adhérant à l'Union des États africains aux côtés du Ghana et de la Guinée, le Mali s'engage à promouvoir les luttes d'émancipation menées sur le continent dans une perspective d'unité africaine. L'UEA a ainsi pour principe fondamental la solidarité panafricaine. Lors de la réunion des chefs d'État de l'Union tenue à Bamako le 26 juin 1961, est adopté un communiqué final dans lequel

les trois Chefs d'État réaffirment leur volonté de continuer à soutenir tous les peuples africains en lutte pour la libération nationale de leur pays, en particulier l'Algérie, le Congo et l'Angola. Ils décident en conséquence de coordonner leurs actions afin de porter une aide effective à tous les mouvements de libération nationale en Afrique.⁵⁵

Il s'agit toutefois ici essentiellement d'une déclaration de principe, l'UEA n'interviendra pas dans les conflits mentionnés. L'UEA exprime tout de même ici en des termes clairs sa solidarité aux mouvements de libération africains. Le déclenchement en 1961 de la lutte de libération nationale en Angola amène le régime malien, comme la plupart des États africains, y compris le Sénégal, à dénoncer sur la scène internationale la persistance rétrograde du colonialisme portugais en Afrique. La nature de l'impérialisme du régime salazarien en Guinée portugaise, au Cap-Vert, à São Tomé et Príncipe, en Angola et au Mozambique est telle que les positions sénégalaises et maliennes réussissent à se concilier sur cette question. Les deux États votent d'ailleurs du même côté à l'ONU sur les résolutions condamnant le colonialisme portugais en Afrique.

Neutralisme positif

La promotion de l'unité africaine tend à être, dans l'idéologie de la décolonisation, intimement liée à celle du neutralisme positif. Si la solidarité avec les autres peuples en voie d'émancipation s'affirme d'abord à l'intérieur d'un sentiment panafricaniste, le tiers-mondisme est bien présent dans la définition des relations internationales des mouvements nationalistes africains portés au pouvoir. L'accession à l'indépendance du Sénégal et du Mali coïncide avec l'affirmation sur la scène internationale du Mouvement des non-alignés, qui se

⁵⁴ *L'Essor*, 6 avril 1961, p. 3.

⁵⁵ *L'Essor*, 28 juin 1961, p. 1.

consolide avec la Conférence de Bandung en 1955, mais surtout avec celle de Belgrade, en 1961, qui constitue l'acte de naissance officielle du Mouvement. Refusant l'adhésion à l'un ou l'autre des deux blocs en puissance, le neutralisme positif prêche plutôt l'établissement de relations avec l'ensemble des États du monde. Toutefois, animés par l'anticolonialisme et cherchant à se départir de la relation les unissant à leur ancienne métropole, les États prônant le neutralisme positif se retrouvent souvent dans les faits plus près du camp socialiste. Le désir du Sénégal de préserver, après son accession à l'indépendance, des liens étroits avec la France l'incite à se distancier du neutralisme positif qui anime pourtant la majorité des États africains indépendants. Aussi, un sentiment de méfiance à l'égard de l'Asie et de l'idée d'un front afro-asiatique anime certains dirigeants africains, dont en tête de liste Félix Houphouët-Boigny et, dans une moindre mesure, Senghor. Le Mali, qui s'était vu contraint de contenir ses ardeurs neutralistes pas son union avec le Sénégal, adhère quant à lui pleinement à la mouvance après la scission de la Fédération et prend une part active au Mouvement des non-alignés.

Le congrès constitutif du Parti du regroupement africain, qui se tient à Cotonou en juillet 1958, adopte une résolution de politique générale qui, sans faire mention du neutralisme positif, «reconnait l'indépendance de tous les peuples opprimés et s'en déclare solidaire contre la domination et la répression coloniales.»⁵⁶ Le BPS, qui mène alors des démarches afin de former une coalition avec d'autres formations sénégalaises, adhère ainsi, par son intégration au PRA, au principe de solidarité en faveur de l'émancipation des peuples colonisés sans distinction continentale. Au même congrès, le PRA se donnait aussi comme mot d'ordre l'indépendance immédiate en vue du référendum du 28 septembre. Mais l'adhésion du Sénégal à la Communauté l'amène à se distancier du neutralisme positif, préférant s'allier à la France. Lors de la cérémonie d'indépendance de la Fédération du Mali, Senghor prononce un discours dans lequel il exprime sa vision de la solidarité internationale.

Au neutralisme positif, nous avons préféré la solidarité effective qui lie l'Afrique au reste du monde, qui fait obligation morale aux pays développés de venir en aide aux pays sous-développés. Nous, Maliens, nous nous refusons à abandonner la voie que nous avons librement choisie, celle de la double solidarité, celle de l'indépendance négociée qui est, je le répète, celle des États africains membres du Commonwealth, la voie de l'indépendance nationale dans une coopération multinationale.⁵⁷

⁵⁶ Abdoulaye Ly, *L'Émergence du néocolonialisme au Sénégal*, Dakar, Xamle, 1981, p. 37.

⁵⁷ *Le Monde*, 21 juin 1960, p. 5.

Pour Senghor, les liens de coopération liant la Fédération du Mali aux puissances occidentales prévalent ainsi sur l'adoption du neutralisme positif comme politique étrangère. Après la rupture avec le Mali, le Sénégal accentue son alliance avec la France et par conséquent le Bloc de l'ouest. Dans une entrevue à *L'Unité africaine* en février 1963, Senghor justifie la distanciation opérée par le Sénégal depuis son indépendance à l'égard du neutralisme positif par le souci de réaliser l'unité africaine.

Je pense, tout d'abord, que l'unité africaine doit être axée sur l'Afrique et non pas sur l'Afro-Asie et c'est pourquoi nous n'avons pas participé, nous n'avons jamais participé à des conférences afro-asiatiques. Nous ne sommes pas contre la solidarité afro-asiatique, nous sommes même pour la solidarité afro-américaine, pour la solidarité de l'Afrique avec l'Amérique Latine, mais nous pensons qu'il faut commencer par réaliser l'unité africaine.⁵⁸

Si Senghor évoque ici la réalisation de l'unité africaine, c'est essentiellement en réponse à la question qui lui fut posée quant à ses efforts pour y parvenir. L'entrevue de Senghor a lieu à l'approche de la conférence d'Addis-Abeba qui consolide la victoire du camp minimaliste par la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Les réticences manifestes du régime sénégalais à s'engager dans la réalisation de l'unité africaine démentent l'explication de Senghor quant aux motifs justifiant le refus du Sénégal d'adhérer au neutralisme positif.

Le congrès extraordinaire de l'Union soudanaise du 22 septembre 1960 redéfinit, suite au retrait du Sénégal, l'ensemble des politiques du Mali. Il donne notamment au gouvernement malien «mandat impératif d'établir des relations avec tous les pays sans exclusivité aucune.»⁵⁹ Le Mali participe dès lors à de multiples conférences internationales et tend effectivement à établir des relations avec l'ensemble des États, des États-Unis à l'URSS, en passant par les États afro-asiatiques et d'Amérique latine de diverses allégeances. En ce sens, malgré son orientation socialiste, le Mali adopte une réelle politique de non-alignement. Cependant, malgré son engagement en faveur du neutralisme positif et de l'émancipation des peuples soumis à l'impérialisme, l'engagement international du Mali se concentre essentiellement en Afrique. Ainsi, même à l'occasion du Sommet de Belgrade, qui en septembre 1961 donne naissance au Mouvement des non-alignés, l'allocation de Modibo Keita accorde une place prépondérante à la solidarité envers les peuples africains.

⁵⁸ *L'Unité africaine*, 27 février 1963, p. 4.

⁵⁹ *L'Essor hebdomadaire*, 23 janvier 1961, p. 7.

Nous ne nous alignons pas sur les positions définies par le bloc de l'Est ou par le bloc de l'Ouest, nous nous engageons dans l'action nécessaire pour le succès des principes qui doivent régir un monde civilisé se soumettant à une morale. Cette morale qui considère comme sacrée la liberté des hommes et des peuples et comme un crime abominable toute atteinte à la liberté. Comme vous, nous ressentons chaque coup porté par le colonialisme à la liberté des peuples subjugués, plus singulièrement aux peuples d'Afrique. À tous ces peuples nous continuerons à leur assurer notre soutien actif et sans réserve jusqu'à la liquidation complète du colonialisme dans le continent africain.

[...] C'est pourquoi notre République continue d'appuyer par tous les moyens les frères algériens au combat pour leur indépendance et l'intégrité de leur territoire contre le colonialisme français, c'est pourquoi contre le colonialisme belge nous nous sommes rangés au côté de Patrice Lumumba et avons coordonné nos efforts pour la libération du Congo et son unité, avec la même constance nous sommes aux côtés de nos frères en Angola, au Mozambique, de la Guinée portugaise, de tous les pays dépendants.⁶⁰

Il va sans dire qu'en 1961, l'essentiel des luttes anticolonialistes encore en cours se situe en Afrique. L'Algérie, les territoires portugais, le Ruanda-Urundi belge, ainsi que plusieurs territoires britanniques d'Afrique australe et orientale sont encore sous l'emprise du colonialisme. De plus, subsiste toujours l'apartheid en Afrique du Sud. Ainsi, que le Mali s'oriente essentiellement vers l'Afrique dans son engagement pour l'émancipation des peuples n'a de quoi étonner. Cette solidarité privilégiée à l'endroit de l'Afrique n'entrave en rien celle envers les peuples des autres continents, comme en témoignent les nombreuses prises de position du Mali concernant les diverses luttes antiimpérialistes menées ailleurs dans le monde, notamment au Vietnam et à Cuba. L'engagement du régime malien en faveur de l'unité africaine s'inscrit ainsi en pleine cohérence avec sa solidarité envers les peuples en lutte contre l'impérialisme.

⁶⁰ *L'Essor*, 5 septembre 1961, p. 5.

CHAPITRE 3

Socialisme

Le colonialisme a favorisé, par contrecoup, le développement d'une conscience d'intérêts communs au sein des populations colonisées. Dans pratiquement la totalité des colonies du monde, le nationalisme anticolonial s'est construit autour d'un idéal progressiste qui viendrait se substituer au système imposé par la colonisation, dans lequel la population indigène se retrouve opprimée en tant que collectivité. Ainsi, les principes d'égalité et de justice sociale s'inscrivent en harmonie avec l'émancipation nationale dans le projet politique des mouvements nationalistes. Les deux partis de masse au Soudan et au Sénégal, ainsi que la majorité des formations d'opposition, se réclament du socialisme. Toutefois, les réalités sociales, traditionnelles ou héritées du colonialisme, favorisent l'émergence d'un socialisme spécifique à chacun des territoires. Au Soudan comme au Sénégal, la mobilisation des populations derrière les partis dominants témoigne d'une certaine interaction entre les masses et le Parti en ce qui a trait à la définition du projet socialiste. Les masses populaires exercent incontestablement une influence, voire une pression, sur l'UPS comme sur l'US, en faveur d'une orientation particulière du projet socialiste. Néanmoins, les deux États connaissent à travers le temps certaines fluctuations dans la nature du socialisme véhiculé par son élite nationaliste. À l'instar des autres grands thèmes politiques de la décolonisation, la mise en application du socialisme s'affirmera de façon nettement plus contrastée après le schisme de la nuit du 19 au 20 août 1960. Si le Mali choisit une orientation socialiste révolutionnaire, le socialisme appliqué par le Sénégal n'en a quant à lui essentiellement que le nom.

À la veille de l'accession du Mali à l'indépendance, la population soudanaise est d'environ 4 millions d'habitantes et d'habitants, alors que celle du Sénégal s'élève à un peu

plus de 2 millions. La population européenne se chiffrait, pour sa part, en 1957 à 48 593 pour le Sénégal, contre 3 636 pour le Soudan¹. La présence française est donc nettement plus marquée au Sénégal, qui compte également un nombre supérieur de fonctionnaires, Dakar étant la capitale et le principal port de l'ancienne AOF. Le Sénégal est aussi considérablement plus urbanisé avec 36,5% de sa population vivant en milieu urbain, comparativement à 9,2% au Soudan². La paysannerie est ainsi plus importante dans la société soudanaise et se répartit sur un territoire beaucoup plus étendu que celui du Sénégal. Le Soudan est, au point de vue ethnoculturel, plus hétérogène que le Sénégal, où le wolof, qui est compris par 80% constitue pratiquement la *lingua franca*, bien que l'essentiel des communications officielles s'effectue, comme au Soudan, en français. Malgré qu'elle soit élevée au Sénégal, la proportion d'analphabètes est également supérieure au Soudan. La pauvreté est globalement plus importante au Soudan, mais elle se manifeste aussi de façon criante dans les quartiers marginalisés des agglomérations sénégalaises, notamment la médina de Dakar, qui constitue un terreau fertile à la réception des thèses radicales du PAI et du PRA-S. Malgré sa population près de deux fois inférieure à celle du Soudan, le Sénégal dispose en 1960 d'un budget annuel de 15 milliards de F CFA, alors que celui du Soudan n'en atteint pas 6³. Lors de leur accession à l'indépendance, les deux territoires demeurent ainsi fortement imprégnés à la fois de l'héritage socioculturel traditionnel et de celui de l'économie coloniale.

Politiques socioéconomiques des régimes

Les partis de masse sénégalais et soudanais se dotent tous deux d'une orientation socialiste, héritée de leur histoire apparentée aux formations politiques métropolitaines de gauche. Les diverses coalitions qui se succéderont jusqu'à la création de l'Union progressiste sénégalaise en 1958 tiennent leur origine de la section sénégalaise de la SFIO, alors animée par Lamine Guèye et Léopold Sédar Senghor. Malgré la sécession en 1945 du Bloc démocratique sénégalais de la SFIO, qui continue d'être menée par Guèye, l'héritage du socialisme français demeure bien présent au sein de la nouvelle formation de Senghor. D'ailleurs, la section sénégalaise de la SFIO, qui se mutera en 1957 en Parti sénégalais d'action socialiste (PSAS), affiliée au Mouvement socialiste africain (MSA) intégrera l'année

¹ *Annuaire statistique de l'Afrique occidentale française*, 1957.

² *Ibid.*

³ Alain Gandolfi, «Naissance et mort sur le plan international d'un État éphémère : la Fédération du Mali», *Annuaire français de droit international*, 1960, no 6, p. 893.

suivante l'UPS aux côtés du BPS (successeur du BDS), marquant ainsi la réunification du socialisme sénégalais apparenté à la SFIO. Du côté soudanais, l'US est dès sa création affiliée au rassemblement démocratique africain, alors apparenté au Parti communiste français.

Le RDA s'impose dans l'ensemble des territoires d'AOF, à l'exception du Sénégal où l'Union démocratique sénégalaise (UDS), puis le Mouvement populaire sénégalais (MPS), qui lui sont affiliés, demeurent marginaux. Le MPS se scinde ensuite en deux entités, qui abandonnent leur affiliation au RDA avant d'intégrer, tour à tour le BPS et l'UPS. C'est à Bamako, en 1945, que le RDA fut mis sur pied. Les thèses communistes qu'adopte alors le RDA connaissent une forte popularité au Soudan, tant au sein des militants et militantes nationalistes que dans le reste de la population. Lorsque le RDA, sous la conduite de l'Ivoirien Félix Houphouët-Boigny se distancie du Parti communiste français au début des années 1950, sa section soudanaise, l'US, ainsi que sa section guinéenne, le PDG, demeurent fidèles à l'idéologie communiste et proches des syndicats affiliés à la Confédération générale du travail (CGT). Adoptant des positions plus réformistes et favorables à l'économie de marché, le RDA marginalise l'US et le PDG qui deviennent véritablement une dissidence au sein de la coalition. Par son refus d'adhérer à la Communauté au référendum de septembre 1958, le PDG est finalement exclu du RDA, bien qu'il continuera de s'y associer.

Sans connaître le même sort que son allié guinéen, l'Union soudanaise, qui s'approche du Sénégal, particulièrement en adhérant au PFA, et réclame l'indépendance finit par être exclue dans les faits du RDA, tout en y demeurant officiellement liée. Même après l'indépendance et la dissolution de la Fédération du Mali, l'US continue de s'identifier au RDA, bien que la coalition se soit éteinte avec l'accession successive à l'indépendance des différents territoires qui étaient sous sa houlette. L'Union soudanaise demeure ainsi fidèle aux thèses communistes, adoptées à la réalité coloniale africaine, qui furent celles du RDA à ses débuts. L'UPS s'identifie de son côté au socialisme inspiré de la SFIO tout en cherchant, elle aussi, à l'adopter à la spécificité africaine. Malgré une certaine convergence socialiste, particulièrement profitable avant le transfert des pouvoirs, les thèses particulières de l'US et de l'UPS, héritées en partie de leur apparentement respectif, présentent des différences importantes qui s'affirmeront de façon plus marquée après l'éclatement de la Fédération du Mali.

En janvier 1957, le Bloc populaire sénégalais participe à Dakar au congrès constitutif de la Convention africaine, qui rassemble des partis de l'ensemble des territoires d'AOF. Au congrès, Mamadou Dia, délégué du BPS, présente un rapport de politique économique qui déplore l'absence d'une doctrine des investissements et le manque de soutien accordé aux produits locaux par l'administration coloniale. De plus, le rapport se prononce en faveur d'une économie socialiste et d'une «organisation collective des moyens de production.»⁴ L'ardeur socialiste du BPS s'assouplit par la suite avec la création d'une nouvelle coalition, l'UPS, qui intègre le Parti sénégalais d'action socialiste (PSAS), mais surtout suite aux réformes amenées par la V^e République et à l'édification de la République sénégalaise en novembre 1958. Aux commandes de la nouvelle institution, l'UPS, qui s'investit dans la consolidation de la Fédération du Mali, cherche à élaborer une politique plus pragmatique et modérée. Ainsi, Senghor répète à plusieurs reprises que le socialisme adopté par le Mali est réaliste, humaniste et n'envisage pas de nationaliser les capitaux étrangers⁵. Lors de l'inauguration de la centrale électrique de la Société de développement économique (SODEC), en mars 1960, Mamadou Dia, pourtant réputé comme étant à gauche de Senghor sur le plan économique, réitère cette position, affirmant: «Notre socialisme n'est pas un socialisme forcené... Nous n'entendons pas nationaliser le secteur industriel.»⁶ En tournée à Louga, le président Dia réaffirme toutefois la fidélité de son parti aux fondements du socialisme. Dans un discours prononcé en wolof à moins d'un mois de l'indépendance, il affirme:

C'est essentiellement vers la fraction la plus déshéritée de la nation, vers les travailleurs, que sont dirigés les efforts du Gouvernement. Nous resterons fidèles à ce choix, et à nos engagements envers le peuple. [...] Il faut que chacun à sa place ait conscience des impératifs de notre révolution.⁷

Face aux masses paysannes, qui constituent la majorité du peuple sénégalais, le discours de Dia, qui plus est dans la langue vernaculaire nationale, ne peut faire fi des aspirations populaires en faveur d'une émancipation collective. Dia ose même parler de révolution, mais en évoquant les contraintes qu'elle impose aux masses.

⁴ *Le Monde*, 15 janvier 1957, p. 4.

⁵ *Paris-Dakar*, 26 septembre 1959, p. 1 et 17 février 1960, p. 2.

⁶ *L'Unité africaine*, 12 mars 1960, p. 7.

⁷ *Paris-Dakar*, 31 mai 1960, p. 1.

Soucieuse d'accéder à l'indépendance en préservant une parcelle d'unité territoriale, l'Union soudanaise cherche à se rallier sur le plan fédéral à la conception modérée du socialisme défendue par l'UPS, tout en maintenant des positions plus radicales au niveau national. L'investissement de l'US envers la Fédération du Mali freine ainsi ses ambitions socialistes les plus profondes. Au congrès extraordinaire de l'US du 22 septembre 1960 qui réoriente la politique du Mali après le retrait sénégalais, le président malien Modibo Keita déclare:

La République du Mali va pouvoir réaliser pleinement ses objectifs politiques, économiques et culturels sur la base d'un véritable socialisme et uniquement en fonction des intérêts des couches les plus défavorisées de la population.⁸

Keita conserve cependant une certaine prudence, ajoutant: «Si nous envisageons les voies et moyens d'une économie socialiste planifiée, les modifications des structures économiques que cela impliquera n'entraveront en rien les activités normales du secteur privé». Le plan quinquennal dont se dote alors le Mali adopte néanmoins des mesures qui s'inscrivent en rupture avec le modèle socioéconomique établi par la Fédération du Mali. Ainsi, le plan quinquennal fixe les objectifs principaux suivants:

- 1° développer la production agricole et animale dans un cadre socialiste pour renforcer l'indépendance alimentaire du Pays et augmenter [les] importations;
- 2° jeter les bases d'une économie planifiée diversifiée par la recherche systématique des richesses minières et pétrolières [du] sous-sol, l'étude des possibilités hydroénergétiques et la valorisation par l'industrie [des] principales productions brutes;
- 3° réaliser les investissements d'infrastructures (transports, administration, santé, éducation) qui permettront un nouvel essor de la production au cours des plans ultérieurs;
- 4° développer la conscience nationale, former les cadres et mobiliser les masses populaires.⁹

La République du Mali cherche ainsi à accentuer son orientation socialiste. La priorité est mise sur le secteur agricole pour lequel le modèle coopératif est prôné. Le Plan prévoit de plus une croissance du PIB entre 1961 et 1965 de l'ordre de 8%, obtenue essentiellement par l'agriculture et l'élevage¹⁰. La place de l'État dans l'économie malienne est désormais accrue.

⁸ *Le Monde*, 24 septembre 1960, p. 7.

⁹ *L'Essor hebdomadaire*, 15 janvier 1962, p. 4.

¹⁰ *Ibid.*

Bien que Keita se fasse rassurant quant aux activités du secteur privé, le Mali entreprend à partir du congrès du 22 septembre la mise sur pied de sociétés publiques destinées à placer sous le contrôle de l'État d'importants secteurs de l'économie. Ainsi, le congrès donne mandat à la direction politique de l'US et au gouvernement de «diriger et de contrôler efficacement l'économie du pays par l'État qui y prendra une place de plus en plus active, notamment par la mise en place d'un Office national du commerce extérieur et l'intensification du secteur coopératif»¹¹, dans le cadre d'un objectif de décolonisation économique et de planification socialiste de l'économie. Au premier rang des entreprises étatiques mises sur pied par le Mali figure certainement la Société malienne d'importations et d'exportations (SOMIEX) qui contrôle l'ensemble du commerce extérieur du pays. La création de la SOMIEX s'est effectuée non sans attiser les foudres d'une partie du secteur privé. La République malienne s'engage de plus à travers ses réformes à réaliser une distribution plus équitable de la richesse. Ainsi, dans sa présentation du budget de 1961, le ministre des Finances, Attaher Maiga, annonce une réforme de la fiscalité qui augmentera la contribution des couches privilégiées afin qu'elles participent à l'amélioration de la condition paysanne¹².

De son côté, le socialisme sénégalais ne connaît pas de transformations majeures après la rupture avec le Mali. Les modifications qu'il subit semblent surtout déterminées par la consolidation du régime de l'UPS, une fois l'indépendance acquise. La nature même des rapports que le Sénégal entretient avec l'étranger et le maintien de structures économiques internes d'importance, notamment en ce qui a trait à la traite arachidière, constituent autant d'obstacle à la mise en application du socialisme tel que prôné quelques années plus tôt. Le Sénégal postcolonial connaît rapidement une importante bureaucratisation. Le nombre de fonctionnaires y est plus élevé que dans toute autre ancienne colonie d'Afrique française. En février 1961, le gouvernement adopte la loi 6 125 qui porte la rémunération des députés de 120 000 à 200 000 F CFA. Le réajustement est de plus assorti d'une rétroactivité de huit mois. Parallèlement, les impôts de la paysannerie ont plus que doublé en moins de trois ans, alors que son revenu moyen est demeuré à 10 000 F CFA¹³. L'orientation du régime sénégalais suscite de sévères critiques des forces de l'opposition de gauche, en particulier du

¹¹ *L'Essor*, 9 janvier 1961, p. 1.

¹² *L'Essor*, 9 janvier 1961, p. 1.

¹³ *L'Essor*, 6 avril 1961, p. 3.

Parti africain de l'indépendance, désormais illégal. Proche du Mali, depuis sa réorientation conséquente au retrait du Sénégal, le comité central du PAI dénonce, entre autres, dans *L'Essor* l'adoption d'un nouveau code du travail au Sénégal.

Pour achever cette politique d'asservissement, le gouvernement vient de mettre sur pied, en collaboration avec le patronat impérialiste, un code du travail plus réactionnaire que celui hérité de l'administration française où les droits acquis ne sont pas garantis et qui frustre en particulier les travailleurs du droit de grève.¹⁴

Le PAI dénonce également la contradiction entre le maintien d'une dépendance économique face aux entreprises étrangères et l'émancipation des masses promue par le socialisme. Dans une lettre à *L'Essor*, le chef du PAI, Majhemout Diop écrit:

Toute l'économie sénégalaise est conçue, orientée, pratiquée par les monopoles internationaux, donc objectivement contre les intérêts des masses sénégalaises. Les fanfaronnades et les élucubrations de Mamadou Dia sur le fameux plan quadriennal, les coopératives, puis sa littérature enfantine, mystique et confusionniste sur le «socialisme sénégalais» ne peuvent venir à bout de cette dure vérité sentie quotidiennement par les masses populaires sénégalaises qui assistent, impuissantes, à l'enrichissement éhonté des dirigeants qui ne rêvent qu'à obtenir des actions dans les entreprises capitalistes et à acheter des propriétés en France, leur vraie patrie.¹⁵

Le mouvement coopératif semble constituer l'essence du socialisme sénégalais. Par ailleurs, les organisations coopératives mises sur pied par le gouvernement régularisent la monoculture arachidière, qui constitue le fondement même du néocolonialisme sénégalais. Bien que le gouvernement affirme vouloir sortir l'économie sénégalaise de la monoculture, l'action de l'État dans la traite arachidière, à travers la mise en place des coopératives et les activités de la Banque sénégalaise de développement (BDS), tend plutôt à la perpétuer.

La crise déclenchée en décembre 1962 par le vote d'une motion de censure à l'endroit du premier ministre sénégalais Mamadou Dia, suivi d'un déploiement de troupes, puis l'emprisonnement de Dia, fait ressortir certaines divergences face à la conception du socialisme au sein du gouvernement. Dia et ses partisans, notamment le ministre de l'information Diop Obèye, avaient tendance à reprocher au président Senghor de trop ménager la bourgeoisie locale et la classe possédante, tandis qu'inversement on leur reprochait de se cantonner dans un socialisme essentiellement verbal¹⁶. Bien que d'apparence

¹⁴ *L'Essor*, 23 juin 1961, p. 3.

¹⁵ *L'Essor*, 5 septembre 1961, p. 3.

¹⁶ *Le Monde*, 18 décembre 1962, p. 1.

plus rigoureuse, voire doctrinale, que le socialisme de Senghor, le socialisme chancelant de Dia ne jouissait pas d'un plus grand appui populaire. L'éviction de Dia confirmera moins pour le Sénégal un virage à droite que la consolidation de l'autoritarisme du régime qui, depuis l'indépendance, cherche à mater toute opposition, de l'extérieur comme de l'intérieur. Paradoxalement, ce sera après le départ forcé de Dia que le Sénégal entamera un rapprochement avec le Mali.

Composition sociale des élites politiques

La construction des États postcoloniaux porte de nouveaux segments de la population au pouvoir. La spécificité de la réalité socioprofessionnelle dans chacun des deux pays laisse supposer une différenciation de la composition sociale de la députation et de l'appareil administratif. Or, pour les deux États, cette composition demeure fort similaire, bien que le nombre total de fonctionnaires s'avère considérablement supérieur au Sénégal et en constante augmentation. Parmi les membres de l'UPS siégeant dans les assemblées régionales sénégalaises, on dénombre, en 1960, 38,6% de député-e-s issue-e-s de la fonction publique, 7,1% des professions libérales, 9,9% des milieux marchands et artisanaux, 1,6% de salarié-e-s du secteur privé, 36,6% de pêcheurs et d'agriculteurs et finalement 6,2% de gens sans emploi, essentiellement des notables¹⁷. Au niveau de l'Assemblée nationale, on remarque, en 1962, une proportion plus forte de fonctionnaires et une absence totale de pêcheurs et d'agriculteurs, comme en témoigne le tableau 1. C'est sans grand étonnement que l'on constate que la majorité paysanne demeure sous-représentée au niveau national, sa présence au sein des assemblées régionales étant favorisée par la proximité des institutions.

¹⁷ Edward J. Schumacher, *Politics, Bureaucracy and Rural Development in Senegal*, Berkeley, University of California Press, 1975, p. 44.

**Tableau 1 – Distribution de la députation de l'UPS
en fonction de l'occupation professionnelle**

| | Assemblées régionales (1960) | | Assemblée nationale (1962) | |
|---------------------------------|---------------------------------|--------------|-------------------------------|--------------|
| | nombre | % | nombre | % |
| fonction publique | 98 | 38,6 | 47 | 59,5 |
| professions libérales | 18 | 7,1 | 15 | 19,0 |
| secteurs marchands et artisanat | 25 | 9,9 | 8 | 10,1 |
| employés du secteur privé | 4 | 1,6 | 5 | 6,3 |
| paysannerie et pêche | 93 | 36,6 | 0 | 0,0 |
| sans profession (notables) | 16 | 6,2 | 4 | 5,1 |
| Total | 254 | 100,0 | 79 | 100,0 |

Source: Edward J. Schumacher, *Politics, Bureaucracy and Rural Development in Senegal*, Berkeley, University of California Press, 1975, p. 44.

En dépit de l'orientation socialiste révolutionnaire prise par le régime malien après l'éclatement de la Fédération, la composition sociale de l'Assemblée nationale demeure essentiellement la même qu'à la fin de l'ère coloniale. Ainsi, la paysannerie, vers laquelle le régime concentre l'essentiel de ses priorités, ne disposera en 1964 que de deux députés à l'Assemblée nationale, sur un total de 80. À l'instar du Sénégal, l'essentiel de la députation du Mali se partage entre la fonction publique et la petite bourgeoisie, comme en fait foi le tableau 2. Ainsi, aucune différence significative ne distingue la composition des assemblées sénégalaises et maliennes. Considérant la proportion considérablement inférieure des professions libérales et de la fonction publique dans la société malienne, leur surreprésentation à l'Assemblée nationale se retrouve donc davantage marquée au Mali qu'au Sénégal. Toutefois, la paysannerie, qui constitue tout de même le principal secteur professionnel au Sénégal, est représentée par deux députés au Mali, contre aucun au Sénégal. À l'instar des autres territoires de l'ancienne AOF, les élites politiques sénégalaises et maliennes sont essentiellement composées, au moment des indépendances, de jeunes professionnel-le-s, dont un grand nombre est issu de l'École de formation d'instituteurs William-Ponty de Gorée.

Tableau 2 – Distribution de la députation malienne en fonction de l'occupation professionnelle

| | Assemblée législative (1959) | | Assemblée nationale (1964) | |
|---|---------------------------------|------|-------------------------------|------|
| | nombre | % | nombre | % |
| intelligentsia (secteurs public et professionnel) | 37 | 45,6 | 40 | 50,0 |
| commis et employés | 33 | 40,7 | 30 | 37,4 |
| secteurs marchands et artisanat | 4 | 4,8 | 2 | 2,5 |
| ouvriers | 2 | 2,4 | 2 | 2,5 |
| paysannerie | 2 | 2,4 | 2 | 2,5 |
| chefferie coutumière | 3 | 3,7 | 4 | 5,0 |
| Total | 81 | 99,6 | 80 | 99,9 |

Source: Majhemout Diop, *Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'ouest : 1. Le Mali*, Paris, François Maspero, 1971, p. 219.

Au niveau des hautes directions, le parcours professionnel demeure plutôt représentatif de l'ensemble des élites politiques, ou du moins des députations. Notons que Senghor est agrégé d'université, instituteur en France et écrivain; Mamadou Dia est instituteur et économiste; Gabriel d'Arboussier, commis des services civils et administrateur de la France d'outre-mer; Karim Mamadou Gaye, docteur vétérinaire; et Valdiodio N'Diaye, avocat. Du côté de l'opposition sénégalaise, Abdoulaye Ly et Assane Seck, du PRA, sont respectivement docteur en lettre et géographe. Le leader du PAI, Majhemout Diop est, quant à lui, pharmacien, formé à l'Institut de médecine et de pharmacie de Paris. Parmi les principales figures de l'Union soudanaise, mentionnons que Modibo Keita est un instituteur formé à l'École William-Ponty, Madeira Keita et Attaher Maiga, également anciens étudiants de la même institution, Mamadou Aw, ingénieur civil, Aoua Keita, médecin formée à Dakar, Mamadou Gologo, médecin et Jean-Marie Koné, éducateur.

Participation populaire aux affaires politiques

Les régimes sénégalais et maliens, à l'instar de la plupart des États de la période des indépendances, se construisent autour d'un parti de masse auquel se rallie une réelle majorité de la population. Le colonialisme a favorisé chez les populations locales le développement d'une unité des forces nationalistes autour de l'idéal de la décolonisation. L'appel à une participation collective à un projet national s'inscrivant en rupture avec le passé colonial a suffi à rallier une vaste majorité de la population derrière le parti dominant. Ainsi, au-delà de la propagande officielle, il semble que tant au Sénégal qu'au Soudan, la majorité de la

population soutient, à des degrés divers, le parti au pouvoir au moment de l'accession à l'indépendance. Les ralliements successifs des forces d'opposition au parti au pouvoir témoignent de la volonté de front commun anticolonialiste qui anime les organisations politiques et les divers mouvements sociaux afin de favoriser la construction de l'État postcolonial.

Le ralliement populaire derrière l'UPS et l'US est cependant le fruit d'un long travail de mobilisation entamé suite aux réformes de l'après-guerre. Si, au Sénégal, il résulte davantage d'une série de fusions de formations politiques ayant chacune acquis une certaine popularité, au Soudan, il revient essentiellement à l'ampleur des campagnes menées par les militants et militantes de l'Union soudanaise jusque dans les endroits les plus reculés du territoire qui ont conféré au parti un statut de respectabilité qu'aucune autre formation n'a pu atteindre. Au contraire du Sénégal, dès 1959 il n'existe plus dans la République soudanaise aucune force d'opposition organisée. Le Parti du regroupement soudanais, puis finalement le Parti du rassemblement du Soudan, dirigé par Hamadoun Dicko, tous deux marginaux, intègrent tour à tour l'Union soudanaise¹⁸. À la même période, l'UPS, qui domine largement la scène politique sénégalaise, apparaît comme une coalition encore fragile, particulièrement depuis le ralliement de la droite conservatrice du Parti de la Solidarité sénégalais, et doit toujours composer avec l'opposition de la gauche radicale du Parti africain de l'indépendance et du Parti du regroupement africain.

L'Union soudanaise déploie certainement plus d'efforts que l'UPS pour inciter à une participation active des masses aux affaires politiques. Cette dernière mise notamment sur le mouvement coopératif dans la culture de l'arachide. Au-delà de la mise en place de structures favorisant la mise en commun de la production, le gouvernement sénégalais encore sous tutelle française entreprend également une démarche visant une plus grande participation populaire aux décisions politiques. C'est ainsi que la loi du 1^{er} février 1960 crée des Assemblées régionales dont la réunion est prévue après les élections au suffrage universel, qui auront lieu au milieu de l'année et qui accorderont 98% des voix à l'UPS, les autres votes se répartissant entre le PAI et le PRA¹⁹. Ces nouvelles assemblées remplacent les anciens conseils des notables de cercles dont le fonctionnement était jugé trop peu

¹⁸ Voir le schéma de l'évolution des partis politiques soudanais à l'annexe 2.

¹⁹ *L'Unité africaine*, 6 août 1960, p. 1.

démocratique. La reconfiguration de ces conseils vise ainsi à permettre aux masses rurales de mieux faire entendre leur voix. Formées de 20 à 60 membres selon les régions, elles sont le pendant rural des conseils municipaux des communes²⁰.

Au Soudan, le Parti est organisé essentiellement selon les mêmes structures que celles du Parti démocratique de Guinée. Peu de temps avant de se rallier à son tour à l'US, Hammadoun Dicko, la principale figure d'opposition dénonce en conférence de presse à Paris le centralisme décisionnel du Parti: «Dans cette République Soudanaise, les ministres composant le gouvernement sont de simples exécutants du parti "unique" au pouvoir. Ces soi-disant chefs d'administration ne peuvent se permettre aucune initiative. Ils ne peuvent rien faire sans l'accord des bureaux politiques du Parti.»²¹ En effet, les décisions gouvernementales relèvent du bureau politique, par l'intermédiaire de ses secrétaires à l'organisation, à la coordination, à la jeunesse, de son comité directeur, de ses vingt-et-une sous-sections et de ses nombreux comités de villages et de quartier²². Mais une certaine bilatéralité décisionnelle s'opère à l'intérieur de cet ensemble structurel destiné à favoriser l'intégration populaire au pouvoir politique. La consolidation des structures de l'Union soudanaise est en bonne partie attribuable au travail du ministre de l'Intérieur, Madeira Keita, qui, fort de son expérience au sein du PDG, est le principal artisan du parti de masse soudanais. En ralliant la totalité des forces politiques, déjà fortement marginalisées par sa prédominance, l'US devient parti unique à la fin de 1959. Madeira Keita, justifie cette réalité par l'absence d'intérêts de classe antagonistes au sein des sociétés africaines accédant à leur indépendance.

Est-ce que la démocratie implique nécessairement la pluralité des partis? Nous disons non. Nous pensons qu'il y a eu des formes de démocratie sans partis politiques. Nous disons également que, si un parti politique est l'expression politique d'une classe, la classe elle-même représentant des intérêts – que nous ne pouvons évidemment affirmer que la société d'Afrique noire soit une société sans classes. Mais nous disons que la différenciation des classes en Afrique n'implique pas une diversification des intérêts, et surtout une opposition des intérêts. [...] Et comme nous n'avons aucune raison de multiplier les partis – parce que la différenciation des intérêts n'est pas très nette –, le problème le plus important pour les pays d'Afrique nait de nos aspirations à l'unité; de même que pour les pays qui ont été privés de liberté, que pour les pays qui n'avaient pas connu la liberté d'association il y a seulement quinze ans, le problème le plus important est le problème de l'indépendance nationale, le problème de la souveraineté.²³

²⁰ *L'Unité africaine*, 18 juin 1960, p. 9.

²¹ *Fraternité*, 23 octobre 1959, p. 8.

²² *Le Monde*, 15 janvier 1960, p. 5.

²³ Madeira Keita, «Le parti unique en Afrique», *Présence africaine*, no 30, février-mars 1960, pp. 7-9.

Cependant, *L'Essor*, dans son éditorial du 11 décembre 1959, souligne le danger qui plane désormais sur le Parti et qui consiste à croire que, maintenant qu'il a l'appui unanime de la population, tous les problèmes peuvent être résolus au sommet, sans l'accord des masses. Mais en revanche, il met en garde contre une trop grande subordination aux intérêts populaires, affirmant qu'il faut se débarrasser de la croyance voulant que les aspirations populaires soient toujours révolutionnaires et que la révolution sera effective si le parti s'identifier continuellement aux masses, en s'y soumettant aveuglément. Par contre, il semble qu'à la veille de l'indépendance, les masses soudanaises défendent des positions encore plus radicales que celles de la direction de l'US.

La question de l'interaction entre le pouvoir et les masses continue de constituer une des principales préoccupations du régime malien après l'indépendance et la rupture d'avec le Sénégal. L'ensemble de la fonction publique est appelé à établir un contact permanent avec les masses afin de favoriser le plus grand rapprochement entre l'administration et les populations. Ainsi, *L'Essor* souligne en mai 1961 que

[...] les Chefs de postes administratifs constituent la pierre de choppe de tout notre édifice administratif, et de leur comportement dépendra dans une large mesure, non seulement la solidité de l'État, mais encore la confiance des populations dans la politique du gouvernement, donc la réussite ou l'échec de toutes nos entreprises collectives d'avenir.²⁴

De plus, le congrès extraordinaire du 22 septembre 1960 décide, à travers l'adoption du plan quinquennal, que l'organisation du mode rural sera fondée sur la coopération, comme il avait déjà été établi par l'US lors de son congrès d'octobre 1958. Le plan souligne ainsi que

la mise en place de cette organisation coopérative exigera une action d'encadrement menée par les pouvoirs publics et l'ensemble de l'organisation politique (Parti, Syndicats, Organisations de Jeunesse, de Femmes, etc.) [...] Ces coopératives de base seront fédérées au niveau du groupe de villages, puis de l'arrondissement, puis du cercle (sociétés mutuelles de développement rural), puis de la région et enfin coiffées par un organisme d'État.²⁵

Les coopératives ainsi créées suivent donc le même modèle d'encadrement par les divers paliers et secteurs de l'organisation politique du Parti. Aux coopératives s'ajoute la création

²⁴ *L'Essor hebdomadaire*, 8 mai 1961, p. 1.

²⁵ *L'Essor hebdomadaire*, 15 janvier 1962, p. 5.

d'un service civique rural, regroupant des volontaires dans des camps voués au collectivisme. Sont également mises sur pied des milices populaires visant à assurer une défense par les masses du régime. Toutefois, le manque de moyens handicape sévèrement l'effectivité de ces milices. Ainsi, le modèle organisationnel établi dans le Mali postcolonial s'articule autour de structures similaires à celles adoptées par la plupart des pays du camp socialiste.

Au Sénégal, la consolidation du régime, après son retrait de la Fédération du Mali, passe davantage par un autoritarisme peu enclin à l'organisation collectiviste des divers secteurs de la population afin de favoriser l'interaction avec le Parti. La population demeure encadrée par les diverses instances de l'UPS, mais le pouvoir s'exerce essentiellement de manière verticale. Lors de l'évincement du premier ministre Mamadou Dia, le 17 décembre 1962, l'intervention radiophonique du président Senghor diffusée au courant de la nuit suivante est révélatrice de la personnalisation du régime sénégalais et de sa conception du rapport entre le pouvoir et les masses:

Dans les régions, les commandants militaires devront se soumettre sous mes ordres. Je leur donne l'ordre suivant: exiger des gouverneurs et commandants de cercles un témoignage écrit de fidélité au chef de l'État gardien de la Constitution. Ceux qui refuseront d'obtempérer seront immédiatement destitués de leurs fonctions et remplacés. Je demande aux populations, au peuple sénégalais, animés par les sections de l'Union progressiste sénégalaise de soutenir par des manifestations de masse le chef de l'État dans sa difficile mission de maintenir l'intégrité du territoire et l'indépendance de la nation.²⁶

L'élimination de Dia entrainera l'instauration du régime présidentiel qui accentuera l'autoritarisme de Senghor.

Rapports des forces politiques et sociales avec les régimes en place

La différenciation marquée, particulièrement après l'éclatement de la Fédération du Mali, dans la voie privilégiée pour la mise en application du socialisme par les régimes malien et sénégalais se reflète également à travers les positions adoptées par les différentes forces politiques et sociales face aux régimes en place. Ces forces généralement progressistes sont constituées particulièrement du mouvement étudiant et de jeunesse, des syndicats, du mouvement féministe et de formations politiques d'opposition, qui tous entretiennent un rapport plus ou moins étroit avec l'anticolonialisme et le socialisme.

²⁶ *Le Monde*, 19 décembre 1962, p. 2.

Mouvement étudiant et de jeunesse

La population étudiante est considérablement plus importante au Sénégal qu'au Soudan. D'ailleurs, un grand nombre d'étudiants et d'étudiantes du Soudan vont étudier à Dakar, où sont situées les principales institutions de l'AOF. C'est ainsi que se constitue dans la capitale sénégalaise un important mouvement étudiant, qui jusqu'aux dernières heures de l'AOF, se rassemble autour de la section dakaroise de l'Union générale des étudiants d'Afrique occidentale (UGEAO). L'UGEAO-Dakar adopte des positions nettement anticolonialistes, dénonçant notamment la politique de Félix Houphouët-Boigny, et manifeste une profonde solidarité à l'endroit des autres peuples en lutte pour leur indépendance.

La création du BPS, qui rassemble la majorité des formations politiques sénégalaises entraîne un certain noyautage par le Parti du mouvement étudiant et de jeunesse, au nom de l'unité de la nation. Ainsi, est créée en mars 1958 l'Union des jeunes du BPS (UJBPS). Bien qu'aile jeunesse du BPS, l'UJBPS adopte des positions souvent plus radicales sur les grands enjeux du moment. Ainsi, lors de son congrès constitutif, elle affirme que l'indépendance des peuples d'Afrique est l'objectif à atteindre et vote une motion de solidarité en faveur des peuples camerounais et algériens²⁷. Elle adopte également une résolution sur les questions sociales dans laquelle elle

rappelle qu'une réalisation rapide de la collectivité des moyens de production reste le but souhaitable,
[...] demande la remise de tous les moyens de production, de valorisation et de commercialisation de cette production entre les mains des paysans par la poursuite du de l'effort coopératif entrepris en leur faveur par les responsables du Parti, souligne l'importance d'une diversification rapide des productions agricoles pour briser la quasi-monoculture de l'arachide imposée par le colonialisme.²⁸

Suite à la constitution de l'UPS, l'UJBPS se mute en Mouvement des jeunes de l'UPS (MJUPS), qui conserve sensiblement la même orientation. À son congrès constitutif, qui se tient à M'Bour du 1^{er} au 3 aout 1959, le MJUPS considère notamment la question de l'africanisation des cadres comme une priorité et adopte une motion qui blâme la lenteur du gouvernement à la réaliser.

Considérant que l'africanisation des cadres n'est point l'affaire d'un Ministère ou du Gouvernement mais celui du Parti, que l'africanisation des cadres est une condition essentielle

²⁷ *L'Unité africaine*, 29 mars 1958, p. 8.

²⁸ *Ibid.*

à l'indépendance, que la création d'une École d'Administration du Mali est une nécessité urgente, regrette la lenteur du Gouvernement en matière d'africanisation des cadres, [demande] l'africanisation rationnelle dans les plus brefs délais de: l'encadrement politique, Cabinets ministériels, de l'encadrement administratif, chefs de subdivision, commandants de cercle, des parquets et justices de paix.²⁹

Ainsi, en dépit de sa subordination au Parti, l'UJBPS, puis le MJUPS exerce une pression à l'endroit du gouvernement en faveur du respect des objectifs de la lutte anticoloniale. Bien qu'encadré, le MJUPS continue d'incarner, avec l'aile syndicale du Parti, la gauche de l'UPS.

Au Soudan, où il n'existe pas d'université, les organisations de jeunes prennent la place du mouvement étudiant. À l'instar des jeunes du Sénégal, le mouvement de jeunesse soudanais est fortement anticolonialiste. La jeunesse soudanaise, regroupée autour de positions radicales, se mobilise en plusieurs occasions pour réclamer l'indépendance. C'est ainsi qu'à la veille du référendum de septembre 1958, le Festival de la jeunesse africaine, qui se tient à Bamako, constitue un véritable rassemblement en faveur de l'indépendance immédiate³⁰. Fortement impliqué dans les rangs de l'Union soudanaise, le mouvement de jeunesse constitue sans doute l'aile la plus radicale du Parti. Lorsque la direction de l'US décide, non sans hésitation, d'appeler à voter «oui» au référendum, elle s'attire les foudres de la jeunesse. Mais à l'instar de l'UPS, l'US cherche à encadrer les regroupements de jeunes afin de garantir l'unité de la nation. C'est ainsi qu'en décembre 1959, un congrès rassemble à Bamako tous les groupements au sein de la section des jeunes de l'US³¹. Les divers mouvements de jeunesse soudanais se retrouvent alors unifiés sous la bannière de l'Union soudanaise, mais continuent à exercer une importante pression interne au sein du Parti. La jeunesse de l'US joue un rôle clé dans la radicalisation qu'entreprend le régime malien après la rupture avec le Sénégal. La jeunesse constituera une des plus solides assises du régime socialiste dans la société malienne.

Dans le Sénégal postcolonial s'opère une répression à l'endroit des mouvements étudiants et de jeunesse demeurés indépendants. Le gouvernement neutralise le Conseil de la jeunesse du Sénégal et dissout le Rassemblement de la jeunesse démocratique sénégalaise (RJDS), faute d'avoir pu l'intégrer au MJUPS. Les raisons de l'interdiction ne sont pas

²⁹ *L'Unité africaine*, 8 août 1959, p. 9.

³⁰ Yves Bénot, *Idéologies des indépendances africaines*, Paris, Cahiers libres, François Maspero, 1969, p. 77.

³¹ *Le Monde*, 15 janvier 1960, p. 5.

précisées dans l'arrêté gouvernemental. Dans une lettre envoyée à *L'Essor*, le comité directeur du RJDS écrit:

Le ministre de l'Intérieur du Gouvernement du Sénégal a interdit le R.J.D.S. à la suite de plusieurs tractations, intimidations et corruptions auxquelles se sont livrés, en vain, les responsables du Mouvement des Jeunes de l'Union Progressiste Sénégalaise (M.J.U.P.S.), afin d'amener nos militants dans leurs rangs.³²

Le gouvernement sénégalais manifeste de plus son intransigeance à l'endroit de la frange radicale et indépendante du mouvement étudiant en interdisant, en décembre 1961, la tenue du congrès annuel de l'UGEAO. S'ensuit alors une manifestation de protestation des membres de l'Union qui est réprimée par les forces policières³³. En dépit des manœuvres de noyautage et de répression du régime sénégalais, une faction radicale du mouvement étudiant continue de militer à l'extérieur des structures officielles et dénonce publiquement les politiques du gouvernement. Bien que marginalisée par le régime, elle exerce une certaine influence au sein de la société sénégalaise par ses nombreuses manifestations de protestation, comme c'est, entre autres, le cas après l'annonce de l'assassinat de Patrice Lumumba et le silence subséquent des autorités gouvernementales. La jeunesse dissidente sénégalaise continuera, malgré le renforcement de l'autoritarisme du régime, de constituer une résistance active et accroîtra même ses rangs.

Mouvement syndical

À l'instar du mouvement étudiant, le mouvement syndical est considérablement plus important au Sénégal qu'au Soudan, où le secteur industriel est encore très peu développé au moment de l'indépendance. Au début de 1957, les principales organisations syndicales de l'ensemble de l'AOF et de l'AEF réunies à Cotonou, au Dahomey, édifient une vaste coalition qui prend le nom d'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN). Fortement représentée en Guinée, la centrale syndicale établit son siège à Conakry. L'UGTAN prend dès sa fondation une orientation nettement anticolonialiste, panafricaniste et prône le socialisme africain. En conférence à Bamako l'année suivante, l'UGTAN adopte une résolution générale qui «réaffirme avec vigueur que l'action particulière de l'U.G.T.A.N. est inséparable de l'action générale des peuples d'Afrique pour leur émancipation

³² *L'Essor*, 29 novembre 1961, p. 1.

³³ *L'Essor*, 13 janvier 1962, p. 1.

complète.»³⁴ La résolution invite également «les syndicats à l'analyse dialectique de la conjoncture pour éviter que des contradictions internes ne se substituent à la contradiction principale entre l'intérêt africain et le régime colonial dont la disparition seule saura signifier la liquidation du colonialisme». L'UGTAN vise ainsi à unifier le mouvement syndical d'Afrique noire française sous la bannière de la lutte anticoloniale. Après l'indépendance de la Guinée, l'UGTAN y maintient son siège, fidèle à sa position en faveur de la décolonisation radicale. Mais la section sénégalaise de l'UGTAN choisit plutôt de prôner le «oui» au référendum sur la Communauté, décision qui sera dénoncée par certains délégués comme une violation de la doctrine de Cotonou. Au Soudan également, la section locale de la centrale se rallie finalement à la position de l'Union soudanaise. D'ailleurs, les cadres de la section soudanaise de l'UGTAN se confondent avec ceux et celles de l'US. Lors d'un congrès de la centrale qui se tient à Bamako en juillet 1959, le ministre de l'Intérieur soudanais, Madeira Keita, apporte aux congressistes l'appui du gouvernement.

Il nous appartient de tout mettre en œuvre pour construire notre Afrique et la libérer. Le changement déjà intervenu en Afrique va s'accélérer. Le Gouvernement Soudanais est complètement acquis à vos idées parce qu'il est soutenu par un parti, un peuple, des travailleurs qui continueront à partager leur lutte avec vous pour l'indépendance.³⁵

Le Sénégal connaît en janvier 1959 une grève de la fonction publique, condamnée par le gouvernement récemment formé. Lamine Guèye et Léopold Sédar Senghor expliquent dans un communiqué conjoint la position du gouvernement.

Nous condamnons la présente grève pour deux raisons principales:
La première est que le gouvernement du Sénégal est en Afrique Noire de langue française celui qui consacre le budget le plus important au traitement des fonctionnaires (plus de 7 milliards). Il est à peine besoin de souligner que ceux-ci constituent une classe privilégiée par rapport aux salariés du secteur privé et aux paysans qui constituent 90% de la population du Sénégal et dont le gouvernement a aussi la charge.³⁶

C'est ainsi par souci d'améliorer le niveau de vie de l'immense classe paysanne que le gouvernement justifie son hostilité à la grève des fonctionnaires, qui constituent effectivement un secteur privilégié de la société sénégalaise. En octobre de la même année, la presque totalité des syndicats sénégalais s'unissent à l'intérieur d'une nouvelle centrale

³⁴ *L'Unité africaine*, 29 mars 1958, p. 4.

³⁵ *Paris-Dakar*, 27 juillet 1959, p. 2.

³⁶ *Paris-Dakar*, 14 janvier 1959, p. 1.

mise sur pied par le régime: l'Union des travailleurs du Sénégal (UTS). Toutefois, l'UTS se définit alors comme anticolonialiste, antiimpérialiste et fidèle aux principes du syndicalisme révolutionnaire³⁷. De plus, dans sa résolution générale constitutive, l'UTS s'engage à

réaliser dans les meilleurs délais avec les organisations syndicales du Soudan, la Fédération Nationale des Syndicats du Mali, grande Centrale complètement indépendante qui déterminera la nature de ses liens d'amitié et de collaboration avec les travailleurs d'Afrique et du Monde sur la base de l'internationalisme prolétarien.³⁸

La section sénégalaise de l'UGTAN est dissoute par les autorités. L'UGTAN dite autonome adhère alors à l'UTS. La présence de l'UGTAN sur le territoire sénégalais avait longtemps nourri la méfiance du gouvernement à l'endroit du régime guinéen voisin. Une faction dite orthodoxe de l'UGTAN, demeurée fidèle à la doctrine de Cotonou, poursuit néanmoins ces activités. À la veille de l'indépendance, le régime sénégalais cherche ainsi, avec la création de l'UTS, à s'assurer un contrôle sur le mouvement syndical. L'UTS tient cependant un discours plus révolutionnaire que celui de l'UPS. Le gouvernement sénégalais force de plus une scission au sein du Syndicat unique de l'enseignement (SUE), créant une branche progouvernementale: le Syndicat national de l'enseignement laïc du Sénégal (SYNELS). Au Soudan, l'UGTAN est également intégrée à un nouveau regroupement depuis l'automne 1959: l'Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM), qui réunit la presque totalité des salarié-e-s du pays³⁹. Ainsi, tant au Sénégal qu'au Soudan, la grande majorité des organisations syndicales se retrouvent, au moment de l'accession de la Fédération du Mali à l'indépendance, unifiées à l'intérieur d'une centrale nationale officielle.

En novembre 1960, sous la conduite de Guèye Abbas, l'UGTAN autonome, hostile à l'orientation politique prise par le nouveau régime, décide de se retirer de l'UTS. L'UGTAN orthodoxe appelle l'ensemble des syndicats sénégalais à un débrayage de 24 heures pour le 25 novembre. La grande majorité des syndicats restent toutefois sourds à l'appel. L'UGTAN autonome se désolidarise de la grève et certaines organisations membres de l'UGTAN orthodoxe décident ensuite de rejoindre les rangs de l'UTS. Les 21 et 22 janvier 1961, une nouvelle centrale officielle est mise en place: l'Union générale des travailleurs du Sénégal (UGTS). Si l'UTS se réclamait, au moment de sa fondation, du syndicalisme

³⁷ *L'Unité africaine*, 31 octobre 1959, p. 9.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ *Le Monde*, 16 janvier 1960, p. 5.

révolutionnaire, l'UGTS affiche des positions ouvertement corporatistes. Au nom de la construction nationale postcoloniale, l'UGTS aspire à harmoniser le mouvement syndical et l'État sénégalais pour la réalisation d'un intérêt national commun. La création de l'UGTS met définitivement un terme à la pluralité syndicale. Bien que noyauté par le régime, l'UGTS conserve tout de même une certaine marge de manœuvre. Par exemple, la centrale se joint en mars à la protestation générale du milieu ouvrier contre l'augmentation importante du salaire mensuel des député-e-s, qui passe de 120 000 F CFA à 200 000 F CFA⁴⁰.

Une frange syndicaliste révolutionnaire continue cependant de résister à l'emprise de l'UGTS, en faisant cependant face à une répression constante des autorités. Ainsi, de retour à Dakar, après avoir assisté au Congrès syndical mondial tenu à Moscou, Abdoulaye Thiaw, secrétaire du comité de coordination des Syndicats autonomes du Sénégal, est perquisitionné et arrêté en janvier 1962⁴¹. Au même moment se tient à Dakar une conférence syndicale africaine, organisée par l'UGTS, à laquelle participe toutefois l'Union nationale des travailleurs du Mali, qui constitue depuis près de trois ans la centrale unique du pays. L'UNTM est cependant demeurée fidèle aux principes révolutionnaires qui l'ont vu naître et qui convergent avec ceux de l'Union soudanaise. Ayant adhéré à la Fédération syndicale panafricaine, créée en marge de la Conférence panafricaniste maximaliste de Casablanca, l'UNTM profite de la tribune qui lui est offerte à Dakar pour vilipender le syndicalisme pratiqué par l'UGTS, affirmant entre autres: «Votre conférence fait le jeu des ennemis du Mouvement de Libération des peuples africains dont la réelle unité de la classe ouvrière constitue l'élément positif déterminant.»⁴² À la fin d'avril 1962, l'UGTS fait place à une nouvelle centrale unique: l'Union nationale des travailleurs du Sénégal (UNTS). L'UNTS conserve cependant sensiblement les mêmes orientations que l'UGTS. La nouvelle centrale, qui s'identifie au courant minimaliste du panafricaniste, reçoit dès sa constitution le soutien de l'Organisation africaine et malgache de coopération économique.

Ainsi, le syndicalisme sénégalais connaît la formation successive de trois centrales uniques qui entérinent l'abandon des principes révolutionnaires mis de l'avant par l'UGTAN, solidement implantée avant l'indépendance. Le corporatisme caractérise également le

⁴⁰ *L'Essor*, 6 avril 1961, p. 3 et 23 juin 1961, p. 3.

⁴¹ *L'Essor*, 13 janvier 1962, p. 1.

⁴² *L'Essor*, 13 janvier 1962, p. 1.

mouvement syndical malien qui, unifié depuis 1959 autour de l'UNTM, est quant à lui resté près de l'orientation de l'UGTAN, bien que cette dernière dut intégrer la centrale unique. Ainsi, après l'indépendance, les centrales uniques sénégalaise et malienne s'allient aux orientations politiques défendues par le régime en place, ne conservant qu'une légère autonomie. L'orientation de l'UNTM se retrouve ainsi en opposition directe avec celle préconisée par l'UGTS, puis l'UNTS. Le divorce opéré entre les régimes malien et sénégalais se reflète ainsi sur les centrales syndicales officielles. Si le milieu syndical se retrouve dans les deux pays noyauté par le régime au pouvoir, le syndicalisme sénégalais officiel s'inscrit sans doute en plus grande rupture avec celui pratiqué traditionnellement au pays, notamment par l'UGTAN. Ainsi, le virage que connaît le syndicalisme au Sénégal à partir de l'indépendance suscite la résistance de certaines factions plus radicales, au contraire du Mali où l'ensemble du milieu syndical semble se retrouver dans l'orientation défendue par l'UNTS.

Mouvement féministe

Au Sénégal et au Soudan, comme dans les autres territoires africains, il n'existe pas, à la fin de la période coloniale, d'organisations à proprement parler féministes. Les sociétés patriarcales traditionnelles cantonnant les femmes et les hommes dans des rôles sociaux clairement délimités, l'ensemble des femmes se retrouvent exclues de la place publique au moment de la conquête coloniale. Toutefois, la résistance à l'occupation française et particulièrement la lutte anticoloniale menée à partir de la fin de la Deuxième Guerre mondiale amènent une reconfiguration des rôles des genres chez les populations autochtones. Bien que largement dominés par les hommes, en particulier pour ce qui est de la haute direction, les mouvements nationalistes sénégalais et soudanais voient une adhésion importante de femmes dans leurs rangs. Dès la création de l'Union soudanaise, en janvier 1947, de nombreuses femmes, avec à leur tête Marie Diarra, s'engagent dans la lutte de libération nationale au Soudan. Le phénomène est semblable au Sénégal, où les réformes de l'après-guerre favorisent la participation des femmes au mouvement nationaliste. Caroline Diop et Arame Diène, qui est surnommée «la mère du BDS», en sont les principales figures⁴³. Mais au Sénégal, la mobilisation des femmes dans le mouvement anticolonial est freinée par

⁴³ Babacar Fall, «Senegalese Women in Politics : A Portrait of Two Female Leaders, Arame Diène and Thioumbé Samb, 1945-1996», dans *African Gender Studies : A Reader*, sous la direction de Oyèrónké Oyèwùmí, New York, Palgrave MacMillan, 2005, pp. 234-235.

certains obstacles culturels nationaux. Dans un reportage à l'approche du référendum de septembre 1958, André Blanchet soulignait: «Irrésistible semble être d'ailleurs la pression des femmes en faveur du "oui", celles-ci sachant fort bien d'où provient l'argent qui permet à leurs maris de leur offrir des boubous et parures indispensables à l'élégance traditionnelle de la Sénégalaise.»⁴⁴ Sans exagérer ni généraliser, comme semble le faire Blanchet, la réticence des Sénégalaises face à l'indépendance, il semble tout de même que des raisons d'ordre culturelles les aient retenues davantage que leurs consœurs soudanaises dans la lutte anticoloniale. Néanmoins, quelques Sénégalaises militent activement en faveur de l'indépendance, dont Thioumbé Samb, qui constitue une des principales figures du PAI depuis sa fondation et qui sera emprisonnée par le régime senghorien pour ses activités politiques révolutionnaires.

Mais l'implication des militantes soudanaises, si elle est plus importante que celle des Sénégalaises, demeure elle aussi en grande partie subordonnée à celle des hommes. Tant au Soudan qu'au Sénégal, les femmes militent non pas à l'intérieur d'organisations féministes, mais plutôt d'organisations de femmes, liées au Parti, lui-même dominé par des hommes. Ainsi, à l'instar des mouvements de jeunesse, les mouvements de femmes constituent davantage une aile féminine du parti de masse que des regroupements indépendants voués à l'émancipation féminine. Néanmoins, ces organisations exercent une certaine pression interne au sein du Parti et travaillent parfois de concert à travers une solidarité féministe panafricaine. C'est ainsi que se forme en juillet 1959 l'Union des femmes de l'Ouest africain, qui unit des groupes de femmes de l'ancienne AOF. Les résolutions de son congrès constitutif demandent notamment l'institution du mariage civil, le consentement des époux, la suppression du mariage précoce et de la polygamie pour 1960. Si le mariage civil consenti s'instaurera rapidement au Soudan et au Sénégal, la revendication demandant l'abolition de la polygamie restera quant à elle lettre morte, les régimes postcoloniaux maliens et sénégalais tolérant cette pratique traditionnelle. Mais la coordination panafricaine des organisations de femmes a bien du mal à se réaliser, malgré l'orientation panafricaniste du Mali indépendant. Ainsi, l'Organisation des femmes du Mali, n'envoie aucune déléguée aux conférences des femmes de l'Ouest africain d'Ibadan, en août 1960, et d'Accra, en avril 1961. Toutefois, elle prend part à celle de Conakry d'août 1961, y

⁴⁴ *Le Monde*, 26 septembre 1958, p. 7.

envoyant notamment Aoua Keita, députée et membre du bureau politique de l'US et tête de proue du féminisme malien, voire de l'ensemble du continent. Dans le Sénégal postcolonial, l'ensemble du mouvement des femmes se retrouve concentré à l'intérieur de l'Union des femmes du Sénégal, également noyautée par le régime. Ainsi, au Sénégal comme au Mali, les organisations féminines, ou féministes, sont regroupées sous la bannière du parti de masse au nom de l'unité de la nation dans la construction des nouveaux États.

Organisations politiques

Le contexte de décolonisation favorise au Sénégal et au Soudan, comme dans le reste de l'Afrique, l'unité des forces politiques nationales. Cette unité est toutefois plus achevée au Soudan où, dès la fin de 1959, l'Union soudanaise parvient à rallier l'ensemble des organisations politiques. Suite à la dissolution du Parti du regroupement soudanais, qui constituait le principal parti d'opposition, au ralliement de la section soudanaise du Parti africain de l'indépendance (PAI) et du Mouvement de libération nationale (MLN), et finalement du Parti du rassemblement du Soudan (héritier du Parti du regroupement soudanais), dirigé par Hammadoun Dicko et dernière opposition organisée, l'Union soudanaise est ainsi parvenue à constituer l'unique organisation politique du pays. C'est par un arrêté local du 31 juillet 1959 que le gouvernement dissout le Parti du regroupement soudanais, section locale du PRA, qui avait obtenu environ près du quart des voix aux législatives de mars. Au PRS succède alors le Parti du rassemblement soudanais également hostile à l'orientation socialiste et à au radicalisme de l'anticolonialisme de l'US.

Le nouveau PRS s'oppose ainsi à l'indépendance que réclame le Soudan, à l'intérieur de la Fédération du Mali, et souhaite plutôt le maintien de liens solides avec le reste de la Communauté. Il dénonce également les structures politiques mises en place par le gouvernement, qu'il considère comme totalitaristes. C'est toutefois de plein gré que le regroupement d'Hammadoun Dicko, marginalisé, se saborde pour intégrer à la fin de l'année l'US. De son côté, la gauche radicale incarnée par le PAI et le MLN, qui n'ont jamais connu une popularité importante, se rallie facilement à l'US, partageant de plus en plus les mêmes vues. Ces deux formations s'étaient notamment opposées à l'appel au «oui» lancé par l'US au référendum de septembre 1958. La marche vers l'indépendance étant bien entamée et l'orientation socialiste du gouvernement garantie, le PAI et le MLN intègrent aisément l'US à la fin de 1959. Ainsi, l'ensemble des forces politiques organisées s'est rallié à l'US au

moment de l'indépendance et de la consolidation du nouveau régime. Soucieux d'assurer cette stabilité, le régime malien met en place, près d'un an après son indépendance, des commissaires politiques aux pouvoirs exceptionnels, dont le rôle est «de tout mettre en œuvre pour que toute tentative de subversion ou d'opposition d'où qu'elle vienne, soit mise en échec.»⁴⁵ Bien que jouissant jusqu'alors d'un appui réel de la majorité de la population, le régime malien adopte ainsi des mesures de contrôle social qui criminalisent toute dissidence. La seule opposition véritable que connaît le gouvernement malien dans les mois suivants est composée des milieux commerciaux de Bamako, qui protestent contre l'émission du franc malien, en vigueur à partir du 1^{er} juillet 1962. Elle entraîne du coup un durcissement du régime. Incontestablement existante, l'opposition aux mesures socialistes adoptées par le gouvernement malien demeure désorganisée et concentrée essentiellement dans le milieu des affaires de la capitale.

Au Sénégal, les nombreuses manoeuvres du BPS, puis de l'UPS, visant à réunir l'ensemble des forces politiques nationales ne connaissent pas le même succès. La naissance de l'UPS en 1958 est le fruit d'une importante coalition qui a réussi à rassembler autour du BPS le Mouvement socialiste d'union sénégalaise, le Parti sénégalais d'action socialiste ainsi que quelques sections du Mouvement populaire sénégalais. Le reste du MPS se rallie à son tour à l'UPS l'année suivante. Toutefois, deux factions dissidentes, aux orientations opposées quittent le Parti en 1958. Le PRA-S se dissocie de la coalition après que celle-ci eut renié son engagement en faveur de l'indépendance immédiate au référendum de septembre 1958. Le PRA-S constitue ainsi la gauche dissidente de l'UPS, qui prône une décolonisation plus radicale, axée sur le socialisme. À l'opposé, le Parti de la solidarité sénégalaise constitue, quant à lui, la droite dissidente de l'UPS, qui craint le trop grand libéralisme d'un gouvernement dirigé par l'UPS. Très près des milieux maraboutiques, le PSS, prône un conservatisme religieux et le maintien d'un lien étroit avec la France. Fondé au début de 1959, le PSS s'affilie en mai au RDA. Aux législatives du 22 mars, il avait obtenu 72 000 voix, contre 471 000 à l'UPS⁴⁶. Aux côtés du grand marabout de Kaolack, El Hadj Ibrahima Niassé, chef religieux et leader du PSS, Cheikh Tidjane Sy, annonce en janvier 1960 son ralliement à l'UPS, rassuré de l'orientation du régime.

⁴⁵ Propos de Modibo Keita prononcés le 1^{er} juin 1961 lors de la cérémonie de la mise en place officielle des commissaires politiques. *L'Essor*, 2 juin 1961, p.

⁴⁶ *Le Monde*, 14 juin 1960, p. 5.

Nous déclarons donc solennellement que Cheikh Tidiane Sy, moi-même et tous les talibés qui nous suivent, sommes décidés à soutenir l'action du Gouvernement du Sénégal et que nous prêcherons partout la fraternité retrouvée.

Les craintes que nous avons pu avoir, à un certain moment, que la politique gouvernementale ne s'engage dans la voie d'un athéisme militant, qui ne convient pas à notre tempérament national, ont complètement disparu.⁴⁷

En mai, le reste du PSS, sous la conduite d'Ibrahima Seydou N'Daw, se saborde pour se rallier à l'UPS.

À l'extérieur du PRA-S et du PSS, formations dissidentes de l'UPS, existent également, à la veille de l'indépendance, deux partis d'opposition: le Parti africain de l'indépendance et le Mouvement de libération nationale. Les deux formations, qui sont toutes deux fédérales, sont idéologiquement très proches, prônant une décolonisation radicale et immédiate et l'application du socialisme. Formé à l'été 1957, le PAI milite contre l'adhésion du Sénégal à la Communauté et proteste, aux côtés de l'aile radicale de l'UPS, qui ne s'est pas encore dissociée pour former le PRA-S, lors de la visite de de Gaulle en août 1958 à la Place Protet, à Dakar. Le MLN naît à quelques jours de la visite de de Gaulle et propose lui aussi le rejet de la Communauté. Il repose alors sur trois principes: indépendance, États-Unis d'Afrique et socialisme. Toutefois, considérablement marginalisée et sans véritable influence, la section sénégalaise du MLN, dirigée par Abdoulaye Wade, vote en assemblée générale, le 6 mai 1960, sa dissolution et diffuse un communiqué dans lequel il affirme: «Après avoir analysé de façon approfondie les conditions politiques particulières du Sénégal, les membres du groupe sénégalais du M.L.N. ont décidé de procéder à la dissolution de la section, en vue d'œuvrer dans le sens de l'unité si nécessaire à la construction nationale.»⁴⁸

Ainsi, au moment où le Sénégal accède à l'indépendance, l'opposition est incarnée par deux formations radicales de gauche: le PRA et le PAI. Le PAI constitue sans doute la formation la plus révolutionnaire du Sénégal. Animé par Majhemout Diop, le PAI tient un discours marxiste, adapté à la spécificité africaine, qui obtient un certain écho au sein des milieux intellectuels, étudiants, syndicaux et des jeunes des quartiers déshérités de Dakar et

⁴⁷ *L'Unité africaine*, 16 janvier 1960, p. 4.

⁴⁸ *L'Unité africaine*, 14 mai 1960, p. 3.

de Saint-Louis. Le Parti produit son propre journal, *Momsarev*⁴⁹, et distribue à partir d'une librairie dakaroise, qui constitue en quelque sorte son quartier général, de la littérature communiste. Le discours révolutionnaire du PAI et ses nombreuses échauffourées avec les forces de l'ordre lui valent une incessante répression de la part du régime, répression qui s'accroît avec l'accession du pays à l'indépendance. Des réunions du Parti sont interdites, des manifestations sévèrement réprimées et de nombreuses arrestations sont opérées. Suite à la loi spéciale adoptée pour la visite de de Gaulle au Sénégal en décembre 1959, Majhemout Diop et dix de ses compatriotes sont arrêtés à Dakar pour avoir diffusé des publications calomnieuses à l'endroit du régime. Ces publications comparaient Senghor ainsi que le président camerounais Ahmadou Ahidjo à Bao Daï, Ben Arafa et Baccouche⁵⁰, les accusant d'être au service de l'impérialisme français et annonçaient leur renversement prochain⁵¹.

Ce sont toutefois les événements entourant les élections communales du 31 juillet 1960, soit un peu plus d'un mois après l'indépendance de la Fédération du Mali, qui entraînent la plus sévère répression à l'endroit du PAI. Suite à des actions directes menées à Saint-Louis contre des bureaux de vote, l'automobile du maire Boubakar Sèye, les bureaux du gouverneur régional Daniel Kabou, les forces de l'ordre procèdent à l'arrestation de 45 personnes, dont Majhemout Diop, blessé durant son interpellation⁵². Les événements de Saint-Louis amènent le gouvernement à proclamer, deux jours plus tard, la dissolution du PAI. Selon les résultats officiels, le PAI n'avait recueilli que 315 suffrages sur les 114 852 exprimés⁵³. Illégal, le Parti continue de militer et de diffuser ses idées. Le divorce opéré entre le Sénégal et le Mali et le virage radical entrepris par ce dernier amènent le PAI à se rapprocher du régime voisin. De nombreux documents du PAI et lettres de Majhemout Diop dénonçant le néocolonialisme sénégalais sont publiés dans l'organe officiel de l'Union soudanaise, *L'Essor*. Dans une déclaration de son comité central publiée dans *L'Essor*, en juin 1961, le PAI, clandestin depuis près d'un an, dénonce notamment l'autoritarisme du régime, manifesté entre autres par l'adoption de la réforme administrative qui aurait en réalité installé «dans la campagne sénégalaise un énorme appareil d'encadrement policier des

⁴⁹ «Indépendance» en wolof.

⁵⁰ Dirigeants afro-asiatiques portés au pouvoir par la France et fidèles à celle-ci: Bao Daï, roi d'Inochine; Mohamed Ben Arafa, roi du Maroc; et Slaheddine Baccouche, premier ministre tunisien.

⁵¹ *Paris-Dakar*, 8 décembre 1959, p. 1.

⁵² *Le Monde*, 3 août 1960, p. 6.

⁵³ *Ibid.*

masses rurales, destiné à les tenir en bride.»⁵⁴ De plus, le PAI fait part dans cette même déclaration de son projet politique.

Le Parti Africain de l'Indépendance poursuit son combat. Sa politique d'unité vise à la constitution d'un front démocratique uni pour la réalisation d'une grande République Démocratique Africaine évoluant vers le socialisme. C'est ainsi que depuis l'avènement de la Communauté, il a proposé comme première étape d'une telle politique, la plateforme suivante:

– Élections générales pour la mise en place d'une Assemblée nationale démocratique avec des députés ouvriers, paysans, femmes;

– Constitution d'un gouvernement d'union nationale devant comprendre les principaux représentants des partis politiques et des personnalités connues pour leur dévouement à la cause de l'indépendance et du progrès social de nos pays.

Le Parti Africain de l'Indépendance, décidé à poursuivre sa lutte, lance un appel à poursuivre sa lutte, lance un appel aux partis progressistes, aux organisations démocratiques et anti-impérialistes de tous les pays pour soutenir la campagne lancée pour la libération de Majhemout Diop, premier secrétaire du P.A.I. et de tous les détenus politiques du Sénégal, pour la liquidation de l'impérialisme et de ses valets au Sénégal.

Après près d'un an de détention, le dirigeant du PAI, Majhemout Diop, comparaît devant le tribunal correctionnel de Saint-Louis qui retire finalement les accusations portées contre lui. Le PAI remercie alors le soutien apporté par la République malienne, particulièrement à travers l'information diffusée par Radio-Mali et *L'Essor*, qui a fait pression à l'endroit des autorités sénégalaises. Après l'acquittement de Diop, le PAI continue de vilipender le régime senhorien et de louer l'orientation prise par le Mali, considéré comme un pays réellement indépendant, mais subit toujours la répression des autorités. Ainsi, malgré l'acquittement de Diop et de ses compatriotes, les autorités sénégalaises mettent en place des tribunaux d'exception, procèdent à de nouvelles arrestations, déportations et interdictions de séjour sur l'ensemble ou certaines parties du territoire national⁵⁵.

À partir du moment où la direction de l'UPS et du PRA revient sur sa décision et appelle à voter «oui» au référendum sur la Communauté, une aile du Parti, restée fidèle au mot d'ordre d'indépendance immédiate crée une formation indépendante, qui conserve le nom originel de la formation. À une semaine du référendum, le comité directeur de l'UPS avait voté une motion précisant que seraient exclu-e-s du Parti les membres qui auront fait campagne pour le «non» et ceux et celles qui, ayant adhéré au Comité pour le soutien de

⁵⁴ *L'Essor*, 23 juin 1961, p. 3.

⁵⁵ Le 9 août 1961, un arrêté du ministre de l'intérieur interdit à Majhemout Diop, Wade Madické, Babacar Niang, Khalilou Sall, Hamat Bâ, membres du PAI, à Dacosta Louis, membre du PRA, ainsi qu'à quatre militants de Casamance le séjour dans les régions de Casamance et du Sénégal oriental. *L'Essor*, 12 septembre 1961, p. 3.

l'action du général de Gaulle, n'auront pas remis leur démission dans un délai de trois jours⁵⁶. Trois ministres démissionnaires participent alors à la formation du nouveau parti: Latyr Camara (fonction publique), Moktar M'Bow (éducation), Diouf Diaraf (production), ainsi que l'ancien ministre Abdoulaye Ly. La création du PRA-S ampute ainsi l'UPS de sa faction la plus à gauche. Le PRA-S, qui dispose d'un appui considérable de la paysannerie de Casamance, dénonce l'orientation néocoloniale que s'apprête à prendre le régime sénégalais à l'approche de l'indépendance. Dans un texte publié dans *Indépendance africaine* en octobre 1959, un membre du bureau politique du PRA-S dénonce le changement de cap soudain du gouvernement en faveur de l'indépendance, comme étant un pis-aller garantissant une transition néocoloniale.

Ce serait, cependant une erreur de croire qu'ils [les dirigeants de l'UPS] se sont subitement convertis à l'antiimpérialisme. Incapables d'avancer selon le mouvement dialectique de l'histoire, ils subissent les événements et tentent désespérément de sauver leurs intérêts personnels et ceux du système dont ils sont les vils agents. S'ils parlent maintenant de l'indépendance, c'est assurément dans le dessein de canaliser et freiner l'irrésistible poussée de nos masses vers l'accession à la pleine et entière souveraineté. C'est dans le dessein de vider totalement de son contenu l'indépendance de notre peuple.

Mais les menaces, les intimidations, le mensonge, la corruption n'y peuvent rien: la Guinée indépendante est devenue pour tous les africains [*sic*] honnêtes le témoignage vivant de ce qu'un pays libre et décidé peut accomplir.⁵⁷

Le PRA-S entretient des liens de solidarité avec la Guinée, particulièrement grâce à son implantation en Haute-Casamance où il reçoit du régime voisin armes et entraînement. Toutefois, le PRA-S n'entrera jamais rébellion contre le régime sénégalais. Malgré une affinité idéologique manifeste, Abdoulaye Ly, principal leader du Parti aux côtés d'Assane Seck, dénie toute représentativité au PAI⁵⁸. Aux élections cantonales du 31 juillet 1960, le PRA obtient 1 666 voix sur les 114 852 exprimées, essentiellement concentrées en Casamance⁵⁹. Après la dissolution du PAI par les autorités, suite aux événements entourant les élections cantonales, le PRA constitue la seule opposition légale au Sénégal.

En septembre 1961, un nouveau parti d'opposition voit le jour: le Bloc des masses sénégalaises (BMS). Essentiellement composé d'une faction dissidente de l'UPS et de quelques personnalités indépendantes, le BMS propose une plateforme plutôt modérée, plutôt

⁵⁶ *Le Monde*, 23 septembre 1958, p. 2.

⁵⁷ Cité par Abdoulaye Ly, *L'Émergence du néocolonialisme au Sénégal*, Dakar, Xamle, 1981, pp. 76-77.

⁵⁸ *Le Monde*, 16 janvier 1960, p. 5.

⁵⁹ *Le Monde*, 3 août 1960, p. 6.

proche du programme de l'UPS. Avec comme président Samba Diop, socialiste exclu de l'UPS, et comme secrétaire général Cheikh Anta Diop, le parti est essentiellement composé de membres occupant des professions libérales. Parmi ses membres, figurent également Boubakar Guèye et Patrice Diouf, deux anciens membres de l'UPS qui avaient soutenu les manœuvres opérées par la direction de l'Union soudanaise dans la crise qui provoqua l'éclatement de la Fédération du Mali. Ainsi, le BMS, qui ne réussit pas à percer au niveau électoral, constitue essentiellement, à l'instar du PRA né trois ans plus tôt et considérablement plus radical, l'aile gauche dissidente de l'UPS. À l'été 1962, l'UPS entreprend des négociations avec les deux formations dans le but de parvenir à une unification et ouvre ses cellules de base aux membres de ces partis. Toutefois, la proposition de l'UPS est rejetée tant par la direction du BMS que celle du PRA⁶⁰.

Lutte aux oppressions traditionnelles

Le projet de décolonisation, en Afrique comme ailleurs, s'appuie également sur l'aspiration à construire une société nouvelle dans laquelle l'affranchissement du colonialisme ne signifierait pas pour autant un retour à l'ordre social précolonial. Empreints d'une motivation progressiste, les mouvements anticolonialistes entendent combattre, à divers degrés, l'oppression héritée tant de la colonisation que des traditions précoloniales. Mais le désir d'élimination des formes traditionnelles d'oppression se retrouve souvent confronté au conservatisme social ancré dans les sociétés maliennes et sénégalaises et alimenté par le pouvoir moral des autorités traditionnelles, particulièrement les chefferies cantonales et religieuses. L'emprise des préceptes moraux traditionnels sur les sociétés sénégalaise et malienne constitue ainsi à maintes reprises un frein à la réalisation, par le parti de masse au pouvoir, de réformes sociales à caractère progressiste. Cette influence de la tradition dans les choix sociopolitiques des masses est manifestement plus forte au Sénégal où les confréries maraboutiques règnent sur une importante partie de la population et du territoire. Le pouvoir moral détenu par les autorités religieuses traditionnelles constitue de plus un attrait majeur pour le nouveau régime en place, avide de l'appui des fidèles. Ainsi, les engagements initiaux des partis au pouvoir en faveur de l'élimination des formes traditionnelles d'oppression se retrouvent souvent abandonnés au final. Nonobstant l'influence légèrement moins importante de l'autorité traditionnelle au Mali qu'au Sénégal,

⁶⁰ *L'Unité africaine*, 25 juillet 1962, p. 7.

l'orientation plus fermement socialiste de l'Union soudanaise explique également un engagement plus important dans la lutte contre les oppressions traditionnelles.

Chefferies de cantons

Au Soudan, les groupes ethniques sont dispersés, en partie suite aux guerres de résistance à la colonisation menées par Samory et El Hadj Omar. Le nombre de chefs est ainsi considérablement plus élevé au Soudan que dans les autres territoires d'AOF. Vers 1940, le Soudan regroupe environ le tiers des chefs cantonaux de toute l'AOF. Alors que le Soudan a plus de 700 chefs, le Sénégal n'en compte que 136⁶¹. Le nombre élevé de chefs au Soudan limite ainsi considérablement leur pouvoir. Au moment de l'indépendance, des plus de 700 chefs cantonaux ou tribaux du Soudan, aucun n'est en mesure de livrer une opposition significative à l'autorité de l'US. À l'instar du Parti démocratique guinéen, l'US supprime complètement la chefferie coutumière pour instaurer des comités de village. L'élimination antérieure de la chefferie traditionnelle en Guinée, qui était déjà en déclin, et la popularité conséquente du PDG auprès de la population constitue ainsi une référence pour l'US. Dans un texte publié dans *L'Unité africaine*, le chef de cabinet du ministère de l'Intérieur de la Fédération du Mali, Diawara, explique comment la suppression des chefferies de canton au Soudan a permis l'édification d'une nouvelle organisation démocratique.

La suppression des Chefferies de Canton a donné une foi enthousiasme [*sic*] aux masses soudanaises qui ont organisé partout des fêtes à l'occasion de cette libération. Les villages devenus indépendants vont asseoir démocratiquement des conseils villageois. Cette nouvelle organisation crée partout une activité fébrile au sein de nos masses. [...] Notre méthode consiste généralement à utiliser toute la structure d'organisation de notre vieille société afin de donner un espoir et une raison de vivre à nos masses en restaurant l'esprit national et l'indépendance.⁶²

Le gouvernement soudanais construit ainsi une nouvelle organisation villageoise sur les bases des structures cantonales traditionnelles. Une démarche similaire est empruntée par les autorités sénégalaises qui mettent sur pied des assemblées régionales qui viennent remplacer les conseils de notables de cercles, considérés trop peu démocratiques. Les réformes adoptées par le gouvernement sénégalais en faveur de l'élimination des privilèges coutumiers

⁶¹ William Jay Foltz, *From French West Africa to the Mali Federation*, New Haven, Yale University Press, 1965, p. 120.

⁶² *L'Unité africaine*, 15 août 1959, p. 8.

au cours de l'année 1959 obtiennent un appui général de la population et une certaine collaboration des chefs de canton. *L'Unité africaine* affirme ainsi en février 1959:

En toute logique l'abolition du privilège de naissance ne devrait susciter l'émotion que dans les milieux de la chefferie coutumière où les considérations d'origine et de naissance étaient légalement retenues comme condition d'éligibilité. À cet égard, il est réconfortant de constater qu'au cours de la récente tournée faite par le Président Mamadou Dia à travers les cercles de Thiès, Djoubal, et Kaolack, les chefs de canton de la province ont manifesté, sans équivoque, leur volonté de coopérer à l'œuvre entreprise par le Gouvernement sénégalais et d'accepter tous les sacrifices qu'exige la véritable démocratisation de nos institutions.⁶³

Au début de 1960, le gouvernement sénégalais adopte la réforme administrative proposée par le ministre de l'Intérieur, Valdiodio N'Diaye, qui divise le territoire en sept provinces, comportant 28 cercles, ceux-ci divisés en 90 arrondissements⁶⁴. La plupart des chefs des arrondissements ainsi créés sont alors d'anciens chefs de canton coutumier d'avant la réforme. Si elle modifie les structures administratives traditionnelles, la réforme adoptée par le Sénégal maintient l'autorité d'une grande partie des chefs coutumiers. Plus drastique au Soudan, la réforme supprimant la chefferie de canton est dénoncée par l'opposition qui y voit là une manœuvre de l'US visant à contrôler la population. Hammadoun Dicko, leader du PRS, affirme ainsi en octobre 1959: «les cadres traditionnels ont été brisés avec brutalité par la suppression des chefferies de cantons et de villages. On espère ainsi faciliter l'encadrement politique d'une population saisie de désarroi après un tel bouleversement de la société.»⁶⁵ Si l'US parvient à supprimer les chefferies sédentaires, il en est autrement pour les chefferies nomades du nord du pays, dont plusieurs sont favorables à la présence française, avec laquelle elles entretiennent une coopération de longue date. À défaut de pouvoir les supprimer, l'US les surveille étroitement.

Chefferies religieuses

Munies d'un pouvoir administratif moindre, les chefferies religieuses disposent cependant d'une autorité morale considérable auprès des populations. À l'instar des chefferies de canton, les chefferies religieuses, soutenues par le pouvoir colonial, sont nettement plus puissantes au Sénégal qu'au Soudan, où les nombreux marabouts et cadis sont éparpillés à travers l'immense territoire. Dans les deux pays, l'islam est la religion de la

⁶³ *L'Unité africaine*, 2 février 1959, p. 1.

⁶⁴ *Le Monde diplomatique*, avril 1960, p. 8.

⁶⁵ *Fraternité*, 23 octobre 1959, p. 5.

quasi-totalité de la population. Il existe également une minorité chrétienne, surtout présente dans les villes côtières du Sénégal (dont une partie est protestante, principalement en Basse-Casamance) et quelques populations animistes, présentes surtout dans le sud soudanais et en Casamance. Au Sénégal, la religion musulmane a pour spécificité d'être organisée en grande partie autour de trois grandes confréries maraboutiques: mouride, tidjane et quadria. L'importance et la nature même du maraboutisme, et plus particulièrement du mouridisme, dans la société sénégalaise confèrent aux chefs religieux une puissance morale et économique considérable, que le gouvernement peut difficilement ignorer. Le pouvoir de la chefferie religieuse constitue ainsi un des facteurs les plus déterminants dans le clivage entre les orientations politiques sénégalaise et malienne après l'indépendance.

Au Soudan, à l'instar des chefs cantonaux, les nombreux chefs religieux disposent chacun d'un pouvoir restreint. La plus grande autorité religieuse du pays est incarnée par le cadi de Tombouctou, Mohamed Mahmoud Cheikh, qui oppose à maintes reprises une résistance à l'orientation politique préconisée par l'Union soudanaise. C'est ainsi que Mahmoud Cheikh prend vivement position contre le «non», envisagé initialement par l'Union soudanaise, au référendum du 28 septembre 1958. Cette opposition, appuyée par l'ensemble des forces religieuses du pays, aura fini par dissuader le parti de réclamer l'indépendance immédiate. Néanmoins, la bataille menée par le cadi de Tombouctou et les autres leaders religieux pour empêcher le pays de devenir indépendant ne connaîtra pas d'autres succès. Au début de 1959, Mahmoud Cheikh condamne la Fédération du Mali qui vient tout juste de naître, craignant qu'elle entraîne le Soudan vers l'indépendance. Interviewé à Abidjan, il déclare ainsi en février: «Je suis avant tout un musulman français. La Fédération du Mali présentant un danger de sécession d'avec la France, nous avons conclu une alliance avec le P.R.S. qui a pris également une position antifédérale.»⁶⁶ Mais alors que la chefferie cantonale est supprimée et que l'Union soudanaise jouit d'une immense popularité qui ne laisse plus de chance au PRS, l'autorité morale du cadi s'avère presque nulle auprès de la population soudanaise. Ses appels répétés ne parviennent pas à empêcher l'éclatante victoire de l'US aux élections législatives maliennes de mars, qui obtient la totalité des sièges et environ les trois quarts de voix⁶⁷. Ainsi, au moment où le Soudan entame sa marche vers l'indépendance, à l'intérieur de la Fédération du Mali, l'opposition religieuse,

⁶⁶ *Paris-Dakar*, 25 février 1959, p. 1.

⁶⁷ *Le Monde*, 21 mars 1959, p. 6.

qui a toujours disposé d'un pouvoir d'influence restreint, est déjà neutralisée. Son impuissance se confirmera alors que le Mali indépendant s'engagera sur la voie du socialisme révolutionnaire.

Au lendemain de l'indépendance, les confréries mouride, tidjane et quadria comptent au Sénégal respectivement 423 273, 1 029 577 et 302 957 adeptes⁶⁸. Si la confrérie tidjane est plus de deux fois plus importante en effectifs que la confrérie mouride, il en est autrement de l'autorité des marabouts de cette dernière et de leur pouvoir économique. Le mouridisme s'est imposé au Siné-Saloum à la fin du XIX^e siècle, parallèlement à la conquête française de l'intérieur du pays. L'émergence de la confrérie mouride dans le pays de l'arachide facilite l'établissement de liens étroits entre les marabouts et l'administration coloniale française, désireuse de pacifier la région et d'accroître la production arachidière pour fins d'exportation massive. Après des premières années marquées par des rapports conflictuels, l'administration coloniale, qui voit dans les structures maraboutiques un moyen de s'assurer la fidélité des masses paysannes, finit par accorder des faveurs aux chefs religieux. Le pouvoir politique et économique mouride trouve donc ses assises dans le colonialisme français et la monoculture de l'arachide, entrant ainsi en confrontation directe avec le projet de décolonisation défendu par le mouvement anticolonial incarné principalement par le BPS, puis l'UPS. Dans le mouridisme, le marabout constitue un intermédiaire indispensable entre le ou la talibé et Dieu. C'est pourquoi le lien de dépendance et son contenu religieux forment un tout dont il est impossible de séparer les deux aspects⁶⁹. Ainsi, l'ensemble des talibés mourides doit répondre fidèlement aux exigences de leur marabout afin de satisfaire la volonté divine. Cette relation de dépendance distingue le mouridisme des autres confréries, où le recours à un marabout est facultatif, la seule pratique des cinq piliers de l'islam étant considérée suffisante pour être un bon musulman ou une bonne musulmane. Le pouvoir maraboutique mouride constitue ainsi pour l'administration coloniale, puis pour le gouvernement autonome sénégalais, un relai obligé vers les masses paysannes du pays de l'arachide. Bien que disposant d'une moins grande emprise sur leurs fidèles, les marabouts tidjanes et quadrias, également favorables au maintien de liens étroits avec la France,

⁶⁸ Majhemout Diop, *Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'ouest : 2. Le Sénégal*, Paris, François Maspero, 1971, p. 177

⁶⁹ Jean Copans, *Les Marabouts de l'arachide : la confrérie mouride et les paysans du Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 1988 [1980], p. 174.

constituent néanmoins des figures d'autorité morale non négligeables pour les membres de ces confréries, y compris pour celles et ceux ne recourant pas aux services d'un marabout.

Soucieux de préserver le lien colonial, les chefs religieux réussissent à imposer leurs vues au référendum de septembre 1958. Après les appels au «oui» lancés par écrit et à la radio par le calife général des Mourides, El Hadj Falilou M'Backé, et celui annoncé du grand calife tidjane Abdou Aziz Sy, l'UPS voit alors son appui populaire fortement menacé. Le 3 septembre, rentrant de Paris, Mamadou Dia se rend directement à Touba pour s'entretenir avec le grand calife mouride. Dans les jours suivants, l'UPS décide finalement de favoriser la Communauté⁷⁰. L'appui accordé par les chefs religieux à l'UPS demeure, après le référendum, encore fragile. Certains chefs religieux, parmi lesquels le secrétaire général du Conseil supérieur des chefs religieux et grand marabout de Kaolack, El Hadj Ibrahima Niassé, manifestent ouvertement leur opposition au gouvernement sénégalais et surtout à la nouvelle constitution adoptée au début de 1959, jugée trop laïque. Il est toutefois désavoué par les grands califes qui réitèrent leur confiance au gouvernement et appellent leurs fidèles à voter en faveur de l'UPS aux élections de mars. Ainsi, le fils du calife général des Mourides, Serigne Mohamadon M'Backé fait parvenir à *Paris-Dakar* un communiqué dans lequel il affirme:

J'ai reçu des instructions de mon père pour envoyer tous les musulmans Mourides à voter le 22 mars 1959 en faveur des listes patronnées par l'Union progressiste Sénégalaise (UPS) dans toutes les circonscriptions électorales du Sénégal.
Depuis 12 ans, ce parti, qui est l'espoir du pays, a donné la preuve de son dévouement à la cause de l'Islam qu'il soutient par tous les moyens matériels et moraux.⁷¹

D'autres chefs religieux de second ordre font de même, rassurés par la teneur de la constitution adoptée par la nouvelle République. Si de nombreux marabouts, parmi les plus influents, accordent leur confiance à l'UPS, quelques autres, qui pour la plupart sont des leaders du Parti de la solidarité sénégalaise, expriment toutefois leur méfiance vis-à-vis de la Fédération du Mali. Le gouvernement cherche alors par tous les moyens à les rallier, conscient de leur emprise sur une partie des masses rurales. Malgré l'éclatante victoire de l'UPS aux législatives fédérales de mars, une faction de l'élite religieuse continue de livrer une opposition ferme au régime. Cheikh Tidjane Sy, un des principaux chefs tidjane, entre

⁷⁰ *Le Monde*, 26 septembre 1958, p. 7.

⁷¹ *Paris-Dakar*, 17 mars 1959, p. 1.

en rébellion ouverte contre le régime en juin 1959 en s'attaquant aux forces de l'ordre à Tivaouane, capitale tidjane. Ces événements, qui ont causé la mort de quelques policiers, entraînent l'arrestation de Tidjane Sy. En janvier suivant, le leader tidjane mettra fin à sa dissidence et se ralliera, aux côtés de El Hadj Ibrahima Niassé, à l'UPS, finalement rassuré du respect de la liberté religieuse par le nouveau régime. Ce ralliement marque également la fin de la division au sein de la confrérie tidjane, dont le grand calife, Abdou Aziz Sy, soutenait depuis longtemps l'UPS. L'opposition conservatrice incarnée par le PSS s'effrite alors peu à peu pour finalement se saborder en mai.

Fort de l'appui des grands marabouts, le gouvernement sénégalais cherche à s'assurer leur précieuse fidélité en entretenant avec ceux-ci une relation des plus cordiales. C'est à cette fin qu'en juin 1959, le gouvernement adopte un programme de prise en contact avec les leaders des grandes familles spirituelles du pays⁷². Dans les jours qui suivent, Émile Badiane, secrétaire d'État à l'information se rend chez le grand calife mouride, El Hadj Falilou M'Backé. Le gouvernement sénégalais entretient cette coopération avec les chefs religieux, y compris les imams des centres urbains, notamment en améliorant les infrastructures des lieux de culte du pays. L'accès aux divers lieux de pèlerinages est entre autres facilité par la construction de routes et de chemins de fer. Le gouvernement accorde de plus une aide importante à l'édification de la Grande mosquée de Touba, ainsi qu'à celle de Dakar. Lors de la cérémonie d'inauguration des travaux de construction de cette dernière, le 15 novembre 1959, le président du conseil des ministres, Mamadou Dia, prononce un discours dans lequel il fait une véritable profession de foi contre l'athéisme étatique.

La conjoncture actuelle commande pour les croyants de resserrer les rangs pour lutter pied à pied contre le matérialisme qui fait tant de ravages à travers les peuples. Pour le Sénégal, cette tâche s'inscrit dans le plan de la construction nationale et l'édification d'un patrimoine spirituel.⁷³

Un mois plus tôt, le président de l'Assemblée fédérale du Mali, Léopold Sédar Senghor, avait tenu des propos similaires à Cannes, au cours d'une rencontre interparlementaire Europe-Afrique.

⁷² *L'Unité africaine*, 30 juin 1960, p. 8.

⁷³ *L'Unité africaine*, 16 novembre 1959, p. 1.

Nous voudrions que vous fassiez votre unité. Nous sommes très inquiets de l'offensive des communistes. Nous acceptons le socialisme, sa méthode et sa planification, le syndicalisme, la coopération. Mais nous n'acceptons pas l'athéisme: nous sommes des êtres profondément religieux. Nous avons besoin de l'Europe pour lutter contre ces tentations de subversion.⁷⁴

Les plus hauts représentants gouvernementaux assistent de plus aux principales célébrations religieuses des diverses confréries. C'est ainsi qu'à quelques jours de l'éclatement de la Fédération du Mali, Léopold Sédar Senghor, qui est chrétien, Mamadou Dia, ainsi que de nombreux ministres participent aux cérémonies entourant le Grand Magal de Touba, la plus importante célébration mouride.

Au lendemain du retrait du Sénégal de la Fédération, les chefs religieux condamnent unanimement la manœuvre soudanaise opérée dans la nuit du 19 au 20 août 1960 et accordent leur soutien au gouvernement sénégalais. Parmi ceux-ci, le calife général des Mourides, El Hadj Falilou M'Backé envoie le communiqué suivant:

En mon nom personnel et en celui de toute la confrérie [*sic*] mouride, je me fais le devoir de vous remercier et de vous féliciter d'une façon émue, d'avoir sauvé le Sénégal, in extremis, des griffes d'un esclavage plus abominable encore que le colonialisme. Vous, Senghor et tous les membres de votre Gouvernement et les meilleurs ministres sénégalais de l'ex-Mali, avez, par votre solidarité, votre courage, votre sang froid et votre patriotisme, sauvé notre pays d'une déchéance inimaginable et prouvé au monde sa grandeur et sa dignité. Vous êtes les hommes désormais célèbres de la nuit du 20 août. Vous avez mérité de la Patrie. Avec toutes nos bénédictions et nos prières.⁷⁵

Ainsi, après son retrait de la Fédération du Mali, le gouvernement sénégalais dispose plus que jamais de l'appui des leaders religieux. Le retrait de la Fédération rassure ces derniers quant à l'orientation idéologique que prendra le pays. D'ailleurs, au Grand Magal de Touba, Senghor, rendant hommage à Cheikh Amadou Bamba⁷⁶, avait exprimé son hostilité envers un socialisme athée, tel qu'envisagé par la direction soudanaise au sein de la Fédération:

[...] l'U.P.S. a compris que le socialisme ne pourrait nous libérer si nous perdions notre âme, nos valeurs culturelles négro-africaines, et le sens de la religion. Voilà la leçon que nous a transmise Cheikh Amadou Bamba. [...] Il nous a appris qu'il fallait nous moderniser, que nous

⁷⁴ *Le Monde*, 4-5 octobre 1959, p. 3.

⁷⁵ *L'Unité africaine*, 27 août 1960, p. 4.

⁷⁶ Ancien enseignant qui, après avoir reçu l'appel de Dieu, fonde le mouridisme en 1883, puis la ville de Touba en 1886, qu'il veut destinée exclusivement à l'adoration d'Allah. Consciente de son emprise sur les masses, l'administration coloniale l'emprisonne à quelques reprises et le déporte pendant plus de sept ans au Gabon. C'est ce long exil que commémore la fête du Grand Magal. À la fin de sa vie, la France lui accorde finalement sa reconnaissance, allant jusqu'à lui décerner la croix de la Légion d'Honneur. Il meurt le 19 juillet 1927 et est inhumé dans un mausolée à Touba, qui constitue le principal lieu de pèlerinage du Sénégal.

devions nous appuyer sur le travail collectif. Mais il nous a appris aussi que nous ne pourrions soutenir la confrontation mondiale si nous renoncions à notre culture religieuse, ni nous devenions des robots ou des athées.⁷⁷

Le régime sénégalais s'engage ainsi, après la rupture de ses liens avec le Mali, à poursuivre, voire intensifier, l'étroite coopération qu'il entretient avec les chefs des grandes confréries maraboutiques et qui garantit en grande partie l'unité de la nation. La croissance de la monoculture arachidière dans les premières années suivant l'indépendance en est une émanation.

Émancipation féminine

Le statut des femmes en Afrique coloniale est marqué à la fois par la persistance de certaines structures patriarcales traditionnelles et par l'imposition d'un modèle social occidental qui instaure un nouveau modèle de rapports entre les genres, accompagné de nouvelles normes discriminatoires. La spécificité de la colonisation française dans chacun des deux territoires, ajoutée aux différenciations culturelles traditionnelles, a façonné une condition féminine distincte, bien qu'à de nombreux égards similaire. Au moment de la transition vers les indépendances, le mouvement des femmes est encore peu influent et celles-ci sont pratiquement absentes des hautes instances des organisations politiques. Néanmoins, sans occuper le devant de la scène, la question de l'émancipation féminine, par sa portée libératrice, s'inscrit pleinement dans le projet de décolonisation et plus particulièrement dans sa dimension socialiste. Malgré des efforts limités, les régimes sénégalais et maliens, sous l'impulsion des militantes de leur parti de masse, adoptent diverses mesures visant à améliorer la condition féminine et à promouvoir une nouvelle définition des rôles sexuels, en lien avec le contexte de décolonisation.

Les diverses sociétés du Soudan et du Sénégal traditionnels, pour la plupart islamisées, étaient régies par des ensembles de règles coutumières qui tendaient généralement vers une exclusion des femmes de l'espace public. Les femmes étaient de plus contraintes aux mariages forcés et précoces, à la punition des actes d'adultère (au contraire de la plupart des hommes), à un droit de propriété très limité, à la polygamie, ainsi qu'à l'excision et à l'infibulation. L'ensemble du pouvoir politique, économique et religieux était entre les mains d'une élite masculine. L'éducation, essentiellement coranique, était également réservée aux

⁷⁷ *L'Unité africaine*, 20 août 1960, p. 6.

garçons. La colonisation des côtes sénégalaises dès le XVII^e siècle amène les Sénégalaises à être confrontées beaucoup plus tôt que les Soudanaises aux structures sociales européennes. C'est au début du XIX^e siècle que sont fondées à Saint-Louis, puis à Gorée, les premières écoles pour filles, destinées à la formation de sagefemmes et d'institutrices. L'éducation des filles est alors, jusqu'à la loi française de 1905, entre les mains de sœurs missionnaires catholiques. À la veille de l'indépendance, en 1958, 26 023 filles fréquentent l'école coloniale au Sénégal, soit 28% de l'ensemble des élèves du pays⁷⁸. Les femmes sont toutefois pratiquement absentes de l'Université de Dakar, la seule université d'AOF. Au Soudan, où la conquête s'achève au tournant du XIX^e siècle, il y a 35 ans qui séparent la création de la première école de filles de celle de la première école de garçons⁷⁹. L'éducation des filles accuse alors un important retard par rapport au Sénégal. Dans le domaine des droits politiques, jusqu'après la Deuxième Guerre mondiale, n'étaient électrices dans les deux territoires que les mères de quatre enfants vivants, les mères de deux enfants morts pour la France, les titulaires de certificat d'études primaires élémentaires et les habitantes des quatre communes sénégalaises, qui jouissaient déjà de la citoyenneté française depuis un siècle.

À l'approche de l'indépendance, la polygamie est encore largement répandue tant au Soudan qu'au Sénégal et son abolition constitue une des principales revendications des mouvements de femmes. Particulièrement présente en milieu rural, la polygamie est aussi pratiquée dans les villes. En 1960 à Bamako, 27 hommes mariés sur 100 sont polygames, ce qui constitue une proportion anormalement élevée pour un milieu urbain⁸⁰. Le congrès constitutif de l'Union des femmes de l'Ouest africain, en juillet 1959, fait de la polygamie et de l'institution du mariage civil ses principales revendications. Est également réclamée la suppression de certaines coutumes néfastes. Mais la question des mutilations génitales demeure absente des revendications féministes, comme des préoccupations de l'US et de l'UPS. Au congrès, le délégué N'Douré Hamaciré, au nom du gouvernement soudanais, prononce un discours qui fait la promotion de l'émancipation féminine dans la perspective d'affirmation de l'identité africaine.

⁷⁸ Diane Lee Barthel, *The Impact of Development and Women's Status in Senegal*, Cambridge, Harvard University (these de doctorat), 1977, p. 115.

⁷⁹ *L'Essor hebdomadaire*, 6 mars 1961, p. 5.

⁸⁰ Danielle Bazin-Tardieu, *Femmes du Mali*, Ottawa, Leméac, 1975, p. 41.

[...] Nous appelons de tous nos vœux la réhabilitation de la personnalité africaine, l'indépendance africaine, la femme ne doit plus être là uniquement pour procréer et pour garder le foyer ; elle doit être notre compagne de tous les instants ; elle doit participer à tous nos efforts, partager tous nos soucis et créer avec nous les conditions véritables de notre émancipation.⁸¹

Le discours de Hamaciré, malgré son appui à l'émancipation des femmes, témoigne du principe de complémentarité des genres adopté par l'élite politique. Ainsi, les femmes sont exclues du « nous » auquel fait référence Hamaciré. Elles sont invitées à accompagner les militants dans une lutte anticoloniale qui restera menée par des hommes. Néanmoins, le discours du gouvernement soudanais, en appelant à l'affranchissement des femmes de leur rôle social traditionnel, a une dimension révolutionnaire considérant le poids de la tradition au sein des populations soudanaises. L'US émet tout de même officiellement le principe d'intégration des femmes à tous les niveaux de l'organisation. Cependant, c'est surtout à la base qu'elles sont présentes, dans les cellules de villages et de quartier. Mais c'est au sein de ces cellules que sont discutées les options et les principales réglementations du régime, notamment celles concernant spécifiquement l'émancipation des femmes.

Malgré l'adoption à plusieurs reprises de positions favorisant l'émancipation féminine, les régimes sénégalais et maliens tardent à mettre en application des mesures concrètes. Par son orientation socialiste plus ferme et accentuée après l'éclatement de la Fédération du Mali, le régime malien s'engage plus intensément que le Sénégal dans la reconfiguration du rôle des femmes dans la société. C'est en 1963 que Caroline Diop, qui milite aux côtés de Senghor depuis 1945, deviendra la première députée du parlement sénégalais. Dans le Sénégal postcolonial, la politique gouvernementale à l'égard des femmes est davantage empreinte de traditionalisme. Si le régime reconnaît que l'occidentalisation des activités économiques et éducatives est garante d'un certain développement, il considère néanmoins que les traditions culturelles locales concernant la famille doivent être maintenues⁸². Au Mali, l'avancement des conditions des femmes se retrouve toutefois souvent freiné par le poids des traditions. Ainsi, malgré l'adoption au congrès de l'Union des femmes de l'Ouest africain du mot d'ordre de suppression de la polygamie pour 1960, le régime ne rendra jamais cette pratique illégale. À la Conférence des femmes africaines d'Addis-Abeba, en décembre 1960, la députée malienne et membre du bureau politique

⁸¹ *L'Unité africaine*, 1^{er} août 1959, p. 5.

⁸² Barthel, *op. cit.*, p. 150.

national de l'Union soudanaise, Aoua Keita, justifie ainsi le laxisme gouvernemental en la matière.

Comme je vous l'ai dit dans mon exposé ce matin, les dirigeants du Mali ont toujours appuyé les femmes pour la satisfaction de leurs légitimes revendications. Il faut préciser aussi que le Congrès de Bamako était un Congrès des Femmes de l'Ouest Africain et que le Mali (Soudan à l'époque) n'avait que quelques déléguées. Or, comme déléguées, nos organisations avaient naturellement désigné des femmes lettrées et deux ou trois analphabètes.

Dès que les résolutions furent connues et traduites, nos sœurs, qui représentent 95% des masses féminines, se sont élevées contre cette résolution. Comme leur participation à la lutte de libération nationale a toujours été déterminante, notre parti et notre gouvernement, compte tenu des réalités, ont estimé devoir reporter ce problème. Je me permets même de dire qu'il a fallu de nombreux efforts et les interventions du président Modibo Kéita à plusieurs reprises pour apaiser leurs protestations.⁸³

C'est donc afin de ne pas s'aliéner la majorité de la population, non éduquée et empreinte de traditionalisme, que les autorités maliennes ont choisi de continuer de tolérer la pratique de la polygamie.

En dépit des réticences populaires aux changements progressistes du statut de la femme, le régime malien crée de nombreuses infrastructures destinées à favoriser l'émancipation féminine. Ainsi, dans les mois suivant l'indépendance, le gouvernement met sur pied des jardins d'enfance, des centres sociaux, des dispensaires, des consultations pré et postnatales, ainsi que des écoles de filles dont le nombre était nettement insuffisant. Ces institutions réitèrent toutefois le principe de complémentarité qui assure le maintien de rôles sexuels différenciés. L'éducation demeure non mixte. De plus, au Congrès mondial des femmes qui se tient à Budapest en octobre 1961, Aoua Keita souligne ainsi la création des centres sociaux: «Continuant son œuvre émancipatrice de la femme et soucieux de lui donner la place qu'elle mérite, le Gouvernement du Mali a multiplié la création des centres sociaux qui sont uniquement consacrés à l'éducation de la femme, en tant qu'épouse et mère.»⁸⁴ Est également créée par l'US une Commission sociale des femmes qui vise à animer les activités politiques et sociales intéressant davantage les femmes. Le 3 février 1962, le gouvernement malien adopte le code du mariage et de la tutelle, qui se veut une charte d'un nouveau statut de la femme. Visant à instaurer de nouveaux rapports entre les femmes et les hommes, le code qui oblige, entre autres, le consentement de l'épouse et de l'époux au mariage, s'appuie aussi sur certaines dispositions traditionnelles, en les règlementant. C'est le cas notamment

⁸³ *L'Essor hebdomadaire*, 6 mars 1961, p. 5.

⁸⁴ *L'Essor hebdomadaire*, 30 octobre 1961, p. 7.

de la dot et de la polygamie. Le régime cherche donc une fois encore à favoriser l'émancipation des femmes sans complètement déroger aux pratiques coutumières néfastes. La réalisation d'objectifs révolutionnaires concernant les questions sociales, et particulièrement la condition féminine, défendus par le gouvernement du Mali semble ainsi ralentie par l'ampleur de la réalité sociale du pays.

Conclusion

L'évolution contrastée que connaissent le Mali et le Sénégal durant la période de transition vers l'indépendance trouve ses fondements dans les divergences idéologiques illustrées par les rapports particuliers qu'ont entretenus les partis de masse au pouvoir avec les trois grands idéaux de la décolonisation africaine que constituent l'indépendance, l'unité africaine et le socialisme. L'analyse de ces rapports a mis en évidence une constante recherche de compromis visant à la satisfaction de l'ensemble de ces objectifs comme un tout indissociable. En étudiant, principalement à partir de quotidiens et de journaux partisans, le discours politique de l'Union soudanaise et de l'Union progressiste sénégalaise, il fut démontré que l'interaction permanente entre l'indépendance, l'unité africaine et le socialisme fut à maintes occasions source d'ambiguïté, voire de contradictions, dans la conception du projet politique des deux formations.

L'étude a fait la démonstration d'un plus grand investissement, en dépit des divers compromis qui ont assoupli à plusieurs occasions ses positions, du mouvement nationaliste soudanais, par rapport à celui du Sénégal, dans la réalisation de l'idéal anticolonial. Les trois principaux objectifs de la décolonisation, communs à pratiquement l'ensemble des mouvements nationalistes d'Afrique noire, étaient initialement défendus tant par les élites politiques soudanaises que sénégalaises. Les raisons qui expliquent que les idéaux de la décolonisation se soient davantage imposés au Soudan qu'au Sénégal, malgré une convergence de vues exprimée à travers l'édification de la Fédération du Mali, résident principalement dans les spécificités socioculturelles des deux territoires et dans leur passé colonial différencié.

Le type de rapports qu'entretiennent l'UPS et l'US avec chacun des trois grands idéaux de la décolonisation africaine n'est jamais sans conséquence sur les autres. C'est au nom de l'unité africaine que l'US et l'UPS choisissent d'appeler à voter en faveur de l'adhésion à la Communauté au référendum de septembre 1958, refusant du même coup l'indépendance immédiate. La constitution de la Fédération du Mali, initialement étendue également à la Haute-Volta et au Dahomey, garantit, quant à elle, une unité territoriale suffisante, malgré le retrait presque immédiat des deux autres partenaires, pour réclamer à la France le transfert des compétences.

L'accession à l'indépendance du Soudan et du Sénégal, à l'intérieur de la Fédération, loin de favoriser l'harmonisation des politiques de l'US et de l'UPS – et dans une large mesure, des populations de leurs territoires respectifs – accentue au contraire le clivage, les gouvernements n'ayant plus à se contraindre pour maximaliser les potentialités des négociations avec la France. L'unité africaine, partiellement réalisée à travers la Fédération du Mali, constitue dès lors l'unique et fragile élément de compromis vis-à-vis des objectifs d'achèvement de l'indépendance politique et économique et de mise en forme du socialisme africain, plus prononcés chez l'US. Elle devient elle-même un facteur de discorde après que l'US ait exprimé son intention de faire de la Fédération un État unitaire. Le retrait du Sénégal de la Fédération du Mali met définitivement un terme aux compromis et permet aux deux régimes d'affirmer pleinement leurs aspirations politiques propres. L'évolution postcoloniale du Sénégal et du Mali est alors caractérisée par une différenciation marquée de l'orientation politique de chaque État qui témoigne surtout du virage entrepris par le régime malien en faveur d'une mise en application radicale de l'idéal de la décolonisation dans ses trois grandes composantes.

La délimitation chronologique fixée dans cette étude ne représente pour l'histoire du Mali et du Sénégal qu'un court épisode, cependant extrêmement riche sur le plan de l'évolution politique. Au cours de ces quelques années d'effervescence liée à l'accession à l'indépendance et alimentée par le contexte international de décolonisation et d'émergence du tiers-monde, les deux pays connaissent, souvent conjointement, d'importants bouleversements politiques qui culmineront par un divorce brutal et l'adoption d'orientations contrastées. Au-delà des quelques études consacrées à la Fédération du Mali (Gam, Foltz, Gandolfi, Brasseur et N'Diaye) et surtout à son échec, l'historiographie n'accorde

pratiquement aucune place à l'étude en profondeur de l'évolution de l'orientation politique des deux territoires dans la période de transition vers l'indépendance et la consolidation des nouveaux régimes. La justification d'une étude commune de l'évolution du Sénégal et du Mali durant cette période dépasse pourtant le seul intérêt que présente la Fédération du Mali. Bien qu'un certain nombre d'ouvrages et d'articles ait été consacré à l'explication des causes de l'éclatement de la Fédération, aucun ne semble vraisemblablement avoir jugé pertinent de poursuivre l'analyse au-delà de la crise pour se pencher également sur l'orientation particulière prise ultérieurement par chaque État. Si la décolonisation se traduit généralement par l'accession à l'indépendance, c'est surtout à travers les réalisations du nouveau régime, en rupture avec l'ordre précédent, qu'elle prend véritablement sa signification, ce que l'historiographie a trop souvent négligé. La différenciation marquée de cette orientation postcoloniale au Mali et au Sénégal fournit elle aussi certains éléments d'explication à la crise antérieure, mais également au rapprochement entrepris par les deux partis de masse à partir de la fin de l'année 1958 et qui mènera au projet fédératif. Ainsi, les compromis consentis par l'UPS et surtout l'US dans les moments de la tutelle française apparaissent d'autant plus contraignants au regard de l'évolution contrastée que connaissent les deux États après l'éclatement de la Fédération du Mali.

À cet égard, l'alliance conclue entre l'US et l'UPS, à travers le PFA et la Fédération du Mali, paraît étonnante. Le Sénégal, par son passé colonial singulier en Afrique noire française, a toujours constitué un cas à part dans la région. Considérant les caractéristiques sociopolitiques du Soudan, mais surtout l'orientation idéologique du mouvement anticolonial dominant, tant avant qu'après l'indépendance, il semble qu'une alliance avec la Guinée aurait profité davantage à l'US. Les affinités idéologiques et personnelles entre les militants et militantes du Parti démocratique de Guinée et de l'US (et l'investissement considérable de Madeira Keita dans l'édification des deux partis de masses), ainsi que certaines de leurs réalisations communes (suppression de la chefferie cantonale, unification complète des forces politiques) rapprochent nettement plus l'US du PDG que de l'UPS. Il faut cependant considérer qu'au moment où la Guinée se retire de la future Communauté, aucun projet fédératif concret n'a encore été mis de l'avant par les partis de l'ancienne Afrique occidentale française pour permettre une accession à l'indépendance dans la préservation de l'unité territoriale. Fortement tentée par le choix de l'indépendance immédiate – et sans doute par une possible association avec la Guinée engagée dans cette voie – l'US, après d'intenses

débats internes, décide finalement de privilégier l'alliance avec le reste de l'ex-AOF. L'influence relative de l'autorité religieuse sur la population, plus prononcée qu'en Guinée, a de plus constitué un facteur déterminant dans la décision finale du Parti. Si c'est une fédération avec le Sénégal que le Soudan finit par mettre sur pied, le projet initial aspirait à être beaucoup plus étendu. La Fédération du Mali est en réalité l'émanation du projet de sauvegarde de l'unité africaine qui a justifié la plupart des mots d'ordre nationaux en faveur de l'adhésion à la Communauté au référendum de septembre 1958. Regroupant au départ le Sénégal, le Soudan, la Haute-Volta et le Dahomey, le Mali aspirait à rallier d'autres États voisins. Mais c'est au contraire le projet antifédératif du Conseil de l'Entente, mené par Félix Houphouët-Boigny et le Parti démocratique de Côte d'Ivoire, qui réussit à convaincre le Niger, en plus de précipiter le retrait du Dahomey de la Haute-Volta de la Fédération. Ainsi, c'est par défaut que le Soudan se retrouve, à la veille de l'indépendance, uni au Sénégal, qui constitue alors le seul autre État de l'ancienne AOF à vouloir toujours s'engager dans une union fédérale.

Pour le Sénégal, prendre part dans l'édification de la Fédération du Mali constitue un moyen de garantir son intégration continentale, contrebalançant ainsi l'étroitesse des liens qu'il entretient de longue date avec la France. La longue lutte anticoloniale menée conjointement avec l'ensemble des nationalistes d'ex-AOF justifie de plus le maintien de liens privilégiés avec des anciens membres du grand ensemble régional. Si le gouvernement sénégalais apparaît modéré dans son orientation à côté de celui du Soudan, il demeure néanmoins nettement plus panafricaniste, socialiste et favorable à l'indépendance que les gouvernements de Côte d'Ivoire, du Niger (depuis l'élimination du parti Sawaba), du Dahomey, de Haute-Volta ou de Mauritanie. Réciproquement, c'est faute d'autres partenaires que le Sénégal se retrouve seul avec le Soudan dans la Fédération du Mali à la veille de l'indépendance. Les dirigeants et dirigeantes de l'UPS auraient certainement apprécié la présence dans la Fédération d'un autre État plus modéré, comme la Haute-Volta, qui aurait pu contrecarrer les initiatives soudanaises jugées trop radicales. Constituant un objectif moins primordial pour le Sénégal que pour son partenaire, l'unité africaine, qui ne se limite alors qu'à une union avec le Soudan, est finalement sacrifiée par le gouvernement de l'UPS, conscient des aspirations unitaristes clairement manifestées de l'US et dont la réalisation aurait marginalisé le Sénégal, démographiquement désavantagé, au sein de la Fédération. La rupture d'avec le Mali amène le Sénégal, isolé dans la région, à intensifier ses

relations avec la France. L'abandon de l'idéal de l'unité africaine entraîne donc pour le Sénégal un assouplissement de son indépendance politique et économique face à la France, jetant ainsi les bases du néocolonialisme qui liera longtemps les deux pays.

Le retrait du Sénégal de la Fédération du Mali force l'effondrement de celle-ci, le Soudan n'étant désormais que son unique membre. Cependant, le temps que prend le Soudan à redéfinir son statut (près de cinq semaines) et sa décision de conserver le nom de Mali témoignent de la fidélité de l'Union soudanaise à l'unité africaine. Après le désistement de l'ensemble de ses partenaires, le Mali doit regarder en dehors des États de la Communauté pour mettre sur pied un nouveau projet d'unité territoriale. La Guinée et le Ghana, qui ont déjà établi une coopération étroite, apparaissent comme les candidats prédestinés et sans doute les seuls potentiels. Paradoxalement, malgré une affinité idéologique beaucoup plus importante, le Mali ne parviendra pas à mettre sur pied un État fédéral avec la Guinée et le Ghana, comme il a pu le faire avec le Sénégal. L'indépendance depuis un certain temps effective de chacun de ces États, leurs spécificités historiques respectives, le détachement géographique du Ghana ainsi que la difficile coordination de trois partis de masse puissants, et surtout de leurs trois dirigeants d'envergure, constituent autant de freins à la transformation de l'Union des États africains en fédération.

Le virage entrepris par le Sénégal et le Mali dans leur orientation politique après l'éclatement de la Fédération du Mali s'avère beaucoup plus marqué au Mali. L'Union soudanaise cherchait en réalité à imposer ce virage au sein même de la Fédération, particulièrement après que celle-ci eut acquis son indépendance. Ainsi, le retrait du Sénégal de la Fédération constitue moins pour l'UPS un moyen d'adopter une nouvelle orientation que de préserver celle qu'elle avait établie initialement et que les visées de l'US compromettaient sérieusement. Les politiques mises de l'avant par le Sénégal postcolonial diffèrent certes à quelques égards de celles adoptées avant son retrait de la Fédération du Mali, mais ces réajustements, qui tendent généralement vers un assouplissement de la décolonisation, demeurent somme toute légers. La différenciation dans la politique générale du régime malien avant et après l'éclatement de la Fédération est beaucoup plus marquée. Le radicalisme de l'anticolonialisme soudanais est bien présent dès la fondation de l'US. Mais les compromis qu'impose l'alliance avec le Sénégal modèrent considérablement les positions du Parti, qui s'affermiront de nouveau après le schisme entre les deux États.

Toutefois, les contraintes auxquelles se soumet l'US au sein de la Fédération du Mali ne peuvent expliquer à elles seules l'assouplissement des positions du Parti. La Fédération n'était pas encore projetée au moment où l'US, qui avait fixé parmi ses objectifs fondamentaux l'indépendance, opte pour l'adhésion à la Communauté plutôt que pour l'indépendance immédiate. Au sein de la Fédération, elle va jusqu'à se faire complice du gouvernement sénégalais dans la répression exercée à l'endroit de la gauche radicale, particulièrement du PAI, qui constituera par la suite pourtant son allié. C'est non pas l'Assemblée sénégalaise, mais l'Assemblée fédérale du Mali qui adopte en décembre 1959 une loi d'exception interdisant toute forme de protestation lors du séjour du général de Gaulle au Sénégal. Les compromis qu'imposent la Fédération ne sauraient non plus justifier à eux seuls la nature du discours prononcé par Modibo Keita à la cérémonie d'indépendance, qui ne ressemble en rien à celui que tiendra moins de deux semaines plus tard, dans de mêmes circonstances, Patrice Lumumba (dont le régime malien fera un héros national)¹. En effet, Keita rend alors en plusieurs occasions hommage à l'œuvre coloniale française.

L'assouplissement de l'US semble correspondre également à une démarche de collaboration avec l'administration française mise de l'avant depuis l'avènement de la V^e République. La radicalisation qu'entreprend le régime malien à partir du congrès extraordinaire de l'US du 22 septembre 1960 n'est donc pas seulement consécutive de la disparition des contraintes du fédéralisme, mais correspond aussi à un affermissement effectif des positions du Parti, l'indépendance étant désormais acquise. L'assouplissement que démontre l'US de 1958 à 1960 constitue ainsi une parenthèse dans l'histoire de la formation, attribuable à la volonté de collaboration avec la France de la V^e République et à l'alliance avec le Sénégal, dans le cadre de la marche vers l'indépendance. L'anticolonialisme radical de l'US, latent durant cette période, refait progressivement surface dans les derniers mois d'existence de la Fédération du Mali pour finalement s'affirmer pleinement après l'éclatement de celle-ci. La consolidation de l'État malien postcolonial, désormais indépendant de la France et du Sénégal, permet alors à l'US de tenter de mettre en forme le socialisme duquel elle s'est toujours réclamée. Ainsi, l'acquisition de l'indépendance

¹ Lors de la cérémonie de transfert des pouvoirs au Congo belge, le 30 juin 1960, après les discours élogieux du colonialisme belge prononcés par le roi Baudouin et le président congolais Kasavubu, le premier ministre Patrice Lumumba glace l'assistance en dénonçant vertement l'œuvre coloniale de la Belgique en Afrique.

complète amène le régime malien à accentuer à la fois sa distanciation politique et économique de la France et la construction du socialisme africain.

Bien qu'elle mette surtout l'accent sur les positions des partis politiques dominants, cette étude démontre que l'US et l'UPS disposaient d'assises populaires solides. Ainsi, l'évolution de l'orientation politique des régimes malien et sénégalais se reflète également à travers les positions dominantes au sein des deux sociétés. L'unification des forces politiques durant le processus de décolonisation résulte de la contingence des intérêts de la grande majorité des masses indigènes, collectivement opprimées par le colonialisme. Malgré l'autoritarisme manifeste des deux régimes, une certaine interaction s'opère entre le pouvoir et les masses, particulièrement à travers les instances inférieures du Parti. L'attention particulière portée sur les forces d'opposition et les mouvements sociaux, ainsi que leurs rapports avec les régimes en place, s'est avérée particulièrement pertinente dans l'analyse de l'orientation politique concrète du Mali et du Sénégal. La nature même des forces d'opposition est significative de l'orientation générale de chaque régime. Mis à part le Parti de la solidarité sénégalaise, composée des milieux les plus conservateurs de la société et qui se ralliera à l'UPS avant même l'accession du pays à l'indépendance, l'opposition sénégalaise, incarnée par le Parti africain de l'indépendance et le Parti du regroupement africain, se situe politiquement à gauche du régime.

Le régime malien est, quant à lui, confronté à une opposition de droite, qui depuis le ralliement en 1959 du Parti du Rassemblement soudanais n'est pas organisée en parti politique, mais essentiellement constituée des milieux commerçants de Bamako. Les milieux d'affaires maliens s'insurgent, entre autres, contre l'adoption du franc malien en juillet 1962. La réforme monétaire malienne suscite également de vives critiques du gouvernement sénégalais. Mais la désorganisation de l'opposition malienne, favorisée par l'adoption de mesures autoritaires par le régime, empêche le gouvernement sénégalais de lui accorder un soutien véritable. L'orientation idéologique du PRA et surtout celle du PAI, au Sénégal, se rapprochent pour leur part considérablement de celle du régime malien, après l'éclatement de la Fédération. Particulièrement concentré parmi les populations des quartiers déshérités de Dakar et Saint-Louis et des milieux étudiants et intellectuels, l'appui populaire dont dispose le PAI rejoint à certains égards celui de l'US. Les différences sociales marquées entre les territoires sénégalais et malien expliquent en grande partie la popularité marginale du PAI

comparée à celle de l'US. Il en est sensiblement de même pour le PRA, qui trouve un appui essentiellement concentré auprès de la paysannerie casamançaise, qui se rapproche quant à elle surtout de la paysannerie guinéenne, qui soutient massivement les thèses du PDG.

En dépit de l'intolérance du régime postcolonial malien à l'égard de la formation de groupes d'opposition, il est indéniable que l'US réussit à rallier derrière elle une plus large partie de la population que l'UPS qui, malgré ses nombreuses tentatives, ne parvient jamais à unifier l'ensemble des forces politiques. Le schisme qui divise le Parti en septembre 1961, avec la création du Bloc des masses sénégalaises, ainsi que l'éviction du premier ministre Mamadou Dia en décembre 1962, témoignent des difficultés que connaît l'UPS, même à l'intérieur de ses instances, à se constituer en parti unifié. La création du BMS, considéré comme l'aile gauche modérée de l'UPS (l'aile plus radicale s'étant déjà dissociée pour former le PRA-S en 1958), consolide l'éloignement de l'UPS de son orientation socialiste originelle. L'élimination de Dia accentuera encore davantage la personnalisation du régime à travers la présidence de Léopold Sédar Senghor, qui se maintiendra à la tête de l'État jusqu'en 1980. L'alliance entre le régime sénégalais et les puissantes autorités maraboutiques, confirmée par le ralliement du PSS à l'UPS au début de 1960, garantit au gouvernement son maintien au pouvoir, bénéficiant du soutien de la paysannerie du milieu arachidier, principal fondement de l'économie sénégalaise. C'est ainsi au détriment de ses éléments les plus progressistes, qui successivement se retirent du Parti, que l'UPS assure la pérennité de son autorité. Le mécontentement populaire, particulièrement des milieux syndicaux et étudiants, à l'endroit du régime sénégalais s'accroîtra au cours des années qui suivent l'accession à l'indépendance.

Au Mali aussi, le régime gagnera en impopularité suite aux difficultés engendrées par le passage à une économie de type socialiste. Malgré le soutien initial de la majorité de la population, les ratés du socialisme malien – qui amèneront notamment le régime à demander en 1967 à la France sa prise en charge en compte d'opérations, accompagnée d'une dévaluation du franc malien de 50% – finiront par exaspérer une grande partie des masses. L'hostilité croissante ressentie au Mali à l'endroit du système socialiste affectera cependant peu la popularité personnelle du président Modibo Keita qui demeurera profondément respecté des masses. Si le coup d'État militaire de Moussa Traoré, le 19 novembre 1968, reçoit un certain soutien tacite de la population dans la mesure où il garantit l'éloignement du

Mali de la voie du socialisme, l'emprisonnement de Keita sera, quant à lui, très mal ressenti. Les réactions populaires à l'annonce de sa mort, dans des circonstances mystérieuses², démontrent qu'une grande partie de la population malienne sera encore, même près de 11 ans après le coup d'État, profondément attachée à la personne de Modibo Keita.

Il n'aurait pas été sans intérêt de fixer plus tard dans la période postcoloniale les limites temporelles de cette étude afin d'avoir un portrait plus étendu des régimes sénégalais et maliens. Toutefois, une telle démarche aurait forcément réduit l'attention portée à la transition vers l'indépendance qui constitue l'axe central de l'étude. Plus que les réalisations et les échecs des régimes postcoloniaux maliens et sénégalais, c'est l'acheminement vers leur constitution qui présente le plus grand intérêt dans l'analyse du processus de décolonisation dans les deux territoires. Ainsi, c'est à cette fin que l'assouplissement de la tension entre les deux régimes, marquée par le rétablissement des relations diplomatiques suite à la rencontre de Bamako d'avril 1963, n'a pas été pris en compte ici. Au regard de l'évolution prolongée du Mali et du Sénégal postcoloniaux, le divorce brutal d'août 1960 et les deux ans et demi d'animosité réciproque qui en ont découlé constituent un épisode de courte durée dans les relations entre les deux États, mais qui est fort déterminant dans la consolidation des deux régimes et leur orientation à plus long terme. C'est ainsi la période entourant le point de jonction entre le colonialisme, qui a lui-même créé les entités sénégalaise et soudanaise, et l'édification des régimes sénégalais et maliens contemporains, qui constitue l'essence de la décolonisation, qui fut choisie d'analyser en profondeur ici. L'expérience de la Fédération du Mali, qui réunit les deux territoires, se trouve au cœur même de cette période de transition et mérite par conséquent l'attention particulière qui lui fut portée. Au contraire d'autres décolonisations, notamment celle de la Guinée, qui fut rapide et abrupte, le processus de décolonisation au Sénégal et au Mali s'étale sur plusieurs mois et comprend de nombreux épisodes, qui s'étendent sur l'ensemble de la période étudiée.

En étudiant les rapports qu'ont entretenus les mouvements nationalistes soudanais et sénégalais, sous la conduite de leurs partis de masse respectifs, face à l'indépendance, à

² Une semaine après la tenue de manifestations contre le régime militaire où la foule scandait à plusieurs reprises «Vive Modibo!», Keita, toujours emprisonné, reçoit de ses geôliers le 16 mai 1977 une bouillie de mil qu'il avait réclamée. Dès les premières gorgées, il est pris d'un malaise. Il meurt quelques instants plus tard après avoir reçu de force une piqûre d'un médecin.

l'unité africaine et au socialisme, le cadre d'analyse utilisé ici peut sembler à priori favoriser le Mali. En effet, l'Union soudanaise s'est engagée plus vigoureusement que l'UPS dans la réalisation de chacun des trois idéaux de la décolonisation africaine. Cependant, le choix de ces trois angles repose précisément sur la nécessité de centrer l'évolution politique des deux États autour du thème de la décolonisation, qui constitue le fondement même du transfert des pouvoirs. Dans le contexte africain, le mouvement de décolonisation s'appuie pratiquement partout également sur la réalisation de l'unité africaine et l'adoption d'une voie socialiste adaptée à la spécificité africaine. D'ailleurs, comme l'US, l'UPS a intégré dans son programme la réalisation de ces trois objectifs. L'approche utilisée dans cette étude vise ainsi à situer l'accession du Soudan et du Sénégal à l'indépendance dans le contexte plus général de la décolonisation africaine.

De nombreux États étaient en formation en Afrique noire lorsque survint la conquête de l'intérieur du continent par les empires européens. La pacification à peine achevée, la colonisation transforma en profondeur les structures politiques et économiques déjà établies afin de servir les intérêts métropolitains. Au moment où les mouvements anticoloniaux prirent véritablement leur essor, favorisés par la conjoncture internationale de l'après-Deuxième Guerre mondiale, ces structures, orientées vers l'Europe, étaient depuis longtemps consolidées. Les organisations anticoloniales africaines furent ainsi contraintes de composer avec cette réalité et de forger un nationalisme à travers les entités territoriales découpées par la colonisation. L'ampleur sur les sociétés africaines des transformations politiques, économiques et sociales engendrées par des décennies de colonialisme fut telle qu'un retour à l'ordre précolonial était inconcevable même une fois le pouvoir colonial écarté. Toutefois, les différents projets de société proposés par l'Union soudanaise, l'Union progressiste sénégalaise et les autres organisations nationalistes du continent, dans les dernières années de la tutelle européenne s'inscrivent tous en rupture, à des degrés divers, avec l'ordre colonial. Le projet de décolonisation, rendu possible par l'accession au pouvoir de ces formations, se confronte forcément à l'évidence de l'existence de structures coloniales solides dont la reconfiguration ne peut se réaliser sans heurts pour ces États déjà en proie au sous-développement. Il va sans dire que, malgré ses échecs, le projet politique mis de l'avant par le régime postcolonial malien constitue une décolonisation nettement plus achevée que celle entreprise au Sénégal sous l'égide de l'UPS. La différenciation même de l'empreinte laissée

par le colonialisme dans les deux territoires y est certainement pour beaucoup dans cette plus grande recherche de rupture exprimée par le projet politique malien.

L'analyse des rapports entretenus par les mouvements nationalistes soudanais et sénégalais à l'égard des grands idéaux de la décolonisation africaine a apporté un éclairage nouveau sur l'évolution politique de la période des indépendances au Mali et au Sénégal. Cette étude a mis à l'évidence que le clivage idéologique manifesté à travers ces rapports particuliers se situe au premier plan de l'explication de l'évolution contrastée que connaissent les régimes malien et sénégalais au moment de leur consolidation. Par les nombreux points de ressemblances liant les exemples malien et sénégalais aux autres luttes anticoloniales, les explications mises de l'avant ici amènent autant de pistes de réflexion à l'étude de la décolonisation, en Afrique comme ailleurs dans le monde.

Bibliographie

Journaux et périodiques

L'Essor, Bamako.

Fraternité, Treichville (Côte d'Ivoire).

Le Monde, Paris.

Le Monde diplomatique, Paris.

Paris-Dakar, Dakar.

Présence africaine, Paris.

La Semaine en AOF, Paris.

L'Unité, devenue en 1957 *L'Unité africaine*, Dakar.

Publication officielle

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, *Congrès extraordinaire de l'U.S.-R.D.A., 22 septembre 1960 : Le Mali continue...*, Bamako, Imprimerie du Gouvernement, 1960.

Ouvrages et articles de contemporains

DIA, Mamadou, «Sur la voie de l'indépendance dans la Confédération», *Le Monde Diplomatique*, avril 1960, no 72, p. 7.

HOLLEAUX, André, «Les élections aux Assemblées des Territoires d'Outre-mer», *Revue juridique et politique de l'Union française*, 1956, no 1, pp. 1-54.

KEITA, Madeira, «Le Parti unique en Afrique», *Présence africaine*, no 30, février-mars 1960, pp. 3-24.

KIRSCH, Martin, «L'évolution politique des États d'Afrique Noire membres de la Communauté», *Revue juridique et politique d'Outre-Mer*, 1960, pp. 3-60.

SENGHOR, Léopold Sédar, *Sénégal : Quand l'Afrique rejoint l'univers*, Paris, Éditions du Burin, 1968, 56 pages.

Ouvrages généraux

- Décolonisations européennes*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1995, 400 pages.
- AGERON, Charles-Robert, *La Décolonisation française*, Paris, Armand Colin, 1991, 179 pages.
- AGERON, Charles-Robert, dir., *Les Chemins de la décolonisation de l'Empire colonial*, Paris, Éditions du centre de recherche scientifique, 1986, 564 pages.
- AGERON, Charles-Robert et Marc MICHEL, dir., *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, Paris, CNRS, 1992, 728 pages.
- ANSPRENGER, Franz, *The Dissolution of the Colonial Empires*, Londres, Routledge, 1989, 388 pages.
- BAZIN-TARDIEU, Danielle, *Femmes du Mali*, Ottawa, Leméac, 1975, 259 pages.
- BENOIST, Joseph Roger de, *L'Afrique occidentale française de la conférence de Brazzaville (1944) à l'indépendance (1960)*, Dakar, Nouvelles éditions africaines, 1982, 617 pages.
- , *Le Mali*, Paris, L'Harmattan, 1998, 295 pages
- BIONDI, Jean-Pierre, *Senghor ou la tentation de l'universel*, Paris, Denoël, 1993, 197 pages.
- COLLIER, Ruth Berins, *Regimes in Tropical Africa : Changing Forms of Supremacy, 1945-1975*, Berkeley University Press, 1982, 221 pages.
- COQUERY-VIDROVITCH, Catherine et Alain FOREST, dir., *Décolonisation et nouvelles dépendances : modèles et contre-modèles idéologiques et culturels*, Cahier Jussieu, Presses universitaires de Lille, 1987, 285 pages.
- COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, *Afrique noire, permanences et ruptures, 2^e Édition. revue*, Paris, L'Harmattan, 1992, 450 pages.
- COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, dir., *L'Afrique occidentale au temps des Français : colonisateurs et colonisés (1860-1960)*, Paris, La Découverte, 1992, 460 pages.
- DECRAENE, Philippe, *Le Panafricanisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1964 [1959], 128 pages.
- , *Le Mali*, Paris, Presses universitaires de France, 1980, 127 pages.
- DELCOURT, Jean, *Histoire religieuse du Sénégal*, Dakar, Clairafrique, 1976, 126 pages.
- DESCHAMPS, Hubert, *La Fin des Empires coloniaux*, Paris, Presses universitaires de France, 1959, 127 pages.

- DIARRAH, Cheick Ouman, *Le Mali de Modibo Keita*, Paris, L'Harmattan, 1986, 187 pages.
- DIOUF, Makhtar, *Sénégal : Les ethnies et la nation*, Paris, L'Harmattan, 1994, 205 pages.
- DIOP, Majhemout, *Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'ouest : 1. Le Mali*, Paris, François Maspero, 1971, 260 pages.
- , *Histoire des classes sociales dans l'Afrique de l'ouest : 2. Le Sénégal*, Paris, François Maspero, 1971, 277 pages.
- FOURNIÈRE, Xavier de la, *La Zone Franc*, Paris, Presses universitaires de France, 1971, 128 pages.
- GANN, Lewis-H et Peter DUIGNAN, dir., *Colonialism in Africa (1870-1960), v.2 The History and Politics of Colonialism 1914-1960*, Cambridge University Press, 1970, 563 pages.
- GÉRARDIN, Hubert, *La Zone franc. Tome 1 : Histoire et Institutions*, Paris, L'Harmattan, 1989, 239 pages.
- GIFFORD, Prosser et William Roger LOUIS, dir., *The Transfer of Power in Africa: Decolonization 1940-1960*, New Haven, Yale University Press, 1982, 654 pages.
- , *Decolonization and African Independence*, New Haven, Yale University Press, 1988, 651 pages.
- GONIDEC, Pierre-François, *La République du Sénégal*, Paris, Berger-Levrault, 1968, 62 pages.
- , *Les Systèmes politiques africains*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1971, 2 parties.
- GRIMAL, Henri, *La Décolonisation*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1985 [1965], 349 pages.
- HESSELING, Gerti, *Histoire politique du Sénégal : Institutions, droit et société*, Paris, Karthala, 1985, 437 pages.
- LAVROFF, Dmitri-Georges, *La République du Sénégal*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1966, 257 pages.
- LAVROFF, Dmitri-Georges, dir., *La Politique africaine du général de Gaulle (1958-1969)*, Paris, Pedone, 1980, 421 pages.
- MARTIN, Nicolas, *Senghor et le monde : La politique internationale du Sénégal*, Paris, Afrique Biblio-club, 1979, 176 pages.
- MILCENT, Ernest et Monique SORDET, *Léopold Sedar Senghor et la naissance de l'Afrique moderne*, Paris, Seghers, 1969, 271 pages.

PLANCHAIS, Jean, *L'Empire embrasé, 1946-1962*, Paris, Denoël, 1990, 443 pages.

ROUS, Jean, *Léopold Sédar Senghor, la vie d'un président de l'Afrique nouvelle*, Paris, Didier, 1967, 163 pages.

SOREL, Jacqueline, *Léopold Sédar Senghor : L'émotion et la raison*, Saint-Mar-des-Fossés, Sépia, 1995, 201 pages.

SURET-CANALE, Jean, *Afrique noire occidentale et centrale, T. 3 : De la colonisation aux indépendances (1945-1960)*, Paris, Éditions sociales, 1973, 430 pages.

–, *Essais d'histoire africaine. De la traite des Noirs au néocolonialisme*, Paris, Éditions sociales, 1980, 269 pages.

YACONO, Xavier, *Les Étapes de la décolonisation française*, 5^e Édition mise à jour, Paris, PUF, 1991, 127 pages.

Monographies

AMIN, Samir, *L'Afrique de l'Ouest bloquée : l'économie politique de la colonisation 1880-1970*, Paris, Éditions de Minuit, 1971, 322 pages.

AMSELLE, Jean-Loup, *Les Négociants de la Savane : histoire et organisation sociale des Kooroko (Mali)*, Paris, Anthropos, 1977, 290 pages.

ANSON-MEYER, Monique, *Mécanismes de l'exploitation en Afrique : l'exemple du Sénégal*, Paris, Cujas, 1974, 170 pages.

BEHRMAN, Lucy C., *Muslim Brotherhoods and Politics in Senegal*, Cambridge, Harvard University Press, 1970, 224 pages.

BENOIST, Joseph-Roger de, *La Balkanisation de l'Afrique occidentale française*, Dakar, Nouvelles éditions africaines, 1979, 283 pages.

BÉNOT, Yves, *Idéologies des indépendances africaines*, Paris, Cahiers libres, François Maspero, 1969, 427 pages.

–, *Les Députés africains au Palais Bourbon de 1914 à 1958*, Paris, Chaka, 1989, 190 pages.

BLANCHET, Gilles, *Élites et changements en Afrique et au Sénégal*, Paris, Éditions de l'OSTROM, 1983, 408 pages.

BOURGI, Albert, *La Politique française de la coopération en Afrique : le cas du Sénégal*, Paris, Nouvelles éditions africaines, 1979, 373 pages.

- BOURGI, Robert, *Le général de Gaulle et l'Afrique noire, 1940-1969*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1980, 515 pages.
- CAMBOULIVES, Marguerite, *L'Organisation coopérative au Sénégal*, Paris, Pedone, 1967, 402 pages.
- COPANS, Jean, *Doctrine économique et pratique du travail chez les Mourides*, Paris, Éditions de l'OSTROM, 1972, 274 pages.
- , *Les Marabouts de l'arachide : la confrérie mouride et les paysans du Sénégal*, Paris, L'Harmattan, 1988 [1980], 279 pages.
- COULIBALY, Abdou Latif, *Le Sénégal à l'épreuve de la démocratie ou l'histoire du PS de la naissance à nos jours : enquête sur 50 ans de luttes et de complots au sein de l'élite socialiste*, Montréal, L'Harmattan, 1999, 252 pages.
- DIARASSOUBA, Vally Charles, *L'Évolution des structures agricoles du Sénégal : Déstructuration et restructuration de l'économie rurale*, Paris, Cujas, 1968, 298 pages.
- DIARRA, Mamadou, *Les États africains et la garantie monétaire de la France*, Dakar, Nouvelles éditions africaines, 1972, 76 pages.
- DIOP, Abdoulaye-Bara, *La Société wolof : Tradition et changement. Les systèmes d'inégalité et de domination*, Paris, Karthala, 1981, 355 pages.
- FOLTZ, William Jay, *From French West Africa to the Mali Federation*, New Haven, Yale University Press, 1965, 235 pages.
- FUCHS, Yves, *La Coopération : aide ou néo-colonialisme?*, Paris, Éditions sociales, 1973, 190 pages.
- LEE BARTHEL, Diane, *The Impact of Development and Women's Status in Senegal*, Cambridge, Harvard University (these de doctorat), 1977, 215 pages.
- LY, Abdoulaye, *L'Émergence du néocolonialisme au Sénégal*, Dakar, Xamle, 1981, 147 pages.
- MABILEAU, Albert et Jean MEYRIAT, *Décolonisation et régimes politique en Afrique noire*, Paris, Armand Colin, 1967, 276 pages.
- MAGASA, Amidu, *Papa-commandant a jeté un grand filet devant nous. Les exploités des rives du Niger : 1900-1962*, Paris, François Maspero, 1978, 170 pages.
- MAGASSOUBA, Moriba, *L'Islam au Sénégal : Demain les mollahs?, La «question» musulmane et les partis politiques au Sénégal de 1946 à nos jours*, Paris, Karthala, 1985, 219 pages.

- N'Diaye, Guédel, *L'Échec de la Fédération du Mali*, Dakar, Les Nouvelles Éditions africaines, 1980, 194 pages.
- N'DONGO, Sally, *"Coopération" et néo-colonialisme*, Paris, François Maspero, 1976, 184 pages.
- NZOUANKEU, Jacques Mariel, *Les Partis politiques sénégalais*, Dakar, Clairafrique, 1984, 146 pages.
- O'BRIEN, Rita CRUISE, *The Political Economy of Underdevelopment : Dependence in Senegal*, Sage, Beverly Hills, 1979, 277 pages.
- SAINT-MARC, Michèle, *Zone franc et décolonisation*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1964, 259 pages.
- SANANKOUA, Bintou, *La chute de Modibo Keïta*, Paris, Chaka, 1990, 185 pages.
- SCHUMACHER, Edward J., *Politics, Bureaucracy and Rural Development in Senegal*, Berkeley, University of California Press, 1975, 279 pages.
- SECK, Papa Ibrahima, *La Stratégie de la France en Afrique : L'enseignement colonial (1817-1960)*, Paris, L'Harmattan, 1993, 234 pages.
- SKURNIK, W. A. E., *The Foreign Policy of Senegal*, Evanston, Northwestern University Press, 1972, 308 pages.
- SY, Seydou Mani, *Recherches sur l'exercice du pouvoir politique en Afrique noire (Côte-d'Ivoire, Guinée, Mali)*, Paris, A. Pedone, 1965, 230 pages.
- SYLLA, Lancine, *Tribalisme et parti unique en Afrique noire*, Abidjan, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, 391 pages.
- TRAORÉ, Bakary, Mamadou LÔ et Jean-Louis ALIBERT, *Forces politiques en Afrique noire*, Paris, Presses universitaires de France, 1966, 312 pages.
- WELCH, Claude E., *Dream of Unity : Pan-Africanism and Political Unification in West Africa*, Ithaca (NY), Cornell University Press, 1966, 396 pages.
- WHITE, Dorothy S., *Black Africa and de Gaulle : From the French Empire to Independence*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1979, 314 pages.
- ZOLBERG, Aristide R., *Creating Political Order : The One Party-States of West Africa*, Chicago, Rand McNally, 1966, 168 pages.
- ZUCCARELLI, François, *Un Parti politique africain : L'Union progressiste sénégalaise*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1970, 401 pages.

Articles de périodiques

BERTHÉLEMY, Jean-Claude, «L'économie de l'A.O.F. et du Togo : 1946-1960», *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, vol. 67, no. 3-4, 1980, pp. 301-338.

BLANCHET, Gilles, «L'évolution des dirigeants sénégalais de l'indépendance à 1975», *Cahiers d'études africaines*, vol. 18, no 70, 1978, pp. 49-78.

GAM, Pierre, «Les causes de l'éclatement de la Fédération du Mali», *Revue juridique et politique. Indépendance et coopération*, 1966, no 20, pp. 411-470.

GANDOLFI, Alain, «Naissance et mort sur le plan international d'un État éphémère : la Fédération du Mali», *Annuaire français de droit international*, 1960, no 6, pp. 881-906.

–, «Les accords de coopération en matière de politique étrangère entre la France et les nouveaux États africains et malgache», *Revue juridique et politique d'Outre-Mer*, 1963, no 2, pp. 202-219.

GONIDEC, Pierre-François, «L'évolution des Territoires d'Outre-mer depuis 1946», *Revue juridique et politique de l'Union française*, 1957, pp. 429-477.

–, «La communauté et les voies de l'indépendance», *Recueil Penant*, 1961.

HARSHE, Rajen, «French Neo-Colonialism in Sub-Saharan Africa», *India Quarterly*, vol. 36, no 2, 1980, pp. 159-178.

LUPI, Gérard, «L'évolution de la Communauté», *Revue administrative*, mai-juin 1960, pp. 229-256.

MARTIN, Guy, «Africa and the Ideology of Eurafrica : Neo-colonialism or Pan-Africanism?», *Journal of Modern African Studies*, no 20, juin 1982, pp. 221-238.

–, «Les fondements historiques, économiques et politiques de la politique africaine de la France : du colonialisme au néocolonialisme», *Genève-Afrique*, vol. 21, no 2, 1983, pp. 39-68.

MEYNARD, J. P. et A. PRÉJEAN, «Marché commun et néo-colonialisme en Afrique», *Économie et politique*, nos 100-101, nov.-déc. 1962, pp. 178-197.

SKURNIK, W.A.E., «France and Fragmentation in West-African, 1945-1960», *Journal of African History*, Cambridge, vol. 8, 1967, pp. 317-333.

SURET-CANALE, Jean, «Les rapports économiques franco-africains et le problème de l'indépendance», *Économie et politique*, nos 50-51, sept.-oct. 1958, pp. 58-69.

–, «Difficultés du néo-colonialisme français en Afrique tropicale», *Revue canadienne des études africaines*, vol. 8, no 2, 1974, pp. 211-233.

YAKEMTCHOUK, Romain, «La coopération militaire de l'Afrique noire avec la France», *Afrique contemporaine*, no 22, juin-sept. 1983, pp. 3-18.

YANSANÉ, Aguibou Yan, «Some Problems of Monetary Dependency in French-Speaking West African States», *Journal of African Studies*, no 5, 1978-1979, pp. 444-470.

Chapitres d'ouvrages

ALIBERT, Jean-Louis, «L'opposition en Afrique noire», dans Bakary Traoré, Mamadou Lô et Jean-Louis Alibert, *Forces politiques en Afrique noire*, Paris, Presses universitaires de France, 1966, pp. 215-308.

BARRY, Boubacar, «Neocolonialism and Dependence in Senegal, 1960-1980», dans *Decolonization and African Independence*, sous la direction de Prosser Gifford et William Roger Louis, New Haven, Yale University Press, 1988, pp. 271-294.

BASSO, Jacques-Antoine, «Les accords de coopération entre la France et les États africains francophones : leurs relations et leurs conséquences au regard des indépendances africaines (1960-1970)», dans *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, sous la direction de Charles-Robert Ageron et Marc Michel, Paris, CNRS, 1992, pp. 255-284.

BENOIST, Joseph-Roger de, «L'évolution des partis fédéraux (RDA, PRA, PFA) vers l'indépendance (1957-1960)», dans *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, sous la direction de Charles-Robert Ageron et Marc Michel, Paris, CNRS, 1992, pp. 139-156.

BINOCHE, Jacques, «Les indépendances africaines devant le parlement français», dans *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, sous la direction de Charles-Robert Ageron et Marc Michel, Paris, CNRS, 1992, pp. 327-336.

BOUCHE, Denise, «Passage de l'autorité de l'administration française au militant africain», dans *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, sous la direction de Charles-Robert Ageron et Marc Michel, Paris, CNRS, 1992, pp. 171-179.

BOURGI, Albert, «Passé colonial et évolution des États d'Afrique noire francophone», dans *Décolonisation et nouvelles dépendances : modèles et contre-modèles idéologiques et culturels*, sous la direction de Catherine Coquery-Vidrovitch et Alain Forest, Cahier Jussieu, Presses universitaires de Lille, 1987, pp. 111-121.

BRASSEUR, Paule, «L'éclatement de la Fédération du Mali (19-20 août 1960)», dans *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, sous la direction de Charles-Robert Ageron et Marc Michel, Paris, CNRS, 1992, pp. 401-409.

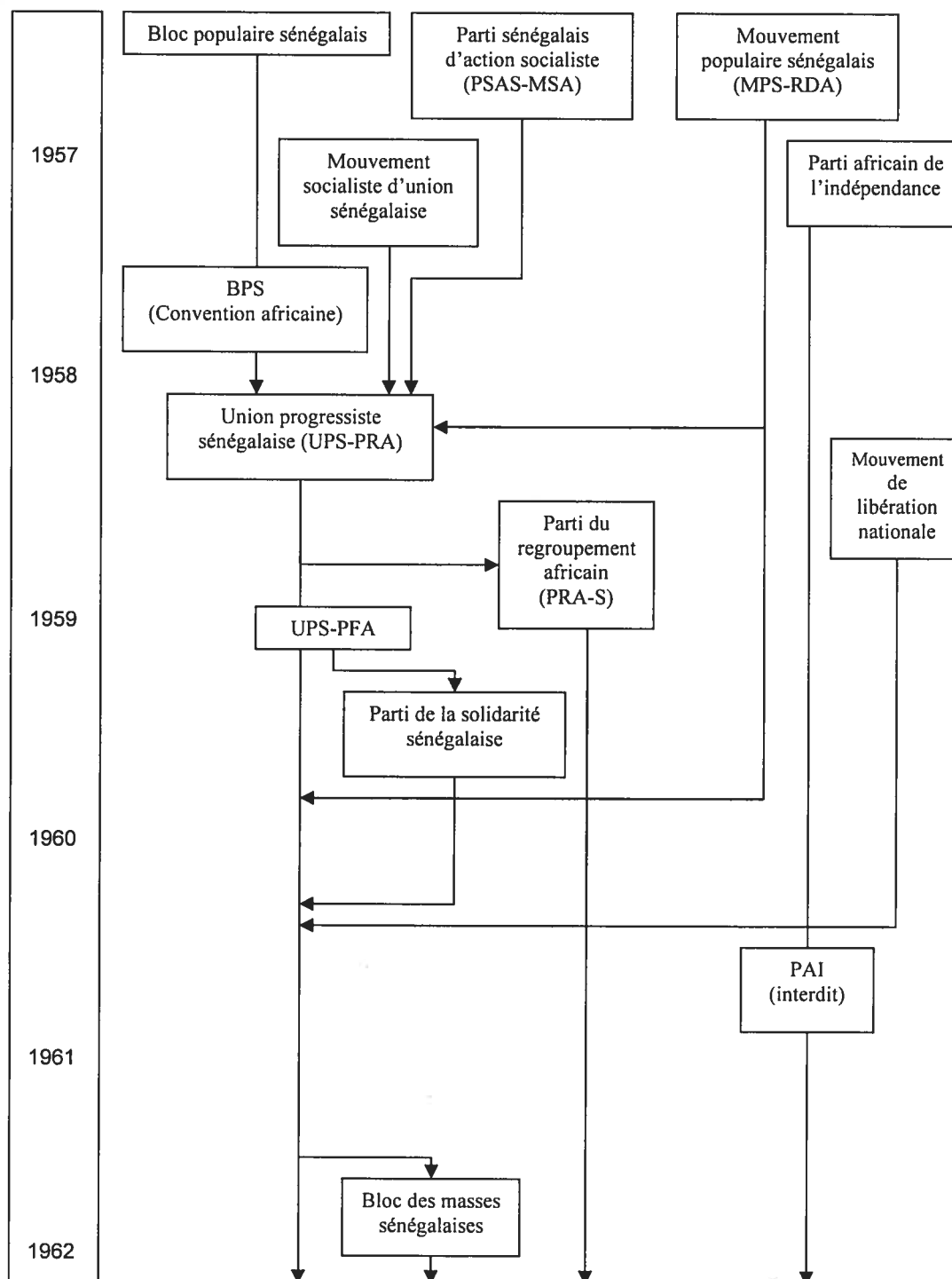
COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, «The Transfer of Economic Power in French-Speaking West Africa», dans *Decolonization and African Independence*, sous la direction de Prosser Gifford et William Roger Louis, New Haven, Yale University Press, 1988, pp. 105-134.

- DABEZIES, Pierre, «La politique militaire de la France en Afrique noire sous le général de Gaulle», dans *La Politique africaine du général de Gaulle (1958-1969)*, sous la direction de Dmitri-Georges Lavroff, Paris, Pedone, 1980, pp. 229-262.
- DOMERGUE-CLOAREC, Danièle, «Le soutien de l'UDSR et de la SFIO aux partis politiques d'Afrique occidentale française (1951-1958)», dans *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, sous la direction de Charles-Robert Ageron et Marc Michel, Paris, CNRS, 1992, pp. 113-127.
- FALL, Babacar, «Senegalese Women in Politics : A Portrait of Two Female Leaders, Arame Diène and Thioumbé Samb, 1945-1996», dans *African Gender Studies : A Reader*, sous la direction de Oyèrónké Oyèwùmí, New York, Palgrave MacMillian, 2005, pp. 233-241.
- GAUTRON, Jean-Claude, «La Communauté et le processus de décolonisation sous la V^e République», dans *La Politique africaine du général de Gaulle (1958-1969)*, sous la direction de Dmitri-Georges Lavroff, Paris, Pedone, 1980, pp. 17-30.
- GOEH-AKUÉ, N'Buéké Adovi, «L'action de la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer et la décolonisation de l'Afrique française», dans *Décolonisations européennes*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1995, pp. 233-244.
- GIRAULT, René, «Les indépendances des pays d'Afrique noire dans les relations internationales», dans *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, sous la direction de Charles-Robert Ageron et Marc Michel, Paris, CNRS, 1992, pp. 465-477.
- GOUTALIER, Régine, «La passation des pouvoirs dans la Communauté : 1958-1960. Témoignages», dans *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, sous la direction de Charles-Robert Ageron et Marc Michel, Paris, CNRS, 1992, pp. 157-170.
- JOHNSON, G. Wesley, «Cultural Dependency in Senegal», *Decolonization and Dependency : Problems of Development in African Societies*, sous la direction de Aguibou Yan Yansané, Westport, 1980, pp. 101-112.
- , «Les élites au Sénégal pendant la période de l'indépendance», dans *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, sous la direction de Charles-Robert Ageron et Marc Michel, Paris, CNRS, 1992, pp. 25-40.
- LÔ, Mamadou, «L'Union progressiste sénégalaise», dans Bakary Traoré, Mamadou Lô et Jean-Louis Alibert, *Forces politiques en Afrique noire*, Paris, Presses universitaires de France, 1966, pp. 105-213.
- MABILEAU, Albert, «L'indépendance et les problèmes d'un "régime africain"», dans *Décolonisation et régimes politique en Afrique noire*, Albert Mabileau et Jean Meyriat, Paris, Armand Colin, 1967, pp. 37-67.

- N'DOMBI, Pierre, «Finances publiques et décolonisation française en Afrique noire et à Madagascar, 1946-1960», dans *Décolonisations européennes*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1995, pp. 245-261.
- NOUAILLE-DEGORCE, Brigitte, «Les structures et les moyens de la politique de coopération avec les États africains et malgache au sud du Sahara de 1958 à 1969», dans *La Politique africaine du général de Gaulle (1958-1969)*, sous la direction de Dmitri-Georges Lavroff, Paris, Pedone, 1980, pp. 75-99.
- PLANTEY, Alain et Philippe BROYER, «Les accords de coopération entre la France et les États africains et malgache», dans *La Politique africaine du général de Gaulle (1958-1969)*, sous la direction de Dmitri-Georges Lavroff, Paris, Pedone, 1980, pp. 200-228.
- SEMI-BI, Zan, «De la Communauté institutionnelle à la Communauté contractuelle : les résultats limités d'un grand dessein politique», dans *L'Afrique noire française : l'heure des indépendances*, sous la direction de Charles-Robert Ageron et Marc Michel, Paris, CNRS, 1992, pp. 425-444.
- SURET-CANALE, Jean, «Les économies africaines depuis les indépendances», Jean Suret-Canale, *Essais d'histoire africaine. De la traite des Noirs au néocolonialisme*, Paris, Éditions sociales, 1980, pp. 239-260.
- TRAORÉ, Bakary, «L'évolution des partis politiques au Sénégal depuis 1946», dans Bakary Traoré, Mamadou Lô et Jean-Louis Alibert, *Forces politiques en Afrique noire*, Paris, Presses universitaires de France, 1966, pp. 1-104.
- YANSANÉ, Aguibou Yan, «Political Economy of Decolonization and Dependency of African States of French Colonial Legacy, 1945-75», sous la direction de Aguibou Yan Yansané, *Decolonization and Dependency. Problems of African Societies*, Greenwood Press, 1980, pp. 113-144.

Annexe 1

Évolution des partis politiques au Sénégal



Annexe 2

Évolution des partis politiques au Mali

